

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

EDITION 2018

Table des matières

MOT DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN.....	11
1.1 ATTRIBUTIONS ET MISSIONS	11
1.1.1 <i>Attributions des ministres</i>	11
1.1.2 <i>Missions du département</i>	11
1.2 VISION ET OBJECTIF DU DEPARTEMENT	13
1.3 ORGANISATION	13
1.3.1 <i>Cabinet et services rattachés</i>	13
1.3.2 <i>Secrétariat général</i>	13
1.3.3 <i>Directions générales</i>	14
1.3.4 <i>Directions rattachées au Cabinet du MEFP</i>	16
1.3.5 <i>Organismes sous tutelle</i>	16
1.4 PERSONNEL	16
1.4.1 <i>Répartition de l'effectif global par structure</i>	17
1.4.2 <i>Situation du personnel par sexe</i>	19
1.5 ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE REHABILITATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	23
CHAPITRE 2 : CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	24
2.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	24
2.2 SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE	24
CHAPITRE 3: STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT	27
3.1 PLAN SENEGAL EMERGENT : ETAT DES LIEUX.....	27
3.1.1 <i>Mobilisation des ressources pour le PSE</i>	27
3.1.2 <i>Etat de mise en œuvre des projets et réformes en 2018 (PSE)</i>	31
3.2 APPUI TECHNIQUE AUX MINISTERES SECTORIELS	32
3.2.1 <i>Elaboration ou actualisation des LPSD des ministères</i>	32
3.2.2 <i>Evaluation des projets et programmes</i>	32
3.3 ELABORATION DE PLANS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DE CONTRATS DE PERFORMANCE	33
3.4 ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	33
3.5 POLITIQUE DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT	34
3.5.1 <i>Politique nationale de capture du dividende démographique</i>	34
3.5.2 <i>Politique nationale de migration</i>	34
3.6 SUIVI DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES	35
3.7 PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER APPUYE PAR L'INSTRUMENT DE SOUTIEN A LA POLITIQUE ECONOMIQUE	38
CHAPITRE 4: GESTION DES FINANCES PUBLIQUES.....	40
4.1 PRESENTATION DE LA LOI DE FINANCES DE 2018.....	40
4.1.1 <i>Ressources</i>	40
4.1.2 <i>Charges</i>	40
4.2 EXECUTION BUDGETAIRE	40
4.2.1 <i>Mobilisation des ressources</i>	41
4.2.2 <i>Lutte contre la fraude fiscale et douanière</i>	43
4.2.3 <i>Rationalisation des dépenses fiscales</i>	44
4.2.4 <i>Exécution des dépenses</i>	44
4.2.5 <i>Exécution des dépenses du MEFP</i>	56
4.3 CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES	58
4.4 ELABORATION DU PROJET LOI DE REGLEMENT POUR LA GESTION 2017	58
4.5 PREPARATION ET ELABORATION DE LA LOI DE FINANCES 2018.....	59
4.5.1 <i>Cadrage budgétaire et production du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2018-2020</i>	59

4.5.2 Validation des Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses 2019-2021 et des Projets annuels de Performance 2019	59
4.5.3 Notification des enveloppes indicatives	59
4.5.4 Tenue des campagnes des budgets économiques	60
4.5.5 Tenue des conférences budgétaires et finalisation du projet de loi de finances 2018	60
4.6 GESTION DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT.....	61
4.6.1 Restructurations	61
4.6.2 Liquidations.....	64
4.6.3 Privatisations	64
4.7 APPUI DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	66
4.8 GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2018.....	68
4.8.1 Situation de la dette publique et des emprunts en 2018	68
4.8.2 Analyse de la dette.....	68
CHAPITRE 5 : COOPERATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	71
5.1 REQUETES DE FINANCEMENT FORMULEES ET CONVENTIONS SIGNEES	71
5.2 SUIVI DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT.....	74
5.3 REVUES DE COOPERATION.....	74
CHAPITRE 6 : REFORMES, MODERNISATION, BONNE GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET RENFORCEMENT DE CAPACITES	77
6.1 ETAT D'AVANCEMENT DES REFORMES INDUITES PAR LE NOUVEAU CADRE HARMONISE DES FINANCES PUBLIQUES	77
6.1.1 Mise en œuvre du Code de transparence dans la gestion des finances publiques	79
6.1.2 Amélioration du cadre institutionnel et juridique de la passation des marchés publics	79
6.1.3 Poursuite des travaux pour l'adaptation organisationnelle et fonctionnelle des ministères sur la période 2017-2019.....	81
6.1.4 Etat d'avancement des travaux d'adaptation des systèmes d'information budgétaire et comptable.....	81
6.2 REFORMES FISCALES ET DOUANIERES	82
6.2.1 Réformes fiscales	82
6.2.2 Réformes douanières.....	83
6.3 AUTOMATISATION DES PROCEDURES	83
6.4 PRODUCTIONS STATISTIQUES	85
6.5 FORMATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITES	86
6.5.1 Dans le domaine informatique	86
6.5.2 Dans le domaine de la statistique	86
CHAPITRE 7 : SITUATION DU SECTEUR FINANCIER	88
7.1 Secteur bancaire	88
7.1.1 Réseau bancaire	88
7.1.2 Participation du système bancaire au financement de l'économie	88
7.1.3 Conditions de banques	89
7.1.4 Bureau d'information sur le Crédit.....	89
7.1.5 Transferts rapides d'argent.....	89
7.2 Financement du secteur privé	90
7.2.1 Financements de la Banque nationale pour le Développement économique	90
7.2.2 Financement du Fonds de Garantie des Investissements prioritaires.....	94
7.2.3 Financement du Fonds souverain d'Investissements stratégiques	100
7.3 SECTEUR DES ASSURANCES	105
7.3.1 Production des sociétés d'assurance	105
7.3.2 Participation de l'assurance au financement de l'économie.....	105
7.4 Secteur de la microfinance	107
7.4.1 Renforcement de la stabilité du secteur.....	107
7.4.2 Assainissement du secteur de la microfinance.....	108
7.4.3 Performances du secteur.....	109
7.4.4 Financement par secteur d'activités.....	109

7.5 LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME.....	110
7.5.1 <i>Adoption du Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM) du dispositif de LBC/FT.....</i>	<i>110</i>
7.5.2 <i>Traitement des déclarations d'opérations suspectes</i>	<i>111</i>
7.5.3 <i>Coopération en matière de criminalité financière</i>	<i>111</i>
7.5.4 <i>Lutte contre le blanchiment des capitaux dans le secteur bancaire</i>	<i>112</i>
7.6 FINANCE ISLAMIQUE.....	112
7.7 QUALITE DES SERVICES FINANCIERS.....	113
7.7.1 <i>Suivi et promotion de la qualité des services financiers.....</i>	<i>113</i>
7.7.2 <i>Renforcement du dispositif de médiation et de conciliation</i>	<i>113</i>
7.7.3 <i>Activités de formation et d'éducation financière</i>	<i>114</i>
7.7.4 <i>Anomalies et recommandations.....</i>	<i>115</i>
7.7.5 <i>Perspectives</i>	<i>115</i>
CHAPITRE 8 : PROMOTION DU SECTEUR PRIVE.....	116
8.1 AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES.....	116
8.1.1 <i>Mesures d'ordre fiscal et foncier.....</i>	<i>116</i>
8.1.2 <i>Mesures d'ordre douanier.....</i>	<i>116</i>
8.1.3 <i>Contribution à l'instauration d'un climat des investissements dynamique et propice</i>	<i>117</i>
8.2 RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'APPUI AU SECTEUR PRIVE	118
8.2.1 <i>Amélioration du dialogue public-privé.....</i>	<i>118</i>
8.2.2 <i>Appui au secteur de l'Energie</i>	<i>119</i>
8.3 AUTRES MESURES ET ACTIONS D'APPUI AU SECTEUR PRIVE	119
CHAPITRE 9 : ACTIVITES JURIDIQUES ET A CARACTERE SOCIAL, ETUDES ET PUBLICATIONS	121
9.1 ACTIVITES JURIDIQUES.....	121
9.1.1 <i>Gestion du contentieux de l'Etat</i>	<i>121</i>
9.1.2 <i>Activités de production juridique.....</i>	<i>122</i>
9.2 ACTIVITES A CARACTERE SOCIAL	122
9.2.1 <i>Appui pour l'accès des agents de l'Etat au logement.....</i>	<i>122</i>
9.2.2 <i>Activités sociales du MEFP</i>	<i>123</i>
9.3 ETUDES	124
9.4 PUBLICATIONS.....	126
ANNEXES	127
ANNEXE 1: ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN	127
GLOSSAIRE.....	130

Mot de Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

L'année 2018 marque la fin de la mise en œuvre de la phase I du Plan Sénégal émergent (PSE), dont l'horizon est fixé en 2035, et la bonne tenue du 8^{ème} Groupe consultatif de Paris en décembre 2018. Ainsi, le Plan d'action d'Actions prioritaires (PAP I 2014-2018) nous a permis de redresser la trajectoire économique du pays avec en moyenne un taux de croissance de l'ordre de 6,6% durant cette période. Tous les indicateurs des agrégats macroéconomiques sont au vert grâce à la combinaison des efforts de toutes les parties prenantes. Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) en tant que maître d'œuvre de la politique économique et sociale définie par Son Excellence le Chef de l'Etat Macky SALL, s'est vu honoré d'être parmi les institutions publiques les plus remarquables dans l'atteinte des résultats satisfaisants obtenus durant l'exécution de cette phase.

Déclarée année sociale par le Président de la République, 2018 a été aussi une année de consolidation de nos agrégats macroéconomiques et du progrès vers l'émergence. Il faut noter que nos performances ont été réalisées dans un contexte de faible inflation, de réduction significative du déficit budgétaire, de bonne maîtrise de notre cadrage macroéconomique, de préservation de la viabilité de nos finances publiques et de mise en œuvre satisfaisante des projets et réformes du PAP I.

Au cours de la période, le Département a résolument poursuivi ses actions pour relever les défis liés à la gestion des finances publiques et à la gouvernance du Département.

Au chapitre de la gestion des finances publiques, l'année 2018 a révélé ses performances grâce aux progrès notables réalisés dans les efforts de consolidation des ressources budgétaires, de rationalisation des dépenses et d'assainissement des finances publiques.

Ainsi, les régies financières ont mobilisé des recettes totales de 2407,2 milliards de francs CFA, dont 2150,7 milliards de recettes fiscales et 256,5 milliards de dons.

En ce qui concerne les dépenses publiques, l'exécution budgétaire à la date du 31 décembre 2018 a atteint 3 529,6 milliards de FCFA, soit un taux global d'exécution de près de 94% par rapport aux prévisions.

Par ailleurs, dans la perspective du passage au budget-programme prévu en janvier 2020, l'année 2018 a été marquée par la double budgétisation (budget moyens et budget programme) accompagnée de l'élaboration du cadrage budgétaire 2019-2021 et du document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (BPBEP) 2019.

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes budgétaires, un autre fait marquant de l'année écoulée est la transposition de la directive portant comptabilité des matières à travers le décret n°2018-842 du 09 mai 2018.

S'agissant de la dette publique, l'on peut se réjouir du profil de risque de surendettement faible du pays grâce à une politique de maîtrise de l'endettement initiée depuis 2012, comme l'attestent les différents rapports d'analyse de viabilité de la dette réalisés par les institutions spécialisées en la matière.

A cet égard, il faut souligner que l'émission d'obligations (Eurobonds) réalisée en mars 2018 sur les marchés internationaux de capitaux a positionné, avec succès, le Sénégal dans le groupe fermé des émetteurs à très long terme, en Afrique sub-saharienne, à des conditions attractives.

Parallèlement, des réformes majeures ont été introduites dans la gestion de la trésorerie de l'Etat avec l'institution d'un point d'encaissement et de décaissement unique à la suite de la généralisation des systèmes de paiement SICA-STAR de l'UEMOA à l'ensemble du réseau des comptables directs du Trésor.

Il convient de noter que le projet de mise en œuvre du Système d'Information de Gestion de l'Information financière (SIGIF), socle sur lequel reposent les réformes budgétaires, a connu une accélération au cours de l'année 2018 avec la finalisation du premier périmètre portant sur la préparation du budget.

Par ailleurs au plan statistique, l'activité la plus marquante, en 2018, a été le changement d'année de base des comptes nationaux (base 2014), conformément au manuel sur les comptes nationaux adopté par les Nations Unies. Ce changement a induit les baisses du taux de pression fiscale et celui de l'endettement ainsi qu'une révision de 29,4% du PIB.

Dans le domaine de la gouvernance institutionnelle, d'importants progrès ont été enregistrés au courant de l'année 2018. C'est ainsi que dans le cadre de la gestion des ressources humaines, la dynamique de modernisation et de professionnalisation a été maintenue à travers notamment :

- la finalisation et la diffusion du manuel de procédures de gestion administrative des ressources humaines ;
- les actions de renforcement de capacités des agents pour le développement de leurs compétences et l'amélioration de leurs performances ;
- l'élaboration d'outils modernes de gestion des ressources, avec un dispositif pertinent d'évaluation des agents ;
- la prise en charge du bien-être des agents avec l'organisation de diverses activités socio-éducatives et sportives.

Ces résultats appréciables sont à consolider et à élargir en tenant compte des nouvelles perspectives qui s'offrent à l'économie nationale et des leçons apprises au cours de la mise en œuvre.

La tenue de la Réunion du Groupe Consultatif pour le Sénégal, consacrée au financement de la phase II du PSE, a connu un succès éclatant, grâce à un engagement exceptionnel des partenaires à soutenir, sur la période 2019-2023, le PSE à hauteur de 14 milliards de dollars US, soit plus de 7 854 milliards de FCFA.

Ces engagements des partenaires techniques et financiers (PTF), des Institutions multilatérales ainsi que des pays amis, constituent un baromètre objectif et fiable pour apprécier le crédit et la confiance dont le Sénégal bénéficie de la part de la Communauté internationale.

Toutes ces actions ont fait l'objet d'une vulgarisation régulière à travers notamment nos différents canaux de communication interne et externe et avec l'appui de nos partenaires des médias pour une meilleure appropriation par le personnel et le grand public.

Pour les prochaines années, conformément à l'évaluation du PAP I, qu'il me soit permis, sans être exhaustif, d'évoquer quelques-uns des défis à relever :

- le développement d'une économie compétitive, inclusive et résiliente ;
- le développement du capital humain et la capture du dividende démographique ;

- la réduction de la pauvreté et des inégalités ainsi que l'adaptation aux changements climatiques ;
- le renforcement de la gouvernance et la promotion d'une administration publique moderne et efficace ;
- la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement ;
- l'amélioration du suivi et de l'évaluation de la stratégie.

Ces axes constituent le socle sur lequel repose la stratégie pour la phase II du PSE 2019- 2023 dont l'objectif global est la réalisation d'une croissance forte, inclusive et durable pour le bien-être des populations.

Pour 2019, ces performances escomptées ne pourront être obtenues que grâce à la solidarité et aux efforts individuels et collectifs des uns et des autres.

Je saurais terminer mon propos sans remercier l'ensemble des agents du Ministère pour leur engagement permanent ainsi que les PTF, le secteur privé et la société civile pour leur franche collaboration.

Bassirou Samba NIASS

SIGLES ET ACRONYMES UTILISES

AE	Autorisation d'Engagement
AFD	Agence française de Développement
AIBD	Aéroport international Blaise DIAGNE
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APE	Accords de Partenariat économique
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés publics
BAD	Banque africaine de Développement
BADEA	Banque arabe pour le Développement économique en Afrique
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget consolidé d'Investissement
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BID	Banque islamique de Développement
BNDE	Banque nationale de Développement économique
CC	Cour des Comptes
CCOD	Commission de Contrôle des Opérations domaniales
CDP	Contrat de Performance
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CELCOM	Cellule de Communication
CENTIF	Cellule nationale de Traitement des Informations financières
CEP	Cellule de l'Evaluation et de la Performance
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CGE	Centre des Grandes Entreprises
CGI	Code général des Impôts
CIMA	Conférence interafricaine des Marchés d'Assurance
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CME	Centre des Moyennes Entreprises
CMP	Code des Marchés publics
CNUCC	Convention des Nations Unies contre la corruption
CP	Crédit de Paiement
CPI	Conseil présidentiel sur l'Investissement
CPM	Cellule de Passation des Marchés
CST	Comptes spéciaux du Trésor
CUT	Compte unique du Trésor
DA	Direction des Assurances
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement
DAIDA	Dettes-Automatisation de l'Investissement, de la Dette et de l'Aide hors Projets
DASP	Direction de l'Appui au Secteur privé
DCEF	Direction de la Coopération et des Financements extérieurs
DCI	Direction du Contrôle interne
DCMP	Direction centrale des Marchés publics
DDP	Direction de la Dette publique
DGB	Direction générale du Budget
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

DGD	Direction générale des Douanes
DGID	Direction générale des Impôts et des Domaines
DGPPE	Direction générale de la Planification et des Politiques économiques
DMC	Direction de la Monnaie et du Crédit
DMTA	Direction du Matériel et du Transit administratif
DOB	Débat d'Orientation budgétaire
DOS	Déclaration d'Opérations suspectes
DPB	Direction de la Programmation budgétaire
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
DP	Direction de la Planification
DPNDN	Document de Politique nationale de Développement de la Nutrition
DPPD	Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
DRS/SFD	Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés
DSP	Direction du Secteur parapublic
DRH	Direction des Ressources humaines
DTAI	Direction du Traitement automatique de l'Information
EDS/MICS	Enquête démographique et de Santé à Indicateurs multiples au Sénégal
ENES	Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal
ENSAE	Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipeement des Collectivités locales
FMI	Fonds monétaire international
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'Investissements stratégiques
FSE	Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Energie
GAFI	Groupe d'Action financière
GAR	Gestion axée sur les Résultats
GIABA	Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de Coopération allemande)
HAW	Haute Autorité du Waqf
IGE	Inspection générale d'Etat
IGF	Inspection générale des Finances
ISPE	Instrument de Soutien à la Politique économique
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MT	Ministère technique
NINEA	Numéro d'Identification national des Entreprises et des Associations
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
ODD	Objectifs de Développement durable
OQSF	Observatoire de la Qualité des Services financiers

PAGEF	Projet d'Appui à la Gestion du Foncier urbain
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PAPED	Programme des Accords de Partenariat économique
PARFP	Programme d'Appui aux Réformes des Finances publiques
PCRBF	Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières
PDSAF	Plan de Développement stratégique de l'Administration fiscale
PEF	Programme économique et financier
PIB	Produit intérieur brut
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPP	Partenariat public-privé
PRCN	Projet de Rénovation des Comptes nationaux
PREAC	Programme de Réformes pour l'Amélioration de l'Environnement des Affaires
PSD	Plan stratégique de Développement
PSE	Plan Sénégal émergent
PTF	Partenaire technique et financier
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PTIP	Programme triennal d'Investissement public
RGE	Recensement général des Entreprises
RAP	Rapport annuel de Performance
SFD	Systemes financiers décentralisés
SIGFIP	Système intégré de Gestion des Finances publiques
SIGIF	Système intégré de Gestion de l'Information financière
SIGTAS	Système intégré de Gestion des Taxes assimilées
SSN	Système statistique national
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

Chapitre 1 : Présentation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

1.1 Attributions et missions

1.1.1 Attributions des ministres

Aux termes du décret n°2017-1569 du 13 septembre 2017 relatif à ses attributions, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan est chargé de préparer et d'appliquer la politique arrêtée par le Chef de l'Etat en matière économique et financière, de planification du développement, de population et de statistiques.

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé du Budget, en vertu du décret n°2017-1599 du 13 septembre 2017 relatif à ses attributions, exerce, au nom du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et, sous son autorité, les compétences dévolues à ce dernier en matière de préparation et d'exécution de la loi de finances, de gestion de la trésorerie de l'Etat, de préparation et d'application de la législation et de la réglementation fiscale et douanière et de représentation de l'Etat devant la Cour Suprême et les Cours et Tribunaux.

En outre, il peut remplacer le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, sur autorisation expresse de ce dernier, dans l'exercice de toutes ses attributions et recevoir délégation de signature de sa part en toute matière.

Le Ministre délégué, chargé du Budget, dispose, en cas de besoin, pour l'exercice de ses attributions, des services du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP).

Il assure la tutelle de la LONASE, au nom et sous le contrôle du MEFP.

1.1.2 Missions du département

L'analyse des attributions du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan fait ressortir trois axes d'intervention : gestion de l'économie, gestion des finances publiques et gouvernance institutionnelle.

Plus particulièrement, les missions du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) consistent à :

- veiller, dans le domaine du management stratégique et opérationnel, à (i) préparer les documents de planification, (ii) coordonner l'élaboration des politiques sectorielles en relation avec les ministères techniques, (iii) s'assurer de la cohérence entre les politiques aux niveaux sectoriel et décentralisé (local), (iv) élaborer les programmes pluriannuels d'investissement et (v) veiller au suivi de l'exécution et de l'évaluation des politiques publiques ;
- procéder à l'analyse conjoncturelle, à la prévision et à l'élaboration du cadrage macroéconomique ainsi qu'à la gestion macroéconomique, en relation avec les ministères techniques, les agents économiques nationaux et les Partenaires techniques et financiers (PTF) concernés ;
- assurer la coordination et la production des statistiques par l'implication des diverses parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique, cadre de référence de toutes interventions en matière statistique ;

- diriger les études et recherches économiques et sociales en appui à l'analyse, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement en rapport avec les divers acteurs (les PTF, les ministères techniques et les institutions de formation et de recherche) ;
- veiller au renforcement du secteur privé considéré comme moteur de l'économie et à l'amélioration de l'environnement des affaires pour une plus grande compétitivité à travers diverses initiatives incitatives au plan fiscal, foncier et douanier et des politiques financières (accès au crédit bancaire et au marché financier, partenariat public-privé, etc.) et commerciales (promotion des exportations);
- préparer et mettre en œuvre les lois de finances et assurer la gestion de la trésorerie de l'Etat. A ce titre, il veille à la mobilisation et à la répartition optimale des ressources intérieures et extérieures et aux conditions du contrôle de l'exécution des politiques publiques, en rapport avec les démembrements de l'Etat concernés [l'Assemblée nationale, le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la Cour des Comptes (CC), l'Inspection générale d'Etat (IGE) et l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP)] ;
- assurer la préparation et l'exécution des législations et des réglementations dans les domaines suivants : impôts, domaines, douanes, monnaie, crédit, assurances et, en liaison avec le Ministère chargé du commerce, politique des prix ;
- préparer et appliquer la politique générale de l'Etat à l'égard du secteur parapublic, assurer la tutelle financière des établissements et sociétés qui en relèvent quelle que soit la nature de leur activité et la tutelle technique des établissements et sociétés placés sous son contrôle par le décret portant répartition des services de l'Etat et accompagner les collectivités territoriales ;
- assurer le contrôle et le suivi de l'évolution de la masse salariale de l'Etat, en rapport avec le Ministère chargé de la Fonction publique ;
- contribuer à la protection de l'économie nationale contre la contrebande et les importations frauduleuses ou prohibées, en rapport avec le Ministère des Forces armées et le Ministère chargé de la Sécurité publique, et à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en relation avec les organisations communautaires telles que l'UEMOA et la CEDEAO à travers notamment leurs organes spécialisés comme la BCEAO ou le Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA) et en collaboration étroite avec les PTF ;
- veiller à la stabilité du système bancaire et financier dans ses différentes composantes, à l'amélioration de la qualité des services financiers et à la promotion d'un financement inclusif de l'économie avec l'appui des cadres communautaires renforcés tels que BCEAO/UMOA, UEMOA, CIMA, etc. ;
- mobiliser, dans le domaine de la coopération internationale, les ressources financières et techniques aussi bien publiques que privées pour la réalisation des politiques publiques, en relation avec les acteurs concernés. A ce titre, le Département conduit les actions suivantes: (i) présenter, aux PTF et aux marchés financiers, toutes les requêtes de financement émanant du Gouvernement et autres organismes, (ii) participer aux commissions mixtes et superviser, de façon spécifique, les travaux des commissions mixtes des pays du Nord avec les ministères techniques concernés, (iii) veiller à l'alignement des interventions des PTF sur les priorités nationales et à leur harmonisation pour plus d'efficacité de l'aide et (iv) animer les cadres de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre des politiques publiques ;

- assurer, à titre principal ou d'associé, en relation avec les départements ministériels compétents, la représentation de l'Etat (i) auprès des institutions financières internationales, (ii) aux réunions ministérielles au niveau sous régional, régional et international [OMVS, UEMOA, Zone Franc, CEDEAO, OHADA, Union africaine (UA), Accords de Cotonou, négociations commerciales, commissions mixtes avec les pays du Nord et du Sud, Accords de partenariat économique (APE)]. Le MEFP prépare les projets discutés dans ces instances (UEMOA et Zone Franc) et constitue le point focal national du Programme des Accords de Partenariat économique pour le Développement (PAPED) ;
- veiller, d'une part, au respect des principes des Déclarations de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et de Busan sur le partenariat pour une coopération efficace au service du développement et, d'autre part, au contrôle citoyen dans la formulation, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, programmes et projets publics à travers des dispositifs pérennes ou temporaires incluant, entre autres, divers démembrements de l'Etat [Assemblée nationale, Conseil économique, social et environnemental (CESE), Cour des Comptes, institutions de recherche], secteur privé, société civile, PTF, etc.

1.2 Vision et objectif du Département

En parfaite articulation avec les fondements des politiques de développement du Sénégal, le Département a élaboré sa Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) dont la vision est « Un secteur de l'Economie et des Finances dynamique, soutenu par une administration efficace, pour un Sénégal émergent et solidaire ».

A moyen terme, l'objectif global poursuivi, par la politique sectorielle, est de « contribuer à l'amélioration des performances économiques et sociales dans un contexte de bonne gouvernance ».

1.3 Organisation

Aux termes du décret n°2014-1171 du 16 septembre 2014 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, modifié par le décret n°2017-480 du 03 avril 2017, le Département est organisé comme suit :

1.3.1 Cabinet et services rattachés

Les services rattachés au Cabinet sont :

- l'Inspection générale des Finances ;
- la Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;
- la Cellule d'Intelligence économique ;
- la Cellule de Communication.

1.3.2 Secrétariat général

Le secrétariat général comprend :

- la Cellule de l'Evaluation et de la Performance ;
- la Cellule de Passation des Marchés publics ;
- le Bureau du Courrier commun.

1.3.3 Directions générales

1.3.3.1 Direction générale de la Planification et des Politiques économiques

Elle comprend :

- les services propres ;
- les services rattachés ;
- la Direction du Contrôle interne ;
- la Direction de l'Administration et du Personnel ;
- la Direction de la Planification ;
- la Direction du Développement du Capital humain ;
- la Direction de la Prévision et des Etudes économiques ;
- l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique ;
- la Cellule de Suivi de l'Intégration ;
- le Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement.

1.3.3.2 Direction générale du Budget

Elle comprend :

- la Cellule de Suivi et de Synthèse ;
- la Cellule des Etudes et de la Réglementation ;
- la Direction du Contrôle interne ;
- la Direction de l'Administration et du Personnel ;
- la Direction des Systèmes d'Information ;
- la Direction de la Programmation budgétaire ;
- la Direction de la Coopération et des Financements extérieurs ;
- la Direction de la Solde ;
- la Direction des Pensions ;
- la Direction du Contrôle budgétaire ;
- la Direction du Matériel et du Transit administratif.

1.3.3.3 Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

Elle comprend :

- les services propres ;
- les services rattachés ;
- la Direction du Contrôle interne ;
- la Direction de l'Administration et du Personnel ;
- la Direction de l'Informatique ;
- la Trésorerie générale ;
- la Direction de la Comptabilité publique ;
- la Direction du Secteur parapublic ;
- la Direction de la Dette publique ;
- la Direction du Secteur public local ;
- la Paierie générale du Trésor ;
- la Recette générale du Trésor ;
- la Trésorerie Paierie pour l'Etranger ;
- l'Agence comptable des Grands Projets ;
- les Trésoreries Paieries régionales.

1.3.3.4 Direction générale des Douanes

Elle comprend :

- les services rattachés
- les services centraux :
 - la Direction du Contrôle interne ;
 - la Direction de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
 - la Direction des Opérations douanières ;
 - la Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
 - la Direction du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
 - la Direction du Personnel et de la Logistique ;
 - la Direction des Systèmes informatiques douaniers.
- les services extérieurs :
 - la Direction régionale de Dakar-Port ;
 - la Direction régionale des Unités spécialisées et Produits pétroliers ;
 - la Direction régionale de l'Ouest ;
 - la Direction régionale du Centre ;
 - la Direction régionale du Nord ;
 - la Direction régionale du Sud ;
 - la Direction régionale du Sud-Est.

1.3.3.5 Direction générale des Impôts et des Domaines

Elle comprend :

- les services rattachés ;
- la Direction du Contrôle interne ;
- la Direction de la Législation, des Etudes et du Contentieux ;
- la Direction de l'Administration et du Personnel ;
- la Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal ;
- la Direction des Systèmes d'Information ;
- la Direction des Domaines ;
- la Direction du Recouvrement ;
- la Direction du Cadastre ;
- la Direction des grandes Entreprises ;
- la Direction des moyennes Entreprises ;
- la Direction des Services fiscaux.

1.3.3.6 Direction générale du Secteur financier et de la Compétitivité

Elle comprend :

- les services rattachés ;
- la Direction du Contrôle interne ;
- la Direction de l'Administration et du Personnel ;
- la Direction de la Monnaie et du Crédit ;
- la Direction des Assurances ;
- la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

- la Direction de l'Appui au Secteur privé.

1.3.4 Directions rattachées au Cabinet du MEFP

Les autres directions du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, directement rattachées au cabinet du Ministre, sont :

- l'Agence judiciaire de l'Etat ;
- la Direction centrale des Marchés publics ;
- la Direction du Traitement automatique de l'Information ;
- la Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement ;
- la Direction des Ressources humaines.

1.3.5 Organismes sous tutelle

En vertu du décret n°2017-1546 du 08 septembre 2017 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, les établissements publics, sociétés nationales, agences et sociétés à participation publique placés sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan sont les suivants :

- Loterie nationale du Sénégal (LONASE) ;
- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale (CBAO) ;
- Crédit du Sénégal ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) ;
- AXA Assurances Sénégal (AAS) ;
- AMSA Assurances ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) ;
- Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) ;
- Banque islamique du Sénégal (BIS) ;
- Société sénégalaise de Réassurances (SENRE) ;
- Société nationale de Recouvrement (SNR) ;
- Fonds de Garantie automobile (FGA) ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit (SONAC) ;
- Compagnie nationale d'Assurance agricole du Sénégal (CNAAS) ;
- Banque nationale de Développement économique (BNDE) ;
- Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) ;
- Observatoire de la Qualité des Services financiers (OQSF) ;
- Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) ;
- Fonds souverain d'Investissements stratégiques (FONSIS) ;
- Société de Gestion des Infrastructures publiques dans les Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (SOGIP- SA) ;
- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) ;
- Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) ;
- Ordre national des experts comptables et comptables agréés.

1.4 Personnel

L'effectif du Département, composé d'agents fonctionnaires et non fonctionnaires, s'est élevé au 31 décembre 2018 à 5 208 agents contre 5 172 agents en décembre 2017, soit une augmentation de 36 agents ou 0,69%. Cette hausse s'est expliquée par les recrutements effectués au cours de l'année. Au cours de l'année 2018, 159 agents ont été affectés au Ministère contre 504 agents en 2017, soit une baisse de 345 agents en valeur absolue et 68,45% en valeur relative.

Les entrées ci-après ont été enregistrées :

- **nouvelles recrues** : 27 contre 83 en 2017, soit une baisse de 56 agents en valeur absolue et 67,46% en valeur relative ; 03 de ces recrues ont été affectées dans les différentes structures du Ministère tandis que les 23 sont en expectative d'affectation à la DRH.
- **agents venant d'autres ministères** : 30 agents viennent d'autres ministères dont 23 déjà affectés dans les différentes structures du département et 07 en expectative d'affectation.
- **sortants de l'Ecole nationale d'Administration (ENA)** : le Ministère a reçu 102 sortants constitués de :
 - 21 Inspecteurs des Impôts et des Domaines ;
 - 13 Inspecteurs du Trésor ;
 - 16 Inspecteurs des Douanes ;
 - 27 Contrôleurs des Impôt et des Domaines ;
 - 20 Contrôleurs du Trésor ;
 - 03 Administrateurs civils ;
 - 02 Secrétaires d'Administration.

Au cours de l'année 2018, les sorties ci-après ont été enregistrées :

- **les sorties définitives** : elles se sont élevées à 123 contre 138 en 2017 et sont réparties comme suit :
 - 105 agents admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite dont 28 appartenant au Cadre des Douanes ;
 - 15 décès dont 07 relevant du Cadre des Douanes ;
 - 03 agents affectés vers d'autres ministères sans droit de réintégration.
- **les sorties temporaires** : elles se sont élevées à 26 agents contre 33 agents en 2017 et réparties comme suit :
 - 09 détachements contre 11 en 2017 ;
 - 12 agents en suspension d'engagement contre huit (08) en 2017 ;
 - 05 agents en disponibilité, autant qu'en 2017.

1.4.1 Répartition de l'effectif global par structure

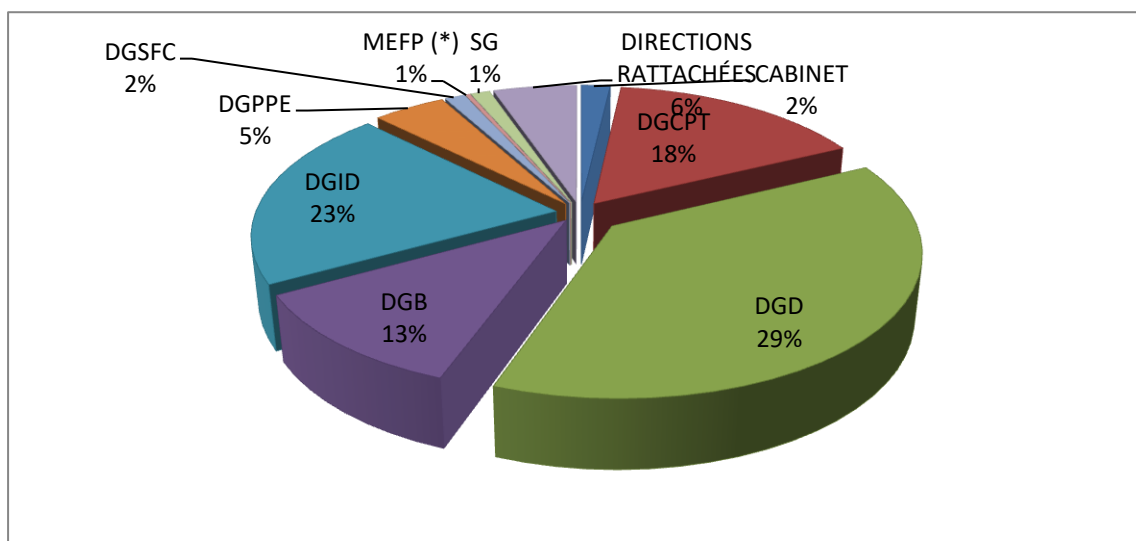
Le tableau ci-après présente la situation de l'effectif total par structure (Cabinet, Secrétariat général, directions générales et directions rattachées).

Tableau n°1 : répartition de l'effectif par structure

Structure	Effectif hommes	Effectif femmes	Effectif total	%
CABINET	71	46	117	2,25%
SG	47	21	68	1,31%
DGCPT	625	324	949	18,22%
DGD	1401	95	1496	28,73%
DGB	443	231	674	12,94%
DGID	802	404	1206	23,16%
DGPPE	178	76	254	4,88%
DGSFC	49	37	86	1,65%
MEFP (*)= en expectative d'affectation	12	16	28	0,54%
DIRECTIONS RATTACHÉES	205	125	330	6,34%
Total	3833	1375	5208	100,00%

Source : DRH, 2019

Graphique n°1 : répartition de l'effectif par structure



Source : DRH, 2019

La Direction générale des Douanes représente 29% de l'effectif total, la Direction générale des Impôts et des Domaines emploie 23% dudit effectif, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor les 18%, la Direction générale du Budget les 13 %, les Directions rattachées représentent 6% et la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques représente les 5 %.

1.4.2 Situation du personnel par sexe

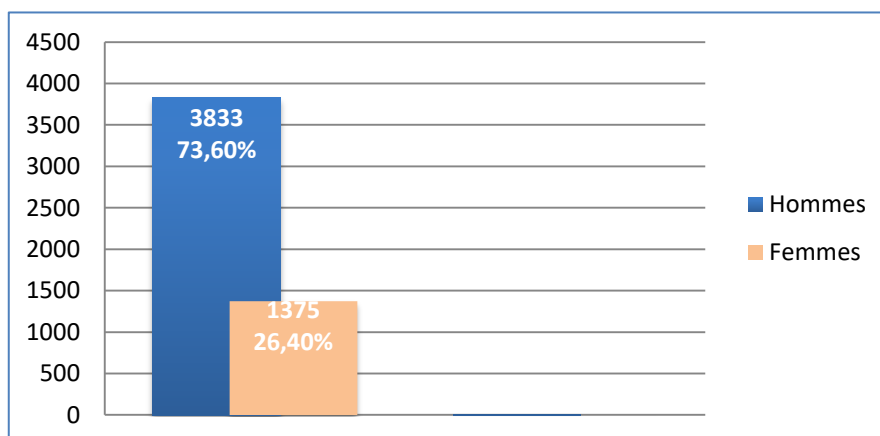
Le tableau ci-après fournit la répartition de l'effectif total par sexe.

Tableau n°2 : répartition de l'effectif total par sexe

Sexe	Effectif	%
Hommes	3 833	73,60%
Femmes	1 375	26,40%
Total	5 208	100,00%

Source : DRH, 2019

Graphique n°2 : répartition de l'effectif total par sexe



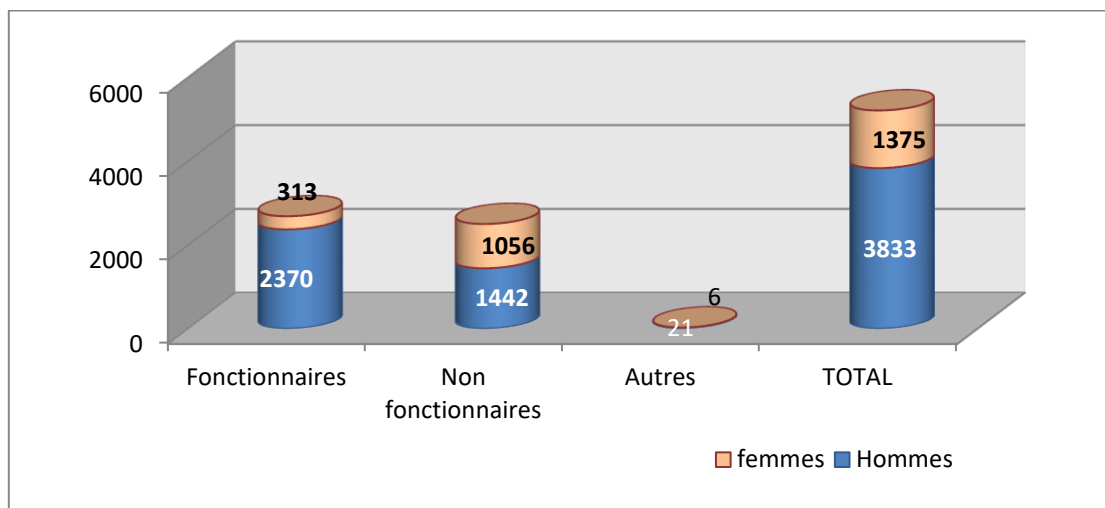
Source : DRH, 2019

En 2018, les hommes ont représenté 73,60% de l'effectif total contre 73,84% en 2017 et les femmes 26,40 % contre 26,16 % en 2017. Ce faible pourcentage des femmes s'explique en partie par la structure des effectifs du Cadre des Douanes qui compte encore très peu de personnels féminins.

1.4.3 Situation du personnel par statut

Le graphique ci-après présente la répartition de l'effectif total par statut.

Graphique n°3 : répartition de l'effectif total par statut



Source : DRH, 2019

Les fonctionnaires ont représenté plus de la moitié de l'effectif avec 51,52 % contre 47,96 % de non fonctionnaires.

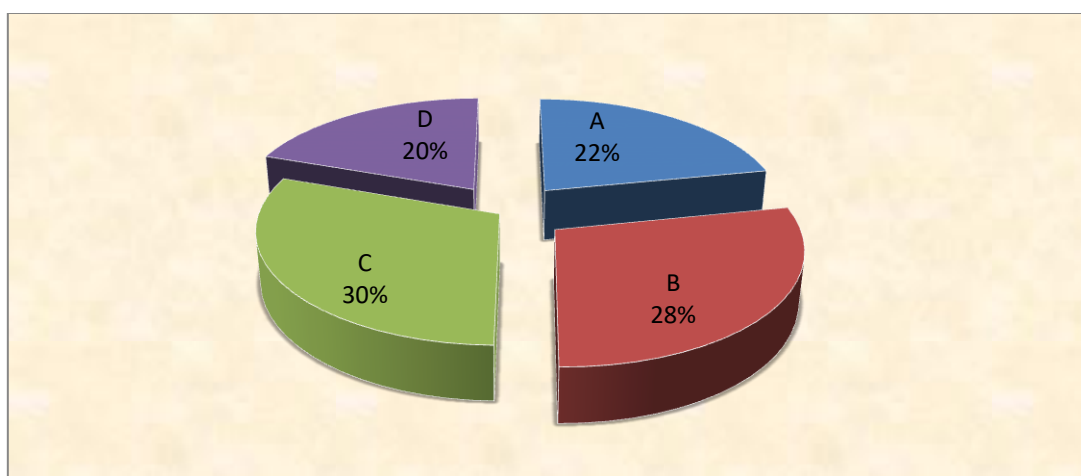
Les fonctionnaires sont constitués de 11,67 % de femmes et 88,33 % d'hommes tandis que pour l'effectif des agents non fonctionnaires la répartition par sexe est beaucoup plus équilibrée avec 42,27 % de femmes contre 57,73 % d'hommes.

Les femmes sont constituées de 22,76 % de fonctionnaires contre 76,80% de non fonctionnaires. L'effectif des contractuels et des agents mis à disposition a représenté 0,52 %.

1.4.4 Situation de l'effectif par hiérarchie

Le graphique ci-après présente la répartition de l'effectif par hiérarchie

Graphique n°4: représentation graphique de l'effectif total par hiérarchie



Source : DRH, 2019

Les agents de la hiérarchie A ont constitué 21,87 % de l'effectif total, soit un taux d'encadrement de 22%.

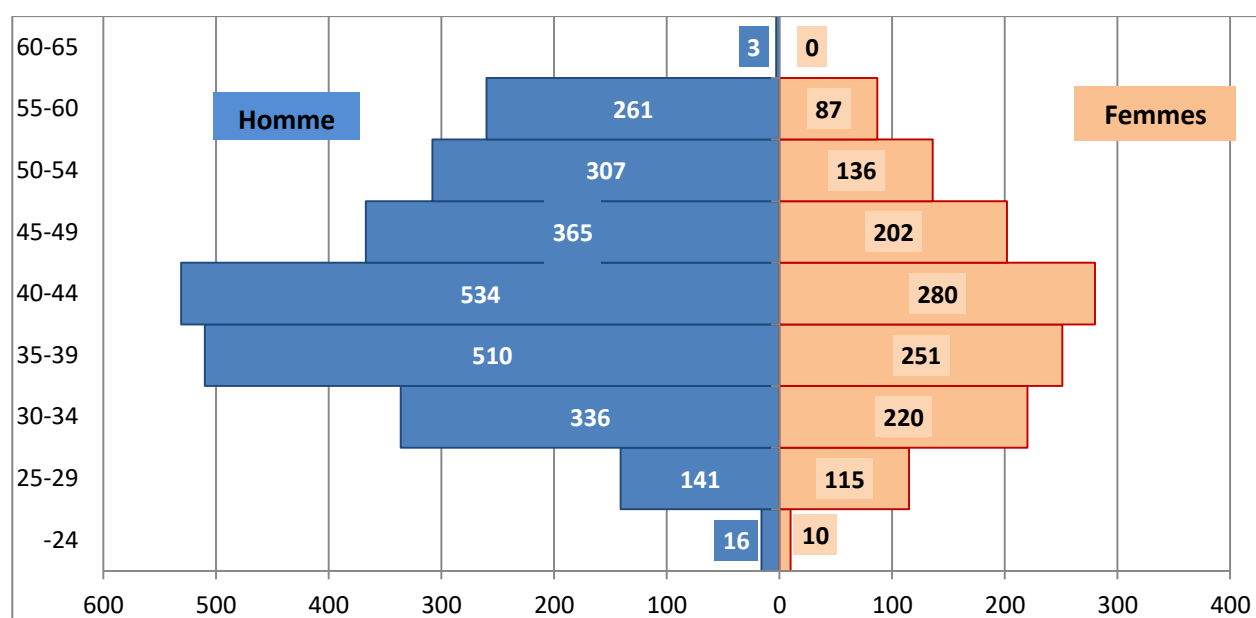
La hiérarchie C a compté le plus gros effectif avec 30,15 %. Les hiérarchies B et D ont représenté respectivement 28,38 % et 19,60 % de l'effectif total.

Les femmes ont été moins représentées dans les hiérarchies A et D, 73% d'entre elles appartenant aux hiérarchies B et C. Cette répartition s'explique par l'absence de femmes dans des corps de la hiérarchie D tels que les chauffeurs et leur faible présence dans le corps des préposés des Douanes (avec 5% de ce corps qui représente plus de la moitié de l'effectif de la hiérarchie).

1.4.5 Répartition de l'effectif (hors agents des Douanes) par tranche d'âge

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'effectif (hors agents des Douanes) par tranche d'âge.

Graphique n°5 : pyramide des âges du personnel du MEFP



Source : DRH, 2019

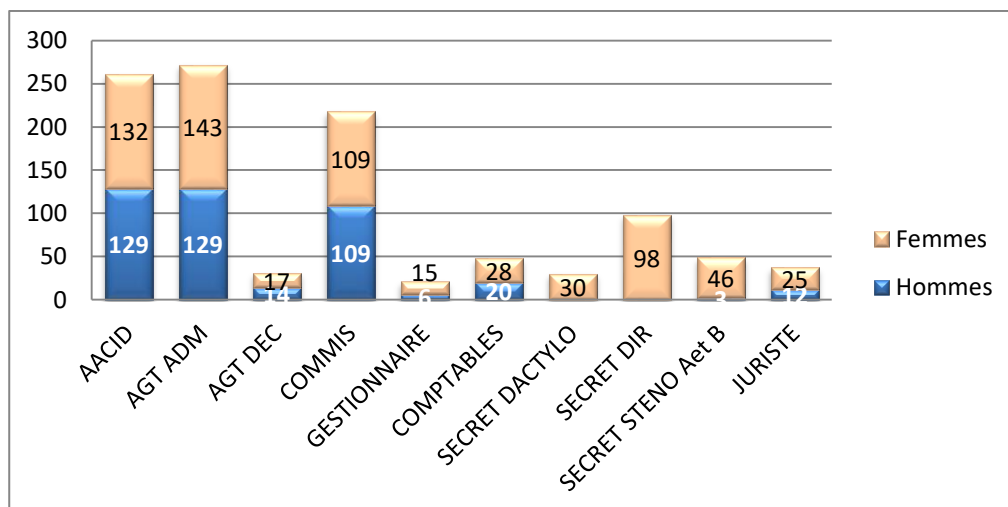
En 2018, les jeunes, constitués des agents âgés de moins de 35 ans, ont représenté 22,20% de l'effectif contre 23,91 % en 2017. Les agents âgés de 35 à 49 ans ont représenté 56,75% de l'effectif. Moins de 10% des agents ont atteint l'âge de 55 ans. La tranche 40-44 ans a compté le plus gros effectif.

L'âge moyen est de 42 ans comme en 2017 et le plus jeune agent est âgé de 21 ans..

1.4.6 Corps à dominante femmes

Le graphique ci-après présente les corps où l'effectif des femmes est plus important que celui des hommes.

Graphique n°6 : effectifs des corps à dominante femmes



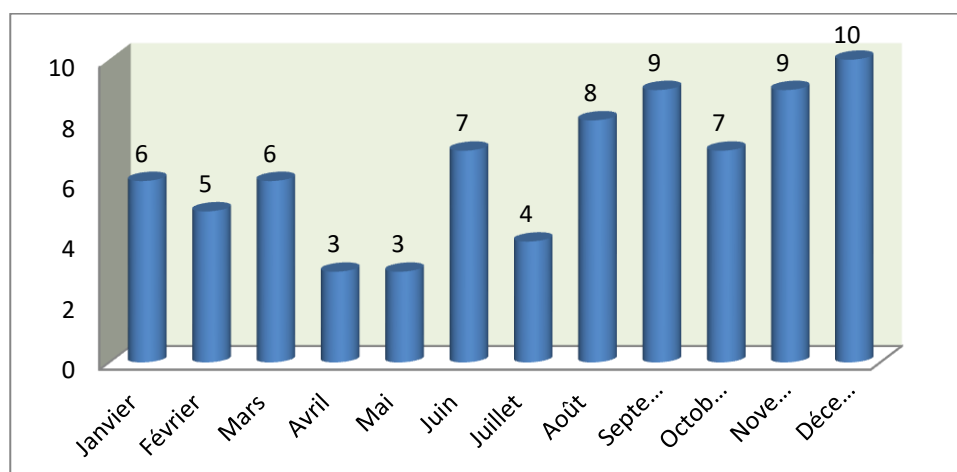
Source : DRH, 2019

Dix corps ont compté plus de femmes que d'hommes. L'effectif de ces corps s'est élevé à 1063 agents soit 20,41% de l'effectif total et 28,16% de l'effectif hors agents des douanes, dont 643 femmes soit 60,49% de l'échantillon et 420 hommes soit 39,51%.

1.4.8 Départs à la retraite

Ce graphique présente les départs à la retraite de l'année 2018 de janvier à décembre par sexe.

Graphique n°7: départs mensuels à la retraite de 2018.



Source : DRH, 2019

Au cours de l'année 2018, 77 agents ont été admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite.

1.5 Etat d'avancement des projets de réhabilitation du patrimoine immobilier

L'année 2018 est marquée par la poursuite des travaux du projet de réhabilitation des immeubles du MEFP.

Pour le lot 1 (Résidence A), les travaux consistent à la réhabilitation d'un immeuble constitué du rez-de-chaussée, d'un sous-sol et de 11 étages. Les travaux, du gros œuvre ont été totalement exécutés.

Pour les travaux du second œuvre, tous les réseaux (électrique, informatique, adduction d'eau, assainissement, protection incendie, climatisation...) ont été posés.

Pour le lot 2 (Ex. Ecole des Douanes), les travaux peuvent être résumés à la réhabilitation des bâtiments classés (1,2 et 3) et à la construction d'un immeuble R+6 au centre du site.

La réhabilitation des bâtiments classés est en cours de finition. Il ne reste que la pose des appareils pour le second œuvre ainsi que la peinture à finir.

En ce qui concerne l'immeuble R+6, le gros œuvre est en cours de finition. Pour le second œuvre de ce bâtiment, les différents réseaux sont déjà exécutés.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents du département, il est prévu en 2019 la livraison de la première phase des travaux initiés dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments du Ministère.

L'immeuble de la Résidence A de 11 étages et les 4 bâtiments de l'ex école des Douanes en cours de travaux seront réceptionnés au mois d'avril 2019. Ce qui représenterait en termes d'espaces de travail une superficie de 16 180 m² avec un total de 368 bureaux dotés d'installations de dernières générations.

Chapitre 2 : Contexte économique et social

2.1 Environnement international

En 2018, l'environnement économique et financier international a été marqué par un léger ralentissement dans les pays avancés, les pays émergents et les pays en développement. En effet, en dehors du regain d'activités observé aux Etats-Unis, l'activité économique dans les pays avancés s'est déroulée dans un contexte d'incertitude marqué par les nouvelles normes antipollution adoptées en Allemagne, la détérioration de la situation des marchés financiers et l'inquiétude sur les perspectives de politiques commerciales de la Chine.

Dans les économies avancées, la croissance s'est située à 2,3% en 2018 après 2,4% en 2017. Cette baisse est due au ralentissement économique en zone euro (1,8% après 2,4%), au Japon (0,9% après 1,9%) et au Royaume-Uni (1,4% après 1,8%). L'économie américaine a, pour sa part, connu une accélération en 2018, avec un taux de croissance de 2,9% contre 2,2% un an plus tôt.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance de l'activité économique est ressortie à 4,6% en 2018 contre 4,7% un an plutôt.

En Afrique subsaharienne, la situation économique s'est affermie, grâce à l'ajustement des politiques nationales et à un environnement extérieur favorable. L'activité économique s'est stabilisée avec un taux de 2,9% en 2018, soit au même niveau qu'en 2017.

Dans la Zone UEMOA, la croissance s'est poursuivie avec un 6,4% en 2018 contre 6,5% en 2017. Au total, les dernières estimations du FMI ont tablé sur une croissance de l'économie mondiale de 3,7%, soit une amélioration de 0,1 point de pourcentage relativement à 2017.

2.2 Situation économique nationale

Au plan national, l'économie est restée sur sa tendance haussière depuis la mise en œuvre de la première phase du Plan Sénégal Émergent (PSE). Ainsi, le taux de croissance du PIB réel s'est maintenu à plus de 6% pour la troisième année consécutive. En effet, en 2018, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,8% contre 7,1%¹ en 2017. Cette performance de l'activité économique est essentiellement attribuable à la vigueur de l'agriculture et au regain d'activité des industries extractives et de la construction.

Du point de vue sectoriel, la bonne dynamique de la croissance est portée par l'ensemble des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

L'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), s'est inscrite en hausse de 0,5% en 2018 contre 1,3% l'année précédente. Cette évolution est due principalement au renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,1%).

Au chapitre des finances publiques, la gestion budgétaire en 2018 s'est déroulée dans la poursuite de l'exécution des projets déclinés dans le PSE et de la mise en œuvre des réformes identifiées dans l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE 2015-2018).

¹ Comptes nationaux provisoires de l'ANSD

En termes de mobilisation de ressources, le recouvrement global s'est conforté d'environ 2% consécutif à la progression modérée des recettes fiscales et à la baisse des recettes non fiscales et des dons budgétaires. L'accroissement des recettes est dû à l'élargissement de l'assiette fiscale, au renforcement du contrôle et à la modernisation des procédures. Le taux de pression fiscale, en 2018, est estimé à environ 15%, soit au même niveau qu'en 2017. Cette stabilité traduit l'évolution modérée des recettes fiscales qui résulte, d'une part, de la hausse soutenue de l'impôt sur le revenu, des droits de douane et de la TVA intérieure, et, d'autre part, de la contraction de l'impôt sur les sociétés et des taxes de TVA sur le pétrole et du fonds de sécurisation des importations des produits pétroliers (FSIPP). La réduction des taxes susmentionnées relatives au pétrole fait suite à la non répercussion de la hausse des cours du pétrole sur le prix à la pompe.

Quant aux charges, elles sont évaluées à 2 906,8 milliards de FCFA en 2018, soit une progression de 6,1% sous l'impulsion notamment, de l'accroissement de la masse salariale et des charges d'intérêts sur la dette publique. La progression de la masse salariale est due à l'amélioration de la rémunération apportée aux personnels de l'éducation et de la santé ainsi qu'à l'apurement des rappels. S'agissant des investissements publics, ils seraient marqués par le repli des investissements financés sur ressources internes contrebalancé toutefois par la hausse et l'accélération des investissements financés sur ressources extérieures. Au total, le déficit budgétaire, dons compris, est estimé, provisoirement, à 497 milliards en 2018 contre 362,2 milliards en 2017.

Au titre de l'endettement, l'encours de la dette publique totale devrait passer de 5 848,5 milliards de F CFA en 2017 à 6 754,2 milliards estimé en 2018, soit un accroissement de 15%. Le ratio de l'encours de la dette publique par rapport au PIB est évalué à 50,4% en 2018 contre une réalisation de 47,7% en 2017, soit largement en dessous du seuil communautaire de 70%. Les indicateurs de soutenabilité de la dette, en termes de service de la dette extérieure rapporté respectivement aux recettes budgétaires et aux exportations de biens et services, sont restés très favorables, en dessous des seuils. Par ailleurs, les réformes mises en œuvre, à travers l'amélioration de la situation de la Poste, des soldes des comptes de dépôt et du Fonds national de Retraite (FNR), ont contribué à contenir le déficit budgétaire et limiter ainsi le besoin d'endettement. Globalement, le Sénégal demeure toujours dans la catégorie des « pays à risque d'endettement faible ».

Concernant la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services en valeur sont estimées respectivement en hausse de 475,3 et 209,2 milliards en 2018 de F CFA (contre respectivement 710,1 et 204,4 milliards en 2017). Cela a expliqué la forte dégradation du déficit commercial qui est passé de 1 688,5 milliards en 2017 à 1 904,8 milliards en 2018.

Essentiellement expliqué par le déficit de la balance commerciale, le compte courant s'est dégradé de 139,0 milliards de F CFA passant ainsi de 887,2 milliards en 2017 à 1 026,2 milliards en 2018. Pour ce qui est du compte de capital, il est ressorti en excédent de 21,3 milliards contre 8,6 milliards en 2017. Au total, le solde global de la balance des paiements est estimé en 2018 en excédent de 258,0 milliards contre 116,5 milliards un an auparavant.

La situation monétaire s'est caractérisée en 2018² par une hausse des avoirs extérieurs nets qui sont évalués à 418,4 milliards, une augmentation des créances intérieures de 13,2% et une expansion de la masse monétaire 10,0%.

² Situation à fin novembre 2018

Tableau n°3 : indicateurs clés avec le PIB base 2014

Indicateurs	2016	2017	2018 est.
Taux de croissance	6,4%	7,1%	6,8%
Taux d'investissement (FBCF)	23,2%	23,5%	25,0%
Inflation	0,8%	1,3%	2,3%
Déficit budgétaire % PIB	3,2%	3,0%	3,5% (cible)
Masse salariale sur recettes fiscales	32,0%	32,5%	31,8%
Pression fiscale	15,7%	15,0%	15,0%
Dette publique % PIB	47,2%	47,7%	50,4%
Déficit commercial % Pib	10,7%	13,7%	14,2%
Déficit du compte courant	4,4%	7,2%	7,7%

Source : DGPPE, 2019

Chapitre 3: Stratégies de développement

En 2018, le contexte est marqué par la mise en œuvre du PSE caractérisée par la consolidation des performances macroéconomiques, une meilleure gestion des finances publiques et la poursuite des réformes majeures, notamment de l'ISPE.

3.1 Plan Sénégal émergent : état des lieux

3.1.1 Mobilisation des ressources pour le PSE

La mise en œuvre des projets et réformes du PSE a nécessité la mobilisation des ressources foncières.

Pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement, l'État avait élaboré sur la période 2014-2018 un dispositif de financement adossé au Plan d'actions prioritaires (PAP) du PSE. La réalisation dudit plan nécessitait un montant de 9685,6 milliards de FCFA avec une contribution de l'Etat à hauteur de 43,4%, des PTF de 40,4% et du secteur privé de 16,3%. Le financement acquis s'estimait à 5737,6 milliards, soit 59,2% et un besoin additionnel de financement de 3948 milliards de FCFA.

Concernant la mobilisation des ressources internes, le Gouvernement a engagé d'importantes actions pour relever le défi de leur mobilisation optimale desdites qui ont progressé en moyenne de 10% par an. Les recettes fiscales se sont accrues passant en moyenne de 18,6% entre 2009-2013 à 20,2% du PIB entre 2014-2018. Ces résultats encourageants ont été obtenus à la faveur de la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière, du renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses fiscales à travers notamment la dématérialisation des procédures et la réforme de structures, la réduction des délais de traitement du contentieux fiscal, et un contrôle fiscal plus adapté à la promotion du secteur privé.

S'agissant la mobilisation des ressources extérieures, sur la période 2014-2017, le montant acquis programmé est estimé à 4 796,534 milliards de FCFA. Le montant des projets exécutés au titre du financement acquis du PAP-PSE s'est élevé à 3 061,807 milliards de FCFA soit un taux de 63,83%³.

Les diligences incombant à la DGID, dans la mise en œuvre des projets du PSE, concernent surtout la préparation des projets d'actes (décrets d'utilité publique, de cessibilité, etc.) et la participation aux travaux des Commissions de conciliation présidées par les Gouverneurs.

³ Direction générale du Budget, 2018

Le tableau global de suivi des projets, mis à jour au 31 décembre 2018, se présente comme suit :

Tableau n° 4 : suivi des projets

Projets	Etat d'avancement
PROJETS D'AUTOROUTE	
Prolongement de l'Autoroute à péage sur l'axe « AIBD-MBOUR-THIES »	Tous les actes ont été pris. Les Commissions mises en place ont déjà identifié tous les propriétaires de TF ainsi que les titulaires d'impenses sur l'assiette du projet et évalué les montants de toutes les indemnités dues.
Autoroute « la Côtière »	Décret d'utilité publique signé. Situations foncières en cours pour préparer le décret de cessibilité
Construction de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack	Décret d'utilité publique signé. En attente des situations foncières.
AUTRES INFRASTRUCTURES ROUTIERES	
Train Express Régional (TER) Dakar-AIBD	<p>Tracé modifié</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret de cessibilité modificatif signé et transmis aux services pour les formalités subséquentes - les déplacés de la zone de Thiaroye ont été recasés au Camp de Thiaroye et à Malika. Les notifications d'attribution sont effectuées et les baux en cours de d'élaboration.
Projet de construction de ponts et autoponts à Dakar, Ziguinchor, Saint louis, Kolda-Sédhiou	<p>Le projet de décrets d'utilité publique a été préparé et signé par l'autorité</p> <p>Situation foncière en cours d'établissement pour le projet de décret de cessibilité.</p>
Bus Rapid Transit (BRT)	<p>Signature du décret n°2016-2047 du 27 décembre 2016 déclarant d'utilité publique le projet (19 km reliant le centre-ville de Dakar à la grande Banlieue de Guédiawaye (plus de 69 ha sans la partie Rufisque).</p> <p>Un site de 06 ha a été affecté au CETUD pour le dépôt d'autobus (projet de décret d'affectation préparé et transmis à l'autorité)</p>

Projets	Etat d'avancement
Projet de construction du pont à péage de Foundiougne	Décret d'utilité publique signé. Décret de cessibilité signé. Conciliations en cours (AGEROUTE).
Construction du pont de ROSSO Décret d'utilité publique signé	Décret de cessibilité signé. Conciliations en cours (AGEROUTE).
PROJET DE PROLONGEMENT DE LA VDN 4ème SECTION	Décret d'utilité publique préparé. En attente de la situation foncière pour l'élaboration du décret de cessibilité.
Réhabilitation Route des Niayes	Décret de prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique signé. Projet de décret de cessibilité préparé et transmis à l'autorité.
Construction de l'axe Cynros-Seven Up	Délai de 3 ans pour la réalisation du projet dépassé. Décret de prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique signé. En attente des situations foncières pour préparer le décret de cessibilité.
Réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor	Décret d'utilité publique signé. En attente de la situation foncière pour l'élaboration du décret de cessibilité.
Projet de bitumage de la boucle du Fouladou et de bitumage de la section Kolda-Pata	Décret d'utilité publique signé. En attente de la situation foncière pour l'élaboration du décret de cessibilité.
PROJETS DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE	
Projet Energie OMVG Kédougou	Avis favorable de la CCOD. Décret d'utilité publique signé. En attente de la situation foncière pour l'élaboration du décret de cessibilité.
Centrale solaire SENELEC SINDOU	Passé en CCOD. Décret d'utilité publique préparé. En attente de la situation foncière pour l'élaboration du décret de cessibilité.
Centrale de 120 MW à Malicounda (15ha) SENELEC	Bail établi. En phase d'approbation
Centrale solaire Tobéne Power	Situation foncière non disponible. En attente des plans de la SENELEC
Centrale solaire de Kahone	Situation foncière non disponible. En attente des plans de la SENELEC
Centrale solaire Scaling Solar	Situation foncière non disponible. En attente des plans de la SENELEC
Centrale solaire de Kael (Diourbel) - 30 ha	Passé en CCOD. Avis et Décision d'enquête notifiés à Diourbel
Ouvrage industriel (Vélingara) 900m2 sur le TF 259/HC	Avis CCOD transmis à Kolda pour établissement du Bail

Projets	Etat d'avancement
Ouvrage industriel à Ndiobène (Kolda) 1 194 m2 sur le TF 244/HC	Avis CCOD transmis à Kolda pour établissement du Bail
Centrale solaire de MBoro	Situation foncière non disponible. En attente des plans de la SENELEC
PROJETS HYDRAULIQUES	
Usine de dessalement des eaux de mer (Mamelles)	Décret d'utilité publique n° 2015 – 1146 du 03 Août 2015
	Décret de cessibilité n° 2016-947 du 12 juillet 2016.
	Six (6) TF sont concernés (8799/NGA, 8798/NGA 6395/NGA 5586/NGA 5586/NGA 13.065/NGA) ;
	Seuls 3 actes d'acquiescement ont été établis pour des indemnités d'un montant de 5.873.233.000 FCFA ;
Usine de traitement des eaux potables	Problème de disponibilité des fonds pour payer les indemnités dues.
Usine de traitement des eaux potables	Décret de cessibilité préparé et transmis à l'autorité pour pouvoir libérer les indemnités d'expropriation.
Projet de construction d'une 3^e unité de traitement d'eau potable (Régions de Thiès et Louga) – KMS 3	Décret d'utilité publique n° 2017 – 1479 du 07 Août 2017 déjà pris
	Décret de cessibilité préparé et transmis à l'autorité pour pouvoir libérer les indemnités d'expropriation.
POLES URBAINS	
Pôles Urbain de Diamniadio	Décret d'utilité publique pris. Assiette foncière mutée au nom de la DGPU.
Pôle Urbain du Lac rose	Décret d'utilité publique pris (7.000 ha). Décret autorisant la cession gratuite à la DGPU d'une assiette de 2.289ha 92a 22ca a été pris (Décret 2018-738 du 09/04/2018) Formalités de mutation de l'assiette au nom de la DGPU
Pôle Urbain de Déni Biram NDAO	Décret d'utilité publique pris (1.721 ha)
PROJETS D'ESPACE NUMERIQUE OUVERT (ENO)	
ENO PIKINE	Assiette foncière identifiée. Services techniques saisis pour l'établissement de la situation foncière en vue de l'élaboration des décrets d'utilité publique et de cessibilité
ENO ZIGUINCHOR	Assiette foncière identifiée. Décrets d'utilité publique et de cessibilité à la signature.
AUTRES PROJETS	
Port minéralier de Bargny	Déclaration d'utilité publique et de cessibilité pris.

Projets	Etat d'avancement
	Complément cessibilité : Décret n° 2016 -2064 du 30 décembre 2016. - en phase de conciliation ; - les adresses des 5 propriétaires de TF qui restaient ont été retrouvées et communiquées au Gouverneur pour convocation de la Commission de conciliation. Décret modifiant le décret de cessibilité suite à l'extension du périmètre du projet signé
Projet de gestion des eaux pluviales (Agence de Développement municipal)	- Déclaration d'utilité publique : Décret n° 2013 -3016 du 07 mars 2013. Décret de cessibilité n° 2013-665 du 14 mai 2013 - Prorogation déclaration d'utilité publique et cessibilité de la phase 2 (Décret n° 2016-341 du 24 mars 2016) - Déclaration de cessibilité secteur Mbeubeuss- Keur Massar (Décret n° 2017-1478 du 07 Août 2017) Rapport pour décret modificatif 2014-221 du 17 février 2014 préparé aux fins de radiation de la clause d'indisponibilité sur les TF non impactés par le projet.
Programme PUMA	La DGID a été saisie. En attente des plans des assiettes foncières demandées pour l'engagement des procédures d'affectation. Le Président du Comité de pilotage du PUMA saisie par lettre 113/MEFP/DGID/DD du 21/02/2018. En attente de la réponse.

3.1.2 Etat de mise en œuvre des projets et réformes en 2018 (PSE)

A fin décembre 2018, dix-sept projets phares du PSE sont lancés dont treize en exécution (Habitat, Agriculture HVA, Aquaculture, Plan de relance de l'électricité, Corridors Céréalières, Dakar Campus Régional, Hub aérien régional, Service universel de l'énergie, Parc industriel, Zones touristiques intégrées, Hub logistique intégré, Dakar Médical City, Economie numérique), 03 projets en phase d'Etudes (Hub minier, Micro-tourisme, Fer de Falémé) et 1 projet en exploitation (Exploitation accélérée du zircon). Egalement, treize réformes phares sont lancées dont sept (7) en exécution (Redressement Classement d'Attractivité, ZES et paquets investisseurs, Foncier, Alignement, Formation professionnelle et technique, Optimisation des participations de l'Etat, Modernisation du service public), deux en phase Etudes (« IT Board », « FSE ») et quatre en phase de cadrage (Bancairisation des bas revenus, Accès au crédit des PME, Développement du crédit immobilier, « Régime Simplifié du Petit Contribuable »).

En termes budgétaires, 152,32% des engagements des partenaires techniques et financiers du Sénégal (3729 milliards de FCFA lors du GC février 2014-Paris) ont été mobilisés pour un montant équivalent à 5 679,834 milliards de F CFA, aligné sur les priorités du PSE. Par rapport à décembre 2017, le volume de financement mobilisé, a enregistré une progression de 18 % au moment où il a évolué de 4 ,9% comparativement au mois précédent.

L'enveloppe globale mobilisée correspond à la signature de 223 conventions de financement. Ces financements sont répartis notamment entre les six secteurs prioritaires du PSE comme suit :

- Infrastructures et services de transport (1 603,890 milliards de F CFA) ;
- Infrastructures et services énergétiques (1086,092 milliards de F CFA) ;
- Agriculture et Sécurité alimentaire (718,459 milliards de F CFA) ;
- Hydraulique et Assainissement (769,394 milliards de F CFA) ;
- Santé, nutrition et protection sociale (437,284 milliards de F CFA) ;
- et Education et formation (285,469 milliards de F CFA).

Ces secteurs prioritaires absorbent à eux seuls 86,22% du financement mobilisé.

3.2 Appui technique aux ministères sectoriels

L'appui aux ministères sectoriels s'est matérialisé à travers l'élaboration ou l'actualisation de Lettres de Politique sectorielle de Développement (LPSD) ainsi que l'évaluation des projets et programmes.

3.2.1 Elaboration ou actualisation des LPSD des ministères

Le MEFP ayant en charge la coordination de l'élaboration du document de politique économique et sociale du pays dénommé PSE, cadre de référence de toutes les stratégies sectorielles, accompagne les ministères dans l'élaboration de leur politique sectorielle de développement. A ce titre, il doit veiller à la cohérence des objectifs du PSE et ceux déclinés dans les LPSD.

Dans cette perspective, la situation des (LPSD en 2018 se présente comme suit :

- 21 ministères ont élaboré, validé et signé leurs LPSD ;
- 02 ministères ont élaboré et validé leurs LPSD qui n'ont pas été signées ;
- 09 ministères sont dans le processus d'élaboration de leurs LPSD.

3.2.2 Evaluation des projets et programmes

Pour une gestion efficace et transparente des projets/programmes d'investissements publics, le Gouvernement a entrepris les actions suivantes :

- le renforcement des capacités techniques des agents des Cellules d'Etudes et de Planification (CEP) et du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), en matière de planification, de formulation et d'évaluation des projets et programmes ; A renvoyer a la partie Formation et renforcement de capacités
- le financement des études de faisabilité, des projets/programmes prioritaires, identifiés et transmis par les ministères techniques ;
- l'évaluation ex ante des nouveaux projets/programmes, annexés aux lois de finances : pour la loi de finances 2019, les études de faisabilité réalisées ont permis de procéder à l'évaluation ex ante de 29 projets/programmes pour un volume d'investissements estimé à 378,8 milliards de FCFA répartis entre 12 sous-secteurs d'activités. Toutes les régions sont couvertes par les projets/programmes évalués, avec cependant une concentration dans les régions de Dakar, Saint Louis, Fatick, Thiès, Kaffrine et Ziguinchor qui en ont au moins 11.

Par ailleurs, un Comité d'investissement des projets/programmes d'investissements publics. a été créé par arrêté ministériel n° 008618 du 20 avril 2018.

3.3 Elaboration de plans stratégiques de développement et de contrats de performance

Depuis quelques années, l'Etat a décidé d'inscrire l'objectif de performance au cœur de son action en adoptant la gestion axée sur les résultats (GAR) comme modalité d'exécution des politiques, programmes et projets publics.

Cet objectif est poursuivi, notamment à travers l'élaboration des instruments de planification tels que les plans stratégiques de développement (PSD) et contrats de performance (CDP) des services. Dans ce cadre, la CEP a appuyé les services dans l'élaboration des dits documents. Il s'agit de :

- 3 PSD validés (DGD, DRH et DGB) ;
- 2 CDP dont 1 validé (DRH) et 1 finalisé (DGB).

3.4 Etat des lieux de la mise en œuvre des Objectifs de Développement durable

L'élaboration du rapport de la revue nationale volontaire (RNV) s'est déroulée en deux grandes phases : (i) la préparation du processus de revue nationale volontaire à travers la collecte, le traitement et l'analyse des informations ; (ii) la rédaction et la validation du rapport. La préparation du rapport national volontaire s'est déroulée avec la mise en place d'un comité technique ad-hoc, suite aux directives du Chef de l'Etat lors du Conseil Présidentiel tenu le 04 décembre 2017 sur la politique économique et sociale. Ce dernier a eu pour tâche de superviser le processus technique et de veiller à la bonne participation du Sénégal au forum politique de haut niveau (FPHN) de 2018.

Cette étape a permis d'identifier et de mobiliser les parties prenantes au développement durable, composées des différents segments de l'administration, à travers les ministères, de la société civile, des collectivités territoriales, du secteur Privé, du parlement, des institutions de la république et des instituts de recherche impliqués dans le suivi et la mise en œuvre des ODD.

La première réunion du comité technique préparatoire s'est tenue le 25 janvier 2018. Elle a permis l'élaboration et l'adoption par les parties prenantes de la note conceptuelle, des termes de référence et du chronogramme ainsi que la mobilisation de ressources pour accompagner le processus d'élaboration du rapport du Sénégal.

Afin de mieux échanger sur les bonnes pratiques et le partage d'expériences en perspective du forum politique de haut niveau sur les ODD, une rencontre internationale sous les auspices de l'ECOSOC s'est tenue du 19 au 23 mars 2018 au Sénégal et était placée sous la supervision du comité technique préparatoire. Elle a vu la participation de l'ensemble des pays devant présenter leurs rapports nationaux volontaires.

Dans le souci d'une démarche participative et inclusive, le Groupe de travail de la société civile sous l'égide du Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) a mené des consultations dans plusieurs régions et des ateliers collaboratifs ont été organisés et ont permis de produire une contribution sur le principe de « ne laisser personne en rade », en sus du rapport alternatif. La Plateforme des organisations de la société civile pour le suivi des ODD (POSCO 2030) a également produit une contribution au rapport national dans le cadre de la prise en charge du processus de la revue nationale volontaire sur le suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces contributions ont été intégrées dans le rapport du Sénégal présenté devant le Forum Politique de Haut Niveau.

Pour l'appropriation du mécanisme de suivi et d'examen des Objectifs de développement durable (ODD) et dans le souci d'une large inclusion, il a été organisé une réunion d'échange et de partage d'informations dans la première semaine du mois de juin 2018. Cette réunion a permis de présenter le processus d'élaboration du rapport du Sénégal et d'expliquer le mécanisme qui sous-tend le forum politique de haut niveau.

Les différentes contributions thématiques obtenues durant la phase de collecte et celles issues de la société civile ont constitué les éléments de référence pour la mise à jour du rapport élaboré en 2018 et portant sur les résultats de 2016 et 2017. A cet effet, une équipe de rédaction composée essentiellement du comité technique préparatoire sous l'égide du ministère de l'économie, des finances et du plan a procédé début juin à la rédaction de la version provisoire du rapport qui a fait l'objet d'un atelier national. Ceci a permis à toutes les parties prenantes d'analyser et d'affiner le contenu du rapport, et de susciter leur adhésion. Les observations, amendements et recommandations issus de l'atelier ont été intégrés au document, en vue de son amélioration. La version finale ainsi obtenue a été soumise au Gouvernement pour son adoption.

Le Sénégal a présenté son rapport national de la Revue Volontaire durant le segment ministériel du Forum le 17 juillet 2018 en fin d'après-midi. Cette présentation lui a permis d'exprimer son engagement dans le processus de mise en œuvre de l'agenda 2030, porté au plus haut niveau par son Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal. Lors de la présentation, les grands programmes tels que le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), le Programme de Modernisation des villes (PROMOVILLES), le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et territoires frontaliers (PUMA), la Couverture Maladie Universelle (CMU), le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF), mis en œuvre à travers le Plan Sénégal Émergent pour parvenir à des sociétés durables et résilientes et ne laisser personne pour compte, ont été mis en exergue.

3.5 Politique de population et développement

Le MEFP a mené un ensemble d'activités et d'études dans le domaine de la population au cours de l'année 2018, parmi lesquelles nous pouvons citer :

3.5.1 Politique nationale de capture du dividende démographique

Le MEFP a élaboré un Document d'Orientation National de capture du dividende démographique.

Une telle option répond au souci de disposer d'un cadre global de référence pour mieux faire valoir les synergies d'intervention et d'actions entre les différents secteurs en vue d'une meilleure intégration du dividende démographique dans les projets et programmes sectoriels de développement.

En 2018, des activités de renforcement de capacités ont été menées à l'endroit des acteurs régionaux et des membres des réseaux en population/développement (journalistes, communicateurs traditionnels et religieux).

3.5.2 Politique nationale de migration

La politique nationale de migration vise à assurer une gouvernance efficace des questions migratoires et maximiser les bénéfices de la migration pour un développement durable.

En 2018, un comité interministériel est mis en place pour élaborer le document introductif du Conseil des ministres sur la politique nationale de migration du Sénégal. Ce document introductif est transmis au Premier Ministre par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan en vue de son adoption politique par le gouvernement.

Dans le cadre du programme d'appui budgétaire (financé par le 11^{ème} Fonds européen de Développement), un groupe de travail composé des ministères sectoriels, est mis en place pour élaborer la matrice d'indicateurs liée à l'objectif spécifique n°4 (OS4) et au Résultat n°4 (R4) dudit programme.

Pour rappel, l'OS4 est « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée et responsable et réduire la migration irrégulière » et le R4 est « la réintégration des migrants de retour est améliorée ».

La matrice porte sur l'indicateur « Taux de migrants de retour assistés par le gouvernement durant leur réintégration économique ».

Par ailleurs, la DGPPE a élaboré le rapport d'évaluation du plan d'action quinquennal de la CIPD au-delà de 2014 en collaboration avec l'UNFPA et les différents acteurs sectoriels concernés par les questions de population et développement.

Enfin, on peut noter les activités suivantes :

- **La journée mondiale de la population**

Cette journée a lieu chaque 11 Juillet de l'année. C'est un moment fort de mobilisation sociale, de sensibilisation et de plaidoyer sur les questions de population / développement.

- **Les activités des réseaux en population**

Les activités des réseaux portent principalement sur le plaidoyer en vue de la capture du dividende démographique, l'abandon de l'excision et le renforcement de capacité en IEC/Plaidoyer.

3.6 Suivi des politiques économiques et sociales

Les activités réalisées portent sur : (i) la Revue Annuelle Conjointe (RAC) institutionnalisée par le Gouvernement pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique économique et sociale ; (ii) le suivi de la mise en œuvre des ODD ; (iii) la revue de l'Arrangement Cadre des Appuis Budgétaires (ACAB) qui met l'accent sur des réformes arrêtées d'un commun accord avec les partenaires techniques et financiers.

3.6.1 Cadre harmonisé de suivi et d'évaluation des politiques publiques (CASE)

Le Cadre harmonisé de Suivi-Évaluation des Politiques publiques (CASE) institué par décret n°2015-679 du 20 mai 2015 permet aujourd'hui d'apporter plus de cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques et de renforcer l'harmonisation des mécanismes de suivi et d'évaluation. Le CASE a organisé en juillet 2018, un atelier de lancement de l'étude portant sur l'élaboration d'une politique nationale d'évaluation des politiques publiques.

Il s'agit d'une enquête réalisée auprès des Responsables de l'Administration, des Institutions de la République, des agences, des collectivités territoriales, des PTF et des Acteurs non étatiques qui a permis de recueillir des données primaires relatives à la situation actuelle du système de suivi et d'évaluation du Sénégal. Au terme de l'exercice, un rapport diagnostic a été élaboré et des mesures de renforcement de capacités évaluatives nationales ont été proposées.

Par ailleurs, le CASE a organisé du 25 au 27 septembre 2018 un atelier d'échange portant sur :

- l'examen des revues sectorielles ;
- des rapports d'étude (portant sur les capacités d'évaluation des Cellules d'Etudes et de Planification et sur la chaîne planification) ;
- la réalisation de la plateforme informatique du CASE ;
- le suivi des agendas internationaux ;
- le suivi du PTA gouvernemental ;
- l'élaboration du PAP II du PSE ;
- l'adoption de la stratégie nationale de développement de la statistique ;
- l'état de mise en œuvre du PTA semestriel du CASE.

3.6.2 Revue Annuelle Conjointe du PSE – RAC 2018

Le Secrétariat du Comité de préparation des revues, composé des responsables et personnes ressources des institutions en charge du suivi-évaluation des politiques publiques (BOM, BOS, Primature, MEFP) a appuyé l'organisation des revues sectorielles et régionales.

Pour rappel, la RAC est une réponse à trois principaux engagements du Sénégal : (i) l'harmonisation du suivi-évaluation des politiques publiques à travers le CASE ; (ii) l'application des principes de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide » et le « Partenariat mondial » ; et (iii) le respect des conditions préalables au décaissement des appuis budgétaires avec les partenaires signataires de l'ACAB.

Le processus de préparation de la RAC 2018 a été lancé par la lettre circulaire n°569/PM/CAB/CS MLO du 12 février 2018, instruisant tous les départements ministériels à tenir leur revue sectorielle. Ainsi, le MEFP a organisé un atelier de partage sur la méthodologie de collecte des données les 21 et 22 février 2018, avec les coordonnateurs des CEP. Dans ce cadre, toutes les régions du Sénégal ainsi que la majorité (93%) des départements ministériels ont tenu leurs revues sectorielles en fin mars, sous la présidence des plus hautes autorités et la supervision du secrétariat technique du comité de préparation des revues (DGPPE, BOS, BOM, CAES/PM, DGB, ANSD). Les différentes contributions ont également permis une mise à jour du rapport sur les ODD.

Les différentes revues sectorielles et régionales ont permis l'élaboration du rapport de synthèse provisoire de la RAC 2018 qui a été soumis à une validation technique en juillet 2018 avec les représentants de toutes les catégories d'acteurs (commissions étatiques, PTF, Secteur privé, Société civile, Élus locaux).

Le Conseil Présidentiel relatif à la validation politique de la RAC 2018 initialement prévu en décembre 2018 a été reporté par les autorités.

3.6.3 Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB)

Le Sénégal, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Canada et les Pays-Bas ont signé deux Arrangements Cadres relatifs aux Appuis budgétaires, depuis 2008. Ces accords expriment la volonté des parties d'établir une coopération politique, économique et financière saine, dans le cadre d'un dialogue permanent.

Dans le contexte de mise en œuvre des engagements de l'ACAB, des réformes importantes ont été menées pour accélérer la croissance, assainir les finances publiques, collecter les recettes et réduire les déficits budgétaires.

Ainsi, sur la période 2014-2018, le Gouvernement s'est attelé à garantir un certain nombre de prérequis, notamment les réformes pour un maintien des équilibres macroéconomiques, le renforcement de la compétitivité globale et sectorielle de l'économie, la réduction des inégalités sociales et la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ainsi que le renforcement de la gouvernance et de l'Etat de droit. Ces réformes se révèlent ainsi être un catalyseur de la transformation structurelle de notre économie.

Au titre des décaissements en 2018, les ressources programmées pour les six partenaires signataires (Banque Mondiale, AFD, Union Européenne, Luxembourg, Canada, Espagne) totalisent un montant de 89,9 milliards FCFA, dont 25 milliards effectivement reçus. Le gap constaté résulte de lenteurs dans le respect des conditions de décaissement, à savoir (i) un retard dans l'adoption du Projet de Loi portant Code de l'eau qui s'est faite au mois de septembre ; (ii) la signature d'un seul contrat de délégation du service public de l'eau potable en milieu rural, sur les 5 prévus et (iii) l'adoption d'une mesure sur les 2 relatives au SECNSA (Secrétariat exécutif du Conseil national à la Sécurité alimentaire)

En outre, il convient de préciser que la Banque Mondiale a consenti à une augmentation de son enveloppe budgétaire initiale à hauteur de 104,2 milliards, en appui à la SENELEC et qui sera comptabilisée pour l'année 2018.

3.6.4 Elaboration de la phase II du PSE

Dans le cadre de la préparation de la phase II du PSE, un projet de décret portant création du Comité de pilotage et des commissions de planification a été initié.

L'élaboration de la phase II achevée, a été mené au sein (i) des commissions où la démarche reposait sur l'élargissement de la base de concertation et (ii) du comité de pilotage qui a supervisé le processus d'élaboration et validé les travaux des commissions.

S'appuyant sur l'expertise et la diversité des parties prenantes, ces instances, à travers leurs réflexions, ont permis de prendre en compte toutes les mutations actuelles de l'environnement national et international en vue de mettre en place les projets, programmes et réformes les plus appropriés pour inscrire le Sénégal sur la trajectoire de l'émergence.

L'élaboration de la phase II du PSE, qui est bouclée, s'est faite à travers différentes étapes que sont l'évaluation de la mise en œuvre de la phase 1, l'élaboration de la stratégie, du plan d'actions prioritaires, du dispositif de financement et de suivi-évaluation.

L'analyse diagnostique de la situation économique et sociale a été faite au cours d'un atelier tenu du 18 au 22 décembre 2017, à travers quatre commissions nationales que sont (i) la commission « Transformation structurelle de l'économie », (ii) la commission « Capital humain, Protection sociale et Développement durable », la commission « Gouvernance, Paix et Sécurité » et la commission « Financement et Suivi-évaluation ». Cette rencontre a constitué une opportunité pour des échanges approfondis entre les catégories d'acteurs et a permis d'apprécier les actions et mesures entreprises dans la période 2014-2018.

S'agissant des commissions régionales, une correspondance a été adressée aux gouverneurs pour le démarrage de l'exercice au niveau territorial en vue d'une prise en compte satisfaisante des préoccupations locales dans cet exercice.

Ce faisant, les travaux menés ont abouti à des rapports de commission servant d'input pour l'élaboration du rapport d'étape consolidé de la phase diagnostique.

Ensuite, un atelier de trois jours a été organisé à la DGPPE pour hiérarchiser les contraintes et déterminer les défis majeurs, qui ont constitué les fondements des choix stratégiques à opérer au cours de cette seconde phase du PSE. Lesquels choix sont cohérents avec la vision de développement ainsi que les principaux engagements auxquels le Sénégal a souscrit.

En outre, un atelier de formulation de la stratégie s'est tenu du en mai 2018. Parallèlement, les commissions régionales se sont réunies pour mener les mêmes activités au niveau territorial. Ainsi, ces travaux ont abouti à un rapport consolidé prenant en compte le cadrage macroéconomique et le Plan d'Actions prioritaire à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années qui a servi de prétexte pour aller au groupe consultatif.

D'autres activités ont aussi été déroulées en collaboration avec l'OCDE. Il s'agit de l'Examen Multidimensionnel pays. A ce sujet, la troisième et dernière phase est bouclée et le rapport final, intitulé Volume 3 (De l'analyse à l'action) est disponible. Il fait suite au Volume 1 (Evaluation initiale) et Volume 2 (Analyse approfondie et recommandations). Les conclusions et les analyses de ce rapport ont été destinées aux pouvoir publics pour l'élaboration de la phase II du PSE, 2019-2023.

3.6.5 Recherche de financement pour le PAP II du PSE

Au titre des activités ponctuelles, l'année 2018 a été marquée par l'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2019-2023 du PSE. Dans l'optique d'en réussir la mise en œuvre, le Sénégal a tenu son 8^{ème} Groupe Consultatif les 17 et 18 décembre 2018 à Paris.

Cet événement sous forme de table ronde des bailleurs de fonds classiques et de forum des investisseurs privés s'est soldé par une forte adhésion des partenaires internationaux. Les annonces d'engagements financiers ont plus que doublé le gap de financement recherché de 2850 milliards FCFA.

3.7 Programme économique et financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique économique

Au titre du suivi du programme économique et financier avec le FMI, la DGPPE a aussi assuré en 2018 la coordination des travaux de préparation et de réalisation de la sixième et de la septième revue de l'ISPE, en cours de mise en œuvre depuis 2007. A ce titre, la DGPPE, à travers le Comité

de cadrage macroéconomique a organisé deux ateliers résidentiels à Saly (Mbour), respectivement aux mois de mars et septembre 2018. Sous la coordination de la DGPPE, le comité de cadrage est chargé de valider techniquement les projections sur les quatre comptes macroéconomiques pour, d'une part, une meilleure de la partie sénégalaise dans le cadre de la tenue des revues semestrielles de l'ISPE, et d'autre part, disposer d'un maximum d'informations pour renseigner tous les indicateurs macroéconomiques en vue de la publication de la SEF et du REF qui annexé à la LFI.

Au titre de l'année 2018, la plupart des réformes budgétaires et structurelles, axées notamment sur le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance économique, ainsi que sur le développement du secteur privé, ont connu des succès. Pour certaines d'entre elles, les réalisations étaient effectives avant l'échéance et de légers retards ont été enregistrés pour d'autres. Les seuls repères structurels qui n'ont pas été respectés à temps, l'ont été du fait des procédures plus longues que prévues, mais dans la plupart des cas, le travail technique avait été déjà abattu. Globalement en 2018, les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme ISPE ont été satisfaisants et salués par le FMI. Ces résultats ont été soumis et approuvés par le Conseil d'Administration du fonds à la date du 13 décembre 2018.

Concernant les programmes économiques et financiers avec de l'UEMOA et de la CEDEAO, la DGPPE a coordonné en 2018, les travaux techniques et a participé aux ateliers et missions organisés par les différentes Commissions au cours de l'année. Dans le cadre des travaux techniques, la DGPPE a produit, pour chaque union, un rapport sur le Programme pluriannuel de convergence (le PPA pour l'UEMOA et le PPC pour la CEDEAO) et quatre (04) rapports trimestriels pour le suivi de la surveillance multilatérale des pactes de convergence des deux zones.

Chapitre 4: Gestion des finances publiques

4.1 Présentation de la loi de finances de 2018

Les prévisions de ressources et de charges de la loi de finances initiale (LFI) de 2018 se sont présentées comme suit :

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2018 est arrêté à 3 709,10 milliards de FCFA, contre 3 360 milliards de FCFA pour la loi de finances initiale (LFI) 2017, soit une hausse de 349,2 milliards de FCFA en valeur absolue et 10,4% en valeur relative.

Le budget général, pour l'année 2018, passe à 3 597,8 milliards de FCFA, soit un accroissement en valeur relative de 10,8% ou en valeur absolue de 349,7 milliards de FCFA par rapport à la LFI 2017, dans laquelle le budget général était arrêté à 3 248,1 milliards de FCFA.

4.1.1 Ressources

Elles sont composées des grandes masses suivantes :

- recettes fiscales : 2211 milliards de FCFA, en hausse de 11,3% par rapport à la LFI 2017 ;
- recettes non fiscales : 117 milliards de FCFA, enregistrant ainsi une hausse de 18,9 % par rapport à la LFI 2017 ;
- autres ressources internes : 111,8 milliards de FCFA, en hausse de 14,1% par rapport à la LFI 2017 ;
- ressources externes : 1158 milliards de FCFA, en hausse de 8,6% par rapport à la LFI 2017.

4.1.2 Charges

Les charges du budget général pour l'année 2018 se décomposent comme suit :

- amortissement et charges de la dette publique (titre I) : 839,8 milliards de FCFA, contre 680 milliards de FCFA dans la LFI 2017, soit une progression de 23,5% ;
- dépenses de personnel (titre II) : 633 milliards de FCFA, contre 586 milliards de FCFA dans la LFI 2017, soit une progression de 8% ;
- dépenses de fonctionnement hors personnel : 785,5 milliards de FCFA, contre 756,9 milliards de FCFA dans la LFI 2017, soit une progression de 3,8% ;
- dépenses en capital sur ressources internes : 822,5 milliards de FCFA, contre 788,2 milliards de FCFA dans la LFI 2017, soit une progression de 4,4% ;
- dépenses en capital sur ressources externes : 517 milliards de FCFA, contre 437 milliards de FCFA dans la LFI 2017, soit une progression de 18,3 %.

Quant aux comptes spéciaux du Trésor (CST), ils sont projetés en ressources et en charges à 111,3 milliards de FCFA, contre 111,9 milliards de FCFA dans la LFI 2017, soit une baisse de 0,5 %.

4.2 Exécution budgétaire

La gestion budgétaire 2018 a poursuivi la même dynamique enclenchée depuis 2012 à travers les efforts consentis dans la mobilisation de ressources et la rationalisation des dépenses pour booster la croissance économique et renforcer la solidarité nationale.

4.2.1 Mobilisation des ressources

Les ressources du budget général mobilisées, au 31 décembre 2018, s'élèvent à 2854,27 milliards F CFA, soit un taux d'exécution de 98,0% par rapport aux crédits ouverts, après la LFR 2018, de 2913,70 milliards. Elles sont composées pour l'essentiel de ressources internes (78% des ressources du budget général), notamment de recettes fiscales (89% des ressources internes).

Comparées à la même période de 2017, les ressources du budget général ont globalement connu une hausse de 102,8 milliards FCFA en valeur absolue et 3,7% en valeur relative. Cette évolution est essentiellement expliquée par des glissements annuels positifs de 143,0 milliards (+7,8%) des recettes fiscales et de 53,8 milliards (+9,8%) des ressources extérieures. Ces hausses ont été atténuées par une baisse des recettes non fiscales de 95,5 milliards (-35,9%).

4.2.1.1 Ressources internes

- Analyse de l'évolution globale des recettes

Au terme de l'année 2018, le recouvrement des recettes budgétaires s'est chiffré à 2 129,6 milliards (dont 1975,3 milliards de recettes fiscales). Comparativement à l'objectif arrêté à fin décembre (2 295,4 milliards), la situation fait ressortir une moins-value de 165,8 milliards, soit un taux de recouvrement estimé à 92,7%.

La moins-value constatée sur les recettes budgétaires résulte principalement des mesures nouvelles de la LFR (-90,5 milliards), de l'impôt sur le revenu (-13,9 milliards), de la TVA intérieure hors pétrole (-27,6 milliards), des droits d'enregistrement et de timbre (-7,5 milliards) et des recettes douanières hors pétrole (-40,3 milliards). Cette situation a été, toutefois, atténuée par le bon comportement des recettes non fiscales (+5,1 milliards) et des recettes douanières issues du pétrole (37,6 milliards).

S'agissant de la contre-performance de la TVA intérieure hors pétrole, elle s'expliquerait par l'imputation des certificats de détaxe (.....). Concernant les recettes non fiscales, le bon comportement est attribuable principalement aux revenus de domaines (+14,2 milliards), toutefois, atténué par les dividendes et produits financiers (-14,1 milliards).

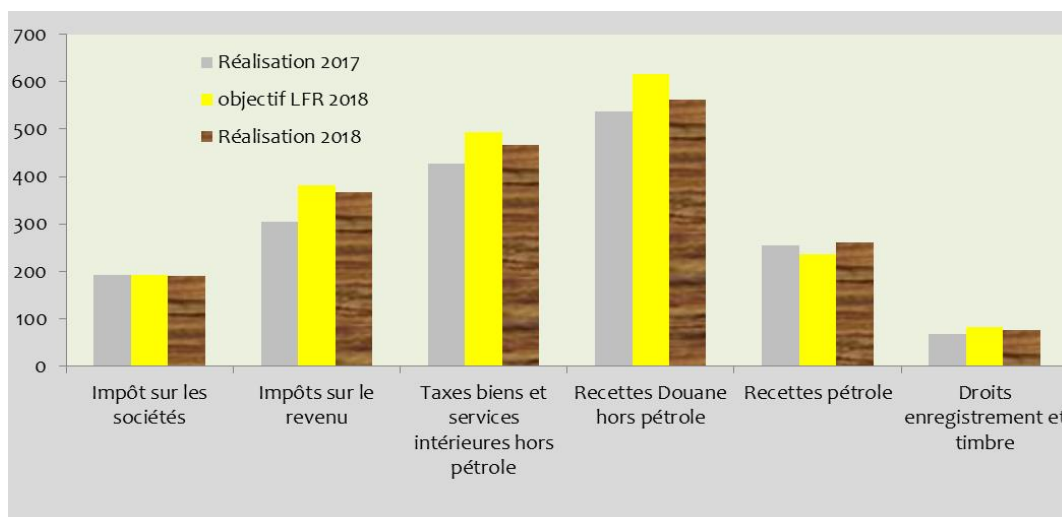
Graphique n°8 : écarts de certaines lignes de recettes par rapport aux objectifs de la LFR



Source: DGID, 2019

En glissement annuel, les recettes mobilisées à fin décembre 2018 se sont renforcées de 47,9 milliards (+2,3%) sous l'effet, notamment, de la progression des impôts directs (+51,3 milliards), des taxes sur biens et services intérieures (+34,7 milliards), des droits de porte (+25,5 milliards) et de la TVA à l'import (+21,7 milliards). Ce résultat positif a été, toutefois, amoindri par les revenus collectés au titre du FSIPP (9,0 milliards) qui s'est replié de 9 milliards.

Graphique n°9 : évolution des grandes lignes de recettes de recettes (en milliards FCFA)

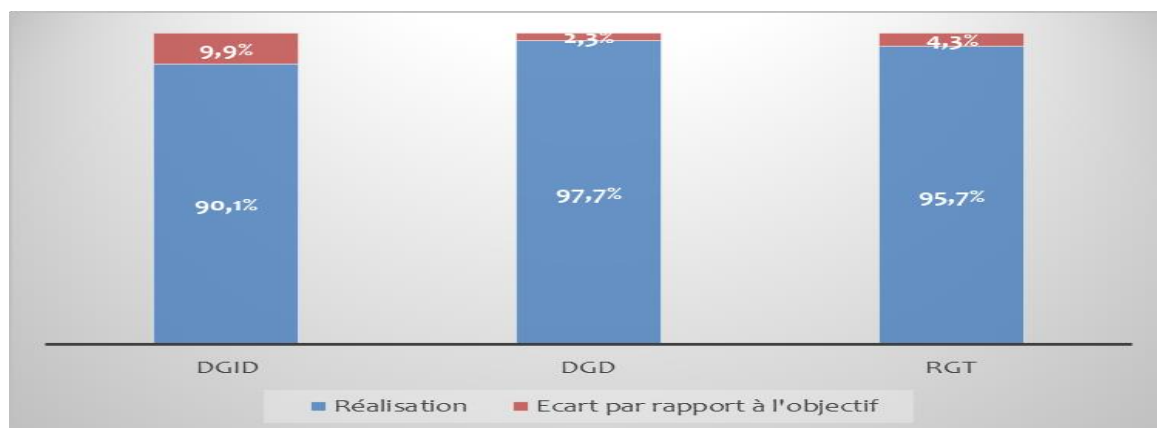


Source: DGID, 2019

- Performances des Régies à fin décembre 2018

Au terme de l'année 2018, les services de la DGID, de la DGD et de la RGT ont collecté respectivement des montants de 1 298,0 milliards (61,0%), 694,5 milliards (32,6%) et 143,2 milliards (6,4%), soit un niveau global de recouvrement de 2 129,6 milliards. Par rapport aux objectifs arrêtés à fin décembre 2018, les taux de réalisation de la DGID, de la DGD et de la RGT ressortent respectivement à 90,1%, 97,7% et 95,7%.

Graphique n°10 : taux de recouvrements des régies par rapport aux objectifs



Source: DGID, 2019

Concernant les recettes de la DGID, elles enregistrent une moins-value de 143,3 milliards au terme de l'année 2018 dont un montant de 75,5 milliards attribuable aux mesures de la LFR. Cette contreperformance hors mesures est imputable, essentiellement, à l'impôt sur le revenu (-13,4 milliards), la TVA intérieure hors pétrole (-27,6 milliards), la taxe spécifique sur le pétrole (-7,8 milliards) et les droits d'enregistrement et de timbre (-7,5 milliards). En glissement annuel, les réalisations de la DGID se sont accrues de 98,3 milliards (+8,2%) à la faveur de la progression de l'impôt sur le revenu (+20,6%), de la TVA intérieure hors pétrole (+5,4%), de la taxe spécifique sur le pétrole (+8,7%) et les droits d'enregistrement et de timbre (+11,4%). A l'inverse, l'impôt sur les sociétés s'est contracté de 1,7 milliard comparativement à l'année précédente. Cette situation est le résultat des investissements massifs de la SONATEL et de la SGO, qui ont considérablement diminué le bénéfice imposable.

Concernant les recettes douanières, les réalisations se sont chiffrées à 694,5 milliards, soit une moins-value de 16,4 milliards, en liaison avec les mesures de la LFR (-13,6 milliards) et les recettes douanières hors pétrole (-40,4 milliards). A l'inverse, les recettes douanières issues du pétrole (133 milliards) ressortent en plus-value de 37,6 milliards. Comparativement à la même période de l'année précédente, les recettes de la Douane sont en hausse de 45,6 milliards (+7,0%), sous l'effet principalement de la progression des recettes pétrolières.

S'agissant la RGT, les recouvrements se sont établies à 137,1 milliards, soit une moins-value de 6,1 milliards attribuable principalement aux paiements des dividendes (-13,5 milliards). En glissement annuel, les réalisations de la RGT se sont inscrites en baisse de 96 milliards sous l'effet de l'absence de reversements par rapport à l'année précédente.

4.2.1.2 Ressources externes

En 2018, le montant des décaissements des projets de développement financés sur ressources extérieures s'est élevé à 613,865 milliards de FCFA réparti en emprunts pour 367,945 milliards et 236,920 milliards en subventions. Soit un taux d'exécution de 119,12% par rapport aux prévisions annuelles de tirages (517 milliards) du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de l'année.

Cependant, sur le montant total de 613,865 milliards décaissés, une enveloppe de 100,690 milliards a été rétrocédée à des structures autonomes de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes publics de développement.

4.2.2 Lutte contre la fraude fiscale et douanière

Pour l'atteinte des objectifs de recettes budgétaires, la DGD, à travers ses unités opérationnelles et de contrôle, a défini une stratégie optimale de gestion des recettes fiscales. Ladite stratégie est relative :

- à la rationalisation du délai de traitement des déclarations dans les unités douanières pour une grande célérité des procédures ;
- au contrôle strict des manifestes et des déclarations des produits fortement taxés notamment ceux de la cinquième bande pour une meilleure maîtrise de l'assiette ;
- au suivi de la régularisation des Autorisations provisoires d'Enlever (APE), des déclarations sans BAE, et des suspensions provisoires des droits et taxes ;
- au suivi de la régularisation des recettes douanières relatives à l'investissement public ;

- au recouvrement de la taxe à l'exportation de l'or non monétaire et du prélèvement sur les hydrocarbures en soute conformément aux dispositions de la loi de finances rectificative 2018/24 du 06 juillet 2018.

Par ailleurs, les contrôles après dédouanement ont été renforcés avec l'appui des unités de seconde ligne et des services de la Direction du Renseignement et des Enquêtes douanières notamment sur la régularité des procédures de dédouanement, le recouvrement de la TVA suspendue et la gestion des régimes suspensifs.

4.2.3 Rationalisation des dépenses fiscales

Pour une meilleure maîtrise des dépenses fiscales, l'Administration des douanes a pris les mesures significatives suivantes :

- le déploiement de l'application informatique de gestion des régimes économiques et douaniers (GRED) pour un meilleur suivi des imputations des titres d'exonération ;
- la création d'une section de contrôle a posteriori des régimes économiques qui va permettre une gestion efficace des régimes suspensifs conformément aux normes internationales ;
- l'augmentation des contrôles ciblés des marchandises sous douane afin d'éviter les abus des régimes suspensifs.
- le suivi électronique des marchandises en transit ou en réexportation sera accentué pour réduire les risques de déversement frauduleux.

Ces différentes mesures ont permis, à l'administration des douanes, de maîtriser l'assiette fiscale et d'accroître de manière substantielle les recettes.

Au niveau de la DGID, pour encadrer les remises gracieuses, des critères d'appréciation objectifs et des conditions strictes ont été fixés à travers la nouvelle rédaction de l'article 706 du code général des impôts. Ainsi, seules les impositions établies au nom du contribuable peuvent faire l'objet d'une demande de remise gracieuse.

La demande ne peut donc plus porter sur des impôts effectivement collectés comme la TVA et la retenue à la source sur les salaires.

4.2.4 Exécution des dépenses

4.2.4.1 Exécution des dépenses du budget général sur ressources internes

Prévu pour un montant global de 1 608 milliards de FCFA dans la LFI de 2018, les crédits du budget général ont été portés à 1 650 milliards de FCFA à la suite des modifications et des reports de crédits d'investissement.

Les crédits engagés, au terme de la période complémentaire (le 31 janvier 2019), sont à hauteur de 1 425,74 milliards, soit un taux d'engagement des crédits de 86% alors que pour 2017, le montant engagé, en volume, était de 1 433,91 milliards. Ce qui, en glissement annuel, dénote d'une baisse des montants engagés de 8,17 milliards.

En 2018, le taux d'engagement global est réparti ainsi qu'il suit :

- 94,5 % pour les dépenses de fonctionnement hors personnel,

- 77% pour les dépenses d'investissement sur ressources internes.

Ces engagements ont été ordonnancés pour un montant de 1 385,25 milliards, soit un taux d'ordonnancement de 84%, au titre de l'année budgétaire 2018.

Toutefois, il convient de remarquer qu'au terme de la gestion 2018, il a été noté l'existence de dossiers de dépenses liquidées et non ordonnancées d'un montant total de 39,915 milliards dont 10,827 milliards pour le titre 3 (biens et services) et 29,088 milliards de FCFA pour le titre 5 (investissements exécutés par l'Etat).

Ces dossiers en instance, étant des droits constatés, leur paiement est donc exigible. Ainsi, des dispositions particulières ont été prises pour que ces dossiers de dépenses puissent être engagés, en priorité, sur les crédits de même nature du budget 2019.

Pour le titre 5, les dossiers dont les crédits ont fait l'objet ou feront l'objet de report sur 2019 seront transmis aux administrateurs de crédits pour réengagement. Pour les dossiers dont les crédits n'ont pu être reportés, il a été demandé aux administrateurs de crédits de procéder à des réaménagements budgétaires pour la prise en charge des créances.

Comme enseignements à tirer de la gestion de 2018 et en guise de recommandation, il convient de procéder à une bonne planification budgétaire infra-annuelle afin de mieux articuler les propositions d'engagement des ministères aux disponibilités de trésorerie. Il s'agira, *in fine*, d'autoriser les administrateurs à faire des engagements à concurrence des plafonds d'engagement qui leur seront notifiés par les services compétents du Ministère chargé des Finances.

Tableau n°5 : situation d'exécution des dépenses du budget général sur ressources internes au 31 janvier 2019

Titre	Prévision (1)	Modification (2)	Report de crédits (3)	Total prévision (4) = 1+ 2+ 3	Engagement (5)	Taux d'engagement des crédits (6)= 5/4	Liquidation (7)	Taux de liquidation des engagements (8) = 7/5	Ordonnancement (9)	Taux d'ordonnancement (10)=9/5	Paiement (11)	Reste à payer ou à prendre en charge (12) = Prise en charge – (11)
Titre 3-Dépenses de fonctionnement	314,32	0,12	0,00	314,44	297,63	95%	276,24	93%	276,18	93%	263,32	12,83
Titre 4- Transferts courants	471,18	135,04	0,00	606,22	568,41	94%	568,14	100%	568,14	100%	566,14	2,00
Total dépenses ordinaires	785,50	135,16	0,00	920,66	866,04	94%	844,38	97%	844,32	97%	829,46	14,84
Titre 5- Investissements exécutés par l'Etat	157,55	-32,48	21,71	146,78	114,91	78%	96,10	84%	96,09	84%	91,54	4,40
Titre 6- Transferts en capital	664,95	-101,26	19,42	583,10	444,77	76%	444,77	100%	444,77	100%	444,45	0,32
Total Investissement	822,50	-133,74	41,13	729,88	559,69	77%	540,87	97%	540,86	97%	535,99	4,72
TOTAL	1 608,00	1,41	41,13	1 650,54	1 425,72	86%	1 385,26	97%	1 385,18	97%	1 365,45	19,56

Source: DGB/ SIGFIP, 2019

4.2.4.2 Exécution des comptes spéciaux du Trésor

Au 31 décembre 2018, la situation d'exécution du Fonds national de Retraites a fait ressortir une nette amélioration du solde comparativement à la même période de l'année passée. Le solde du FNR s'est établi, à fin décembre 2018, à -2,35 milliards FCFA alors qu'à la même période de l'année 2017, le solde se situait à -7,40 milliards.

Cette amélioration conjoncturelle du déficit s'est expliquée notamment par :

- des recettes générées par le régime complémentaire de retraite ;
- des régularisations de cotisations de l'Etat et des structures de détachement ;
- des rappels d'avancement des enseignants.

Tableau n°6 : situation d'exécution du FNR à fin décembre 2018

	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018
<i>Crédit (en milliards F CFA)</i>	93,64	24,79	50,13	83,05	109,93
<i>Débit (en milliards F CFA)</i>	101,04	24,95	46,98	83,80	112,28
Solde du FNR	-7,40	-0,16	3,15	-0,7473	-2,35

Source : DEES/DGCPT/MEFP

Le rapport cotisants/allocataires, bien que supérieur à 1, n'est pas encore suffisant pour garantir la couverture des dépenses par les recettes. Il se situe en moyenne à 1,5 cotisant pour 1 allocataire au quatrième trimestre 2018, alors que la norme généralement admise pour l'équilibre des régimes de retraite est de 3 cotisants pour 1 allocataire.

Tableau n°7: effectifs des cotisants et allocataires du FNR au cours de l'année de 2018

	T1 2018			T2 2018			T3 2018			T4 2018		
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	novembre	décembre
Nombre de cotisants	95 860	97 133	97 416	97 909	98 423	98 751	99 323	99 475	100 083	101 107	102 741	111 720
<i>Nombre Allocataires</i>	66 866	67 060	67 075	66 995	67 180	66 272	66 379	66 781	67 131	67 350	67 495	67 722
<i>Cotisants/allocataires</i>	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6

Source : Dir Pensions/DGB/MEFP

Les autres opérations des comptes spéciaux du Trésor ont affiché globalement un solde positif de 3,78 milliards à fin septembre 2018, contre un déficit de 3,41 milliards un an auparavant. Cette amélioration est due au compte « prêts aux particuliers » qui a enregistré des remboursements de 4,48 milliards, contre des prêts accordés pour un montant de près de 1 milliard, alors que la situation inverse s'était produite à fin septembre 2017 (1,74 milliard de remboursement contre 6,38 milliards de prêts accordés).

Tableau n°8 : situation d'exécution des autres comptes spéciaux du trésor à la fin du quatrième trimestre

	T4_2017	T4_2018	Ecart 2018/2017
Crédit (en milliards FCFA)	9,76	7,86	-1,90
Débit (en milliards FCFA)	3,69	2,40	-1,29
Solde	6,06	5,46	-0,61

Source : DEES/DGCPT, 2019

4.2.4.3 Dépenses du budget général sur ressources externes

En 2018, le montant des décaissements des projets de développement financés sur ressources extérieures s'est élevé à 613,865 milliards de FCFA réparti en emprunts pour 367,945 milliards et 236,920 milliards en subventions. Soit un taux d'exécution de 119,12% par rapport aux prévisions annuelles de tirages (517 milliards) du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de l'année.

Cependant, sur le montant total de 613,865 milliards décaissés, une enveloppe de 100,690 milliards a été rétrocedée à des structures autonomes de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes publics de développement.

Tableau n°9 : situation des décaissements sur ressources extérieures en 2018

Type Ressources	Décaissements des quatre trimestres 2018				
	1 ^e trimestre 2018	2 ^e trimestre 2018	3 ^e trimestre 2018	4 ^e trimestre 2018	Total
Emprunts	122,485	125,053	69,023	60,384	376,945
Subventions	20,200	36,784	32,360	147,576	236,920
Total	142,685	161,837	101,383	207,960	613,865

Source : DCFE, 2019

Comparativement à la même période de 2017 (560,019 milliards), les tirages ont augmenté de 53,846 milliards francs CFA en valeur absolue et 9,61% en valeur relative.

Cette forte hausse des ordonnancements sur les subventions au cours du dernier trimestre s'explique par la disponibilité de statistiques fournies par les partenaires qui exécutent eux-mêmes les projets qu'ils financent sous forme de dons non remboursables.

4.2.4.4 Gestion de la masse salariale

A fin décembre 2018, la masse salariale cumulée s'est ainsi établie à 681,88 milliards, soit un taux d'exécution de 99,8% par rapport à la prévision de la LFR pour l'année 2018, arrêtée à 683,22 milliards.

En glissement annuel, la masse salariale a connu une hausse de 81,93 milliards en valeur absolue soit 13,7% en valeur relative.

Cette hausse s'explique principalement par le paiement :

- des rappels (intégrations, validations et avancements) dus aux enseignants ;
- de la prime d'astreinte aux forces de défenses et de sécurité ;
- des indemnités de représentation médicales et sociales aux médecins ;
- des cotisations sociales et parts contributives de l'Etat engendrées par le paiement des rappels dus aux enseignants ;
- de la régularisation des indemnités de spécialisation médicale ;
- de la part contributive de l'Etat au FNR engendrée par l'entrée en vigueur de la retraite complémentaire ;
- des mises en solde particulièrement celles des professeurs et maitres contractuels.

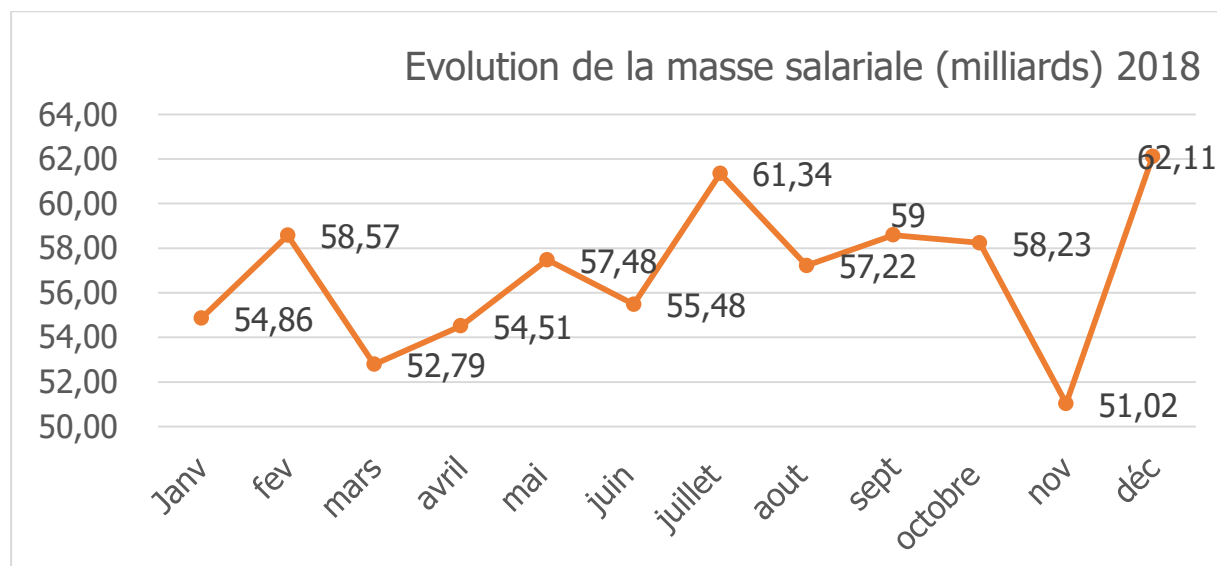
La masse salariale reste dominée par les postes « solde de base » et « primes et indemnités » lesquels, au 31 décembre 2018, représentent respectivement 40,28% et 38,56% des dépenses de salaires.

Contrairement à l'année 2017, les dépenses de personnel ont évolué globalement en hausse en 2018 marquée par d'importantes mesures prises par le Gouvernement qui ont influé significativement sur la masse salariale. Il s'agit, notamment :

- de l'application des accords conclus lors des négociations avec des organisations syndicales ;
- de l'entrée en vigueur de la retraite complémentaire qui revoit à la hausse la part contributive de l'Etat dans les cotisations sociales des agents de l'Etat au FNR.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la masse salariale au cours de l'année 2018.

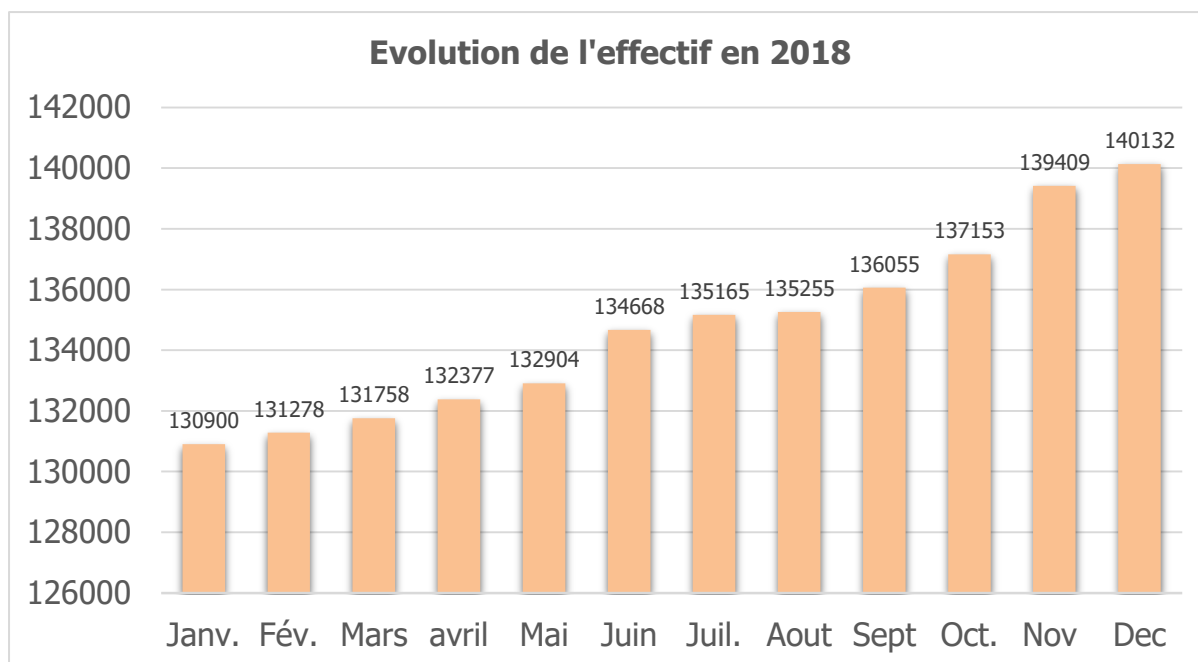
Graphique n°11 : évolution mensuelle de la masse salariale



Source: Direction de la Solde, 2019

L'effectif est passé de 130 900 à 140 132 agents entre janvier et décembre 2018, soit une hausse de 9 232 agents en valeur absolue. Cette évolution est due aux mis en solde dans le secteur de l'Education, de la Formation professionnelle, de la Défense et de la Sécurité.

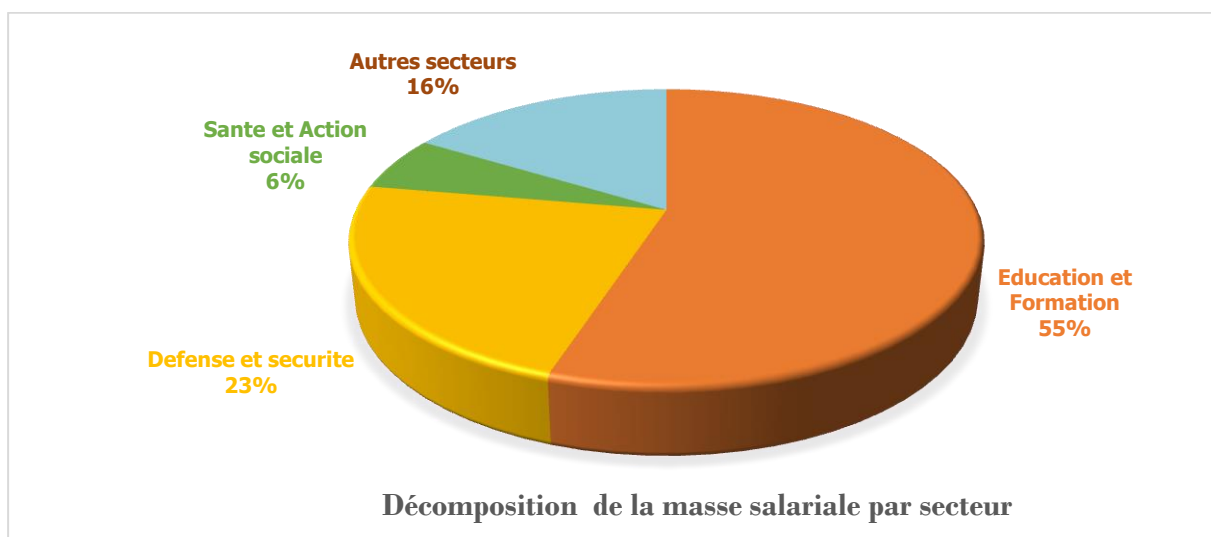
Graphique n°12 : évolution de l'effectif qui perçoit à la Solde



Source: Direction de la Solde, 2019

Une décomposition de la masse salariale par secteur a fait ressortir que le secteur de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a représenté 55% de la masse salariale, suivi du secteur de la Défense et de la Sécurité avec 23% et du secteur de la Santé avec 6%. Les autres secteurs ont représenté 16% de la masse salariale.

Graphique n° 13 : décomposition de la masse salariale par secteur



Source: Direction de la Solde, 2019

4.2.4.5 Gestion des pensions

En 2018, la gestion financière (FNR s'est déroulée dans un contexte marqué, d'une part, par la volonté du gouvernement de renforcer la sécurité sociale des agents publics et, d'autre part, par une dynamique de réformes paramétrique et systémique en vue de restaurer la viabilité financière du fonds et de revaloriser les pensions de retraite.

Concernant l'évolution du niveau des pensions, le taux du revenu de remplacement particulièrement bas de 20 % des enseignants du supérieur a plus que triplé alors que celui d'autres corps de fonctionnaires a connu une légère amélioration due à la suppression de l'écrêtement, une règle qui plafonnait l'assiette de liquidation de la pension de retraite.

Globalement, même si la stagnation du rapport démographique à 1,6 renvoie à un besoin de recrutement ou de maintien de cotisants, la situation financière et comptable se caractérise par une nette amélioration, le déficit passant de - 7,4 milliards en 2017 à -2,35 milliards en 2018 grâce aux régularisations des cotisations de l'Etat, du secteur parapublic et à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2018, de la loi n°2018-12 du 30 mars 2018 portant création d'un régime complémentaire de pension de retraite des fonctionnaires civils et militaires.

Dans la perspective d'une meilleure prise en charge des attentes des retraités du FNR, le projet de réforme paramétrique et institutionnelle se poursuivra ainsi que celui de la modernisation de la gestion administrative et financière, entamée avec la dématérialisation des dossiers de pensions et la procédure de la pension sans délai, consacrée par la circulaire n°001/MEFP/DGB/DP du 08 janvier 2018 permettant de liquider, à titre provisoire, la pension de tout fonctionnaire nouvellement admis à la retraite et se trouvant dans l'impossibilité temporaire de disposer de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de pension.

4.2.4.6 Exécution des marchés publics globaux

- Composition des saisines des autorités contractantes

Le suivi des saisines des autorités contractantes et la gestion des procédures de passation se font au moyen d'un outil informatique développé par la DCMP appelé « tableau de bord ». L'objet des saisines reçues et l'ensemble des avis émis par la DCMP dans le cadre du contrôle a priori sont enregistrés au quotidien dans cet outil.

Cette démarche garantit la traçabilité des procédures de marchés des autorités contractantes aux différentes phases de la passation et une optimisation de la collecte des données statistiques sur les marchés publics.

La situation des saisines au niveau central est résumée dans le tableau ci-après. Celle des services régionaux, communément appelés pôles, n'est pas prise en compte.

Tableau n°10 : composition du nombre de saisines traitées

Composition du nombre de saisines traitées			
Nature des saisines (Dakar)	2017	2018	Evolution
Appui conseil	578	522	-10%
Demande d'entente directe	395	434	10%
Appel d'offres restreint	84	88	5%
Demande de procédure d'urgence	81	66	-19%
Avis sur DAO	987	982	-1%
Avis sur rapport d'analyse et PV d'attribution	903	879	-3%
Examen juridique et technique	2192	2229	2%
Immatriculation	3572	2829	-21%
Nantissement	7	2	-71%
Résiliation	71	105	48%
Appel d'offres sans suite	51	65	27%
Appel d'offres infructueux	50	86	72%
Total	9109	8308	-9%

Source: DCMP, 2019

Ainsi, l'exploitation statistique du Tableau de Bord relative aux marchés montre que la DCMP a traité, durant la période sous revue, 8 308 saisines pour se prononcer sur 3 951 dossiers physiques de marché reçus dans le cadre du contrôle a priori des procédures de passation.

Suivant les trois étapes du contrôle, les saisines sont ainsi structurées : la revue du DAO (19%) ; l'analyse du rapport d'attribution provisoire (11%) et enfin l'examen du projet de contrat (27%). Les demandes d'immatriculation représentent 34%.

Comparativement à l'année 2017, nous notons une baisse globale de 9% du nombre de requêtes. Cette baisse est plus constatée pour les demandes d'immatriculation (-21%) et les procédures d'urgence (-19%). Pour les trois étapes de revue, la baisse des saisines est nettement plus modérée : revue du DAO (-1%), analyse du rapport d'attribution (-3%) et examen du projet de contrat (-2%).

Par contre, pour les requêtes portant sur les appels d'offres infructueux (+72%), les résiliations de contrats (+48%) et les appels d'offres sans suite (+27%), une forte

augmentation des saisines est enregistrée. Il en est de même des demandes d'entente directe (+10%).

- Valeur des marchés immatriculés

Au terme de la gestion 2018, la DCMP a immatriculé, au niveau de tous ses services, 3 360⁴ contrats, pour une valeur totale de 1 688,1 milliards de FCFA. Cette valeur enregistre un accroissement de 122,0 milliards, soit +7,8%, en glissement annuel, en dépit d'une baisse significative du nombre de souscriptions (-695 contrats).

Ces évolutions pourraient être expliquées par la valeur des acquisitions prises individuellement. En effet, quel que soit le type de marchés, le nombre de contrats conclus a baissé par rapport à l'année passée : travaux (-26,5%), fournitures (-14,7%), prestations intellectuelles (-14,1%) et services courants (-7,2%). En outre, pour les réalisations de travaux, un engagement financier de 1 329,8 milliards est pris soit 78,8% de l'enveloppe annuelle et une hausse de 5,4% en glissement.

De même, les parts relatives d'acquisitions de fournitures sur le montant annuel des marchés sont passées de 12,9% à 17,3% à la suite d'une augmentation de 44,7% de la valeur qui passe de 201,7 milliards à 291,8 milliards de FCFA. Pour ce qui concerne les prestations intellectuelles et services courants, ils ont enregistré des baisses respectives de 47,6% et 12,7% en glissement annuel. Ces fortes baisses n'ont toutefois pas entraîné une diminution de l'enveloppe annuelle des marchés publics, traduisant une faible représentation de ces deux types de marchés par rapport aux travaux et fournitures.

Tableau n° 11 : répartition des marchés immatriculés par type (valeur en milliards de FCFA)

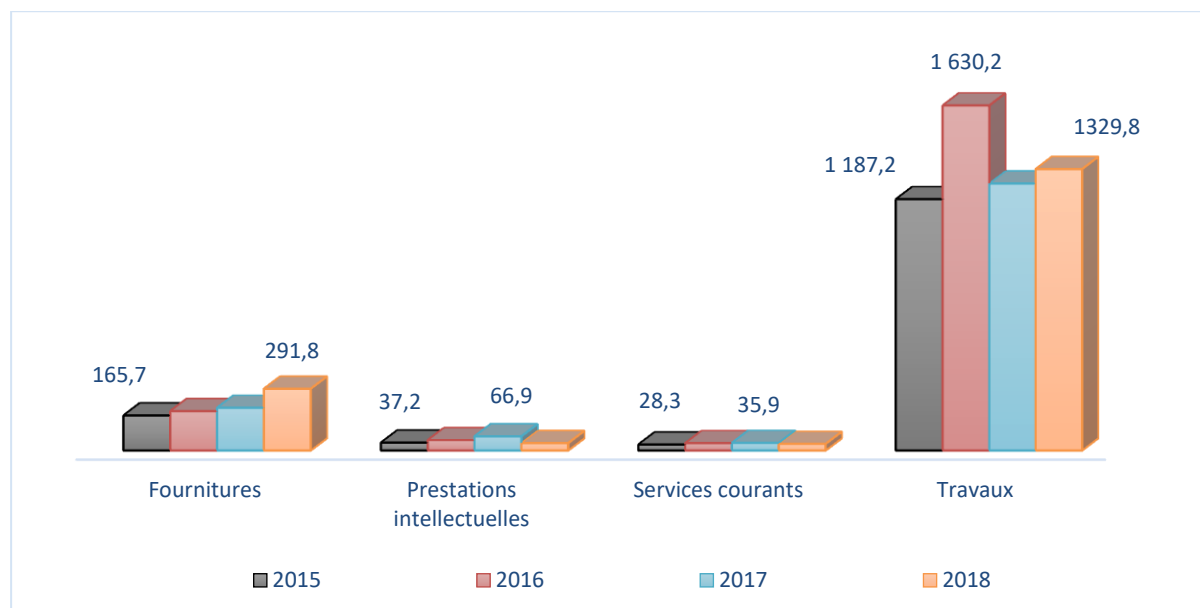
Mode de passation	2017				2018				Variation entre 2017 et 2018	
	Valeur		Total		Valeur		Total		Valeur	Nombre
	Dakar	Services régionaux	Valeur	Nombre	Dakar	Services régionaux	Valeur	Nombre		
Fournitures	189,4	12,3	201,7	2 246	280,8	11,0	291,8	1 916	90,1	-330
Prestations intellectuelles	65,1	1,8	66,9	234	32,8	2,3	35,1	201	-31,8	-33
Services courants	33,2	2,8	35,9	444	26,6	4,8	31,4	412	-4,6	-32
Travaux	1 234,3	27,2	1 261,6	1 131	1 285,2	44,6	1 329,8	831	68,2	-300
Total	1 522,0	44,1	1 566,1	4 055	1 625,5	62,6	1 688,1	3 360	122,0	-695

Source: DCMP, 2019

Dans le graphique ci-dessous, il est présenté l'évolution des différents types de marchés entre 2015 et 2018. Sur cette période, le taux d'évolution moyen annuel du montant total des marchés publics s'établit à 6,0%. Ce taux est de 20,8% pour les fournitures et 3,9% pour les travaux. L'évolution des travaux est marquée par un pic en 2016, imputable en partie à la conclusion des contrats de réalisation des travaux du TER en 2016.

⁴ Ne prenant pas en compte les marchés classés secrets/défense et combustibles fournis à la SENELEC

**Graphique n°14 : évolution du montant des marchés immatriculés par type et par année
(montant en milliards de FCFA)**



Source: DCMP, 2018

La procédure la plus utilisée pour attribuer ces différents marchés immatriculés cette année est l'appel d'offres ouvert. Ce mode de passation a permis de conclure 1 870 contrats sur un total de 3 360 marchés, soit 55,7%. La valeur de ces marchés s'est établie à 810,3 milliards de FCFA, représentant 48,0% de l'enveloppe annuelle. Pour les autres procédures d'appel à concurrence ouvert, ces proportions sont respectivement de 27,4% et 1,2% pour les DRPCO et de 3,9% et 1,8% pour les appels à manifestation d'intérêt suivis de demande de propositions.

Pour les procédures dérogatoires, le taux des ententes directes enregistré cette année est de 36,8%, soit plus du double de celui de l'année passée (15,9%), ainsi que du plafond de référence de l'ISPE qui est de 15%. La valeur des marchés conclus par entente directe a en effet réalisé un bond de 372,0 milliards de FCFA, passant de 248,8 milliards à 620,8 milliards, en dépit du nombre de contrats qui n'a pas trop évolué en part relative : de +3,0% à +2,7% du total. Parmi ces derniers, quatre ont dépassé le seuil de 10 milliards :

- études et travaux de ponts et autoponts au Sénégal (137,3 milliards) ;
- fourniture et installation de 50 000 lampadaires solaires autonomes (57,3 milliards) ;
- étude et travaux du bâtiment annexe, des aménagements extérieurs, de la plateforme de liaison et des aménagements complémentaires de la gare emblématique de Diamniadio (11,2 milliards) ;
- marché complémentaire aux travaux de construction de la Voie de Dégagement Nord (VDN) : tronçon CICES-Golf Club de Guédiawaye (10,6 milliards).

Par ailleurs, comparativement à la situation de 2017, seules les souscriptions par entente directe et par avenant ont enregistré des augmentations sur les valeurs, malgré une diminution du nombre de contrats numérotés quel que soit le mode de passation.

Tableau n°12 : répartition des marchés immatriculés par mode de passation (valeur en milliards de FCFA)

Mode de passation	2017				2018				Variation entre 2017 et 2018	
	Valeur		Total		Valeur		Total		Valeur	Nombre
	Dakar	Services régionaux	Valeur	Nombre	Dakar	Services régionaux	Valeur	Nombre		
Demande de renseignement et de prix à compétition ouverte	17,5	5,3	22,8	1 057	13,6	6,4	19,9	919	-2,9	-138
Appel d'offres ouvert	1 070,5	25,8	1 096,4	2 268	760,3	50,1	810,3	1 870	-286,0	-398
Appel d'offres restreint	88,5	7,5	96,0	79	43,3	1,2	44,5	47	-51,6	-32
Avenant	60,5	4,5	65,1	379	159,9	2,2	162,1	300	97,0	-79
convention	0,0	0,0	0,0	3	0,0	0,0	0,0	3	0,0	0
Demande de proposition	36,3	0,7	37,1	146	28,8	1,7	30,5	130	-6,6	-16
Entente directe	248,6	0,2	248,8	123	619,7	1,1	620,8	91	372,0	-32
Total	1 522,0	44,1	1 566,1	4 055	1 625,5	62,6	1 688,1	3 360	122,0	-695

Source: DCMP, 2019

La répartition de l'enveloppe annuelle selon la catégorie d'autorités contractantes a montré que les sociétés nationales (44,1%) et les agences (37,0%) ont initié la plus grande partie des montants engagés. Le volume financier des souscriptions de ces deux types d'autorités contractantes sont principalement orientés vers la réalisation des travaux. Ce qui rend d'ailleurs proche le total de leurs engagements (1 368,8 milliards de FCFA) avec celui des marchés de travaux (1 329,8 milliards de FCFA).

L'Administration centrale et les établissements publics qui habituellement font immatriculer le plus grand nombre de contrats (60,9% du total), ont souscrit chacun environ 9% de l'enveloppe annuelle, pour des valeurs respectives de 151,7 milliards et 152,8 milliards. Par ailleurs, comparativement à la situation de l'année 2017, le volume des marchés publics de ces deux types d'autorités contractantes a subi de fortes baisses (-46,3% et -37,5%), contrairement à celui des sociétés nationales qui a plus que doublé et est orienté principalement vers la réalisation de travaux.

Tableau n°13 : répartition des marchés immatriculés par type d'autorité contractante (valeur en milliards de FCFA)

Mode de passation	2017				2018				Variation entre 2017 et 2018	
	Valeur		Total		Valeur		Total		Valeur	Nombre
	Dakar	Services régionaux	Valeur	Nombre	Dakar	Services régionaux	Valeur	Nombre		
Administration centrale	265,6	16,9	282,5	1 359	143,8	7,9	151,7	884	-130,8	-475
Agences	660,6	0,0	660,6	606	625,0	0,0	625,0	438	-35,6	-168
Collectivités locales	5,0	10,7	15,7	246	5,4	9,4	14,7	312	-1,0	66
Etablissements publics	236,1	8,4	244,5	1 277	141,1	11,7	152,8	1 163	-91,7	-114
Sociétés nationales	354,7	8,2	362,9	567	710,2	33,7	743,9	563	381,0	-4
Total	1 522,0	44,1	1 566,1	4 055	1 625,5	62,6	1 688,1	3 360	122,0	-695

Source: DCMP, 2019

Pour ce qui concerne la concurrence des entreprises par rapport aux différentes procédures initiées par les autorités contractantes, il est relevé que chaque appel à concurrence met en compétition 6 offres en moyenne, soit le même nombre que l'année passée, mais une de moins comparativement à l'exercice 2016. Selon le type de marchés, s'il est constant d'avoir le même nombre d'offres (6) depuis 2016 en compétition pour les marchés de fournitures, il est enregistré, par contre, une diminution annuelle (-1) du nombre moyen de soumissionnaires pour les travaux. C'est toutefois au niveau des prestations de services courants que le nombre de concurrents est le plus bas, demeurant en dessous de la moyenne.

Par ailleurs, le total des contrats conclus en 2018 (26388) et immatriculés à Dakar par la DCMP sont exécutés par 1 097 attributaires. Ces attributaires sont composés de 106 groupements d'entreprises et de 991 entreprises distinctes. Cette composition était de 143 groupements et de 1098 entreprises distinctes pour 3 415 contrats en 2017, faisant ressortir une baisse de 144 du nombre d'attributaires de marchés, ainsi qu'une légère diminution du nombre moyen de contrats par titulaire qui passe de 2,75 à 2,40.

Sur l'échelle de la valeur financière, l'analyse montre que 5 attributaires (2 groupements et 3 entreprises distinctes) ont gagné, à eux seuls, un peu plus du tiers (33,8%) de la commande annuelle pour moins de 1% du nombre total de contrats. A l'opposé, pour les marchés de plus faibles montants, 611 groupements et entreprises ont la charge d'exécuter le tiers de l'ensemble des contrats représentant moins de 2% du montant total. Cette situation montre que les marchés de grands montants sont réservés à un nombre très limité d'entreprises. Ce qui laisse, entrevoir, une part très faible des marchés publics accordée aux PME.

4.2.5 Exécution des dépenses du MEFP

Il ressort du tableau présenté ci-après que sur un montant global de 76,99 milliards de FCFA prévu dans la Loi de finances initiale (LFI) de 2018, les crédits du budget du Ministère chargé des Finances ont été portés à 80,47 milliards de FCFA, suite à la loi de Finances rectificative (LFR), aux virements de crédits et aux reports des crédits d'investissement.

Ainsi, les crédits engagés, au terme de la période complémentaire (le 31 janvier 2019), pour le ministère s'élèvent à 66,46 milliards de FCFA, soit un taux d'engagement des crédits de 83%, inférieur donc à celui du budget général qui est de 86%.

Ces engagements ont fait l'objet de mandatement pour un montant de 64,584 milliards de FCFA, soit un taux d'ordonnancement de 97% des crédits engagés, au titre de l'année budgétaire 2018.

Au titre des paiements, il convient de faire remarquer qu'au terme de la gestion 2018, les restes à payer (différence entre les mandats pris en charge et ceux effectivement payés) sont de 1,64 milliards de FCFA. Ce qui dénote des efforts consentis pour le règlement des prestations effectuées par les cocontractants de l'Administration.

Tableau n°14 : situation d'exécution des dépenses du MEFP

<i>Titre</i>	<i>Prévision</i>	<i>Modification</i>	<i>Report de crédits</i>	<i>Total prévision</i>	<i>Engagement</i>	<i>Taux d'engagement des crédits</i>	<i>Liquidation</i>	<i>Ordonnancement</i>	<i>Taux d'ordonnancement</i>	<i>Paiement</i>	<i>Reste à payer ou à prendre en charge</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = 1+2+3	(5)	(6) = 5/4	(7)	(9)	(10) = 9/5	(11)	(12) = Prise en charge – (11)
12,04		1,10	0	13,14	11,025	84%	10,03	10,00	91%	8,90	1,11
Titre 4- Transferts courants	8,82	0,46	0	9,29	9,09	98 %	9,09	9,09	100 %	9,09	0
Titre 5- Investissements exécutés par l'Etat	16,11	1,33	2,18	19,62	15,33	78%	14,43	14,43	94%	13,90	0,53
Titre 6- Transferts en capital	40,02	-1,60	0	38,42	31,03	81%	31,03	31,03	100 %	31,03	0
TOTAL	76,99	1,29	2,18	80,47	66,46	83%	64,58	64,55	97%	62,91	1,64

Source: DCB/SIGFIP, 2019

4.3 Contrôle des finances publiques

Les missions conduites par l'Inspection générale des Finances (IGF) au titre de l'année 2018 ont concerné essentiellement les universités publiques :

- Université Cheikh Anta Diop (UCAD) avec 23 entités vérifiées ;
- Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) avec 6 entités vérifiées ;
- Université Alioune Diop de Bambey (UADB) avec 5 entités vérifiées ;
- Université polytechnique de Thiès avec 5 entités vérifiées ;
- Université Gaston Berger de Saint- Louis avec 15 entités vérifiées.

Au total 45 structures universitaires ont été vérifiées en plus de l'audit des bourses de l'Enseignement supérieur.

En outre, l'IGF a mené les missions suivantes :

- enquête sur le contrat clé en main relatif aux études et aménagement hydro- agricole des domaines agricoles communautaires (DAC) conclu entre le PRODAC et l'entreprise GREEN 2000 ;
- vérification du dispositif douanier dans les zones aurifères ;
- investigation portant sur la réclamation de la Société World Entertainment Organisation (WEO) sur les créances dues au titre de la 3^{ème} édition du Festival mondial des Arts nègres (FESMAN).

Ensuite, 5 autres missions d'enquête, essentiellement à caractère foncier, ont été menées suite à des réclamations transmises par Monsieur le Médiateur de la République, émanant de divers requérants.

Par ailleurs, le comité technique du Programme d'optimisation et de maîtrise de la facture téléphonique de l'Etat a continué, en rapport avec le comité de pilotage éponyme, à assurer la gestion du parc téléphonique fixe et mobile de l'Etat ainsi que de la connectivité des structures de l'Administration.

En plus de la gestion courante, la mise en place des prérequis pour le déménagement des ministères dans les sphères ministérielles de Diamniadio a été réalisée dans les délais. Cette activité a été réalisée sous le double prisme du respect de l'enveloppement budgétaire plafond assignée par l'autorité et de la continuité du service.

4.4 Elaboration du projet de loi de règlement pour la gestion 2017

Le Projet de loi de règlement (PLR) adopté en Conseil des Ministres le 11 juin 2018, accompagné du compte administratif de l'ordonnateur signé et le Compte général de l'Administration des Finances (CGAF), a été transmis à la Cour des comptes par correspondance n° 123 MEFP/DGCPT/DPB/DS du 28 juin 2018.

Des documents budgétaires complémentaires nécessaires à l’instruction du PLR 2017 ont également été transmis, sur demande, à la Cour par courrier n°124 MEFP/DGB/DPB/DS du 28 juin 2018 et aussi par voie électronique

La Cour a déclaré conforme les comptes des comptables publics et ceux du compte de l’ordonnateur. Toutefois, la Cour a émis une réserve sur le résultat de l’année figurant dans le Compte général de l’Administration des Finances et le Compte administratif (CA).

4.5 Préparation et élaboration de la loi de finances 2018

4.5.1 Cadrage budgétaire et production du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2018-2020

Le processus d’élaboration de la Loi de finances 2019 a démarré avec les réunions de cadrage budgétaire qui se sont tenues durant un mois avec les services du MEFP (Direction de la Programmation budgétaire, Direction de la Solde et Direction de la Planification) qui ont eu à rencontrer l’ensemble des Institutions et Ministères.

Ce cadrage a permis de disposer des projections de dépenses sur la période 2019-2021 et d’une base de discussions avec le comité chargé de l’élaboration du cadrage macroéconomique. Cet exercice a également servi à disposer des premières versions des Documents de programmation pluriannuelle des dépenses et des Projets annuels de performance (DPPD/PAP) pour l’ensemble des institutions et ministères. De même, il a servi d’inputs à l’élaboration du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et à la détermination des enveloppes indicatives.

Le DPBEP 2019-2021 a été adopté en conseil des ministres, le 11 juin 2018 puis soumis au Débat d’Orientation budgétaire (DOB) à l’Assemblée nationale, le 30 juin 2018. Il est, à l’instar des précédents documents, adossé au PSE, référentiel national de la politique économique et sociale.

4.5.2 Validation des Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses 2019-2021 et des Projets annuels de Performance 2019

Le MEFP a accompagné, de nouveau, les ministères sectoriels dans le processus d’élaboration de leur DPPD 2019-2021 et leurs PAP 2019.

Les travaux qui se sont déroulés en 2018 ont consisté à affiner les programmes et les cadres de performance, mais surtout à procéder à la budgétisation des programmes sur la base des enveloppes notifiées.

4.5.3 Notification des enveloppes indicatives

En vue de garantir aux ministères et institutions une bonne préparation du budget, une lettre circulaire, élaborée chaque année, précise notamment les orientations et consignes devant permettre la répartition à l’interne des crédits notifiés et explique aussi le déroulement des conférences budgétaires. Elle a été élaborée et transmise sous le n° 06047 du 05 juillet 2018. A la

même date, les lettres de notification des enveloppes indicatives ont également été envoyées. Ces enveloppes ont été élaborées sur la base des engagements en cours, des demandes de couvertures budgétaires et des priorités sectorielles des ministères en tenant compte des plafonds d'enveloppes autorisées par le Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE).

Ces enveloppes indicatives ont connu dans l'ensemble une baisse comparée à la Loi de finances initiale (LFI) 2018. Cette baisse résulte de celle des crédits d'investissement sur ressources internes d'environ trois cent (300) milliards de FCFA.

4.5.4 Tenue des campagnes des budgets économiques

Dans le cadre de la campagne des budgets économiques, les travaux du sous-groupe « Finances publiques » se sont poursuivis, sous la présidence de la DPB, dont l'arbitrage final est fait sous la supervision du Directeur général du Budget.

La DGID, la DGD, la DCFE et le CNH ont présenté leurs projections de recettes pour la période 2019-2021. Suite à ces présentations, le comité s'est réuni pour tenir le premier arbitrage.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un rapport et du document « Voies et Moyens », annexe au projet de loi de finances 2019.

4.5.5 Tenue des conférences budgétaires et finalisation du projet de loi de finances 2018

Les projets de budget ont été discutés en conférences budgétaires dirigées par les chefs de divisions sectorielles de la DPB pour la période allant du 06 au 16 août 2018.

Ces conférences ont été des moments de rappels du contexte de préparation de la LFI 2019 avec la baisse des ressources internes en investissement, la nécessité d'orienter les dépenses sur les priorités des secteurs, la prise en charge des engagements en cours (services faits non encore pris en charge par l'Etat pour les années 2017 et 2018), la précision de la destination des dépenses et la budgétisation des engagements nouveaux incompressibles pris en cours d'année (contrepartie financière et engagements financiers auprès des banques).

4.5.5.1 Arbitrages et finalisation du Projet de loi de finances (PLF) 2019

A la suite des conférences budgétaires, la DPB a élaboré un compte rendu et un dossier d'arbitrages basé sur les différentes demandes émanant des ministères et les justificatifs y relatifs. Ces arbitrages se sont déroulés dans un premier temps, sous l'autorité du Directeur général du Budget, puis au niveau du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et enfin du Premier Ministre et du Président de la République.

Après arbitrages, le projet de loi de finances initiale pour 2019 a été adopté en Conseil des Ministres le 05 octobre 2018.

A la suite du dépôt du PLF à l'Assemblée Nationale, des fiches sectorielles et thématiques ont été produites ainsi que les réalisations du Gouvernement sur la période 2012-2018.

La loi de finances a été promulguée sous le numéro 2018-29 du 19 décembre 2018.

4.5.5.2 Elaboration des décrets portant répartition de la LFI 2019 et des lettres de notification

Après le vote de la loi de finances et sa promulgation, des décrets portant répartition des crédits de la LFI ont été pris. De même, des lettres de notification de crédits ouverts au titre de la loi de finances 2019 signées par le MEFP et les copies des décrets portant répartition de crédits sont transmises aux ministères et autres institutions concernés.

4.5.6 Elaboration et dépôt du programme triennal d'investissement public 2019-2021

Le MEFP a élaboré, pour la période triennale 2019-2021, le PTIP qui porte sur sept cent un (701) projets et programmes financés à hauteur de 57.5% sur ressources externes et 42.5% sur ressources internes.

Le projet de loi programme PTIP 2019-2021 ainsi finalisé a été adopté en Conseil des ministres le 14 novembre 2018. Déposé à l'Assemblée Nationale, il a été adopté en même temps que la loi de finances, le 08 décembre 2018, et promulgué sous le numéro 2018-30 du 19 décembre 2018.

Il faut aussi retenir que le MEFP a apporté des innovations dans la présentation du PTIP. Ce dernier est maintenant présenté sous trois (3) documents que sont les commentaires sur les principales caractéristiques des investissements publics, la banque de projets et la régionalisation de l'investissement.

4.6 Gestion du portefeuille de l'Etat

Le suivi, la gestion et le contrôle du portefeuille de l'Etat tient compte des privatisations, des liquidations et des restructurations des entreprises en difficulté.

En 2018, la situation de ce portefeuille est ainsi constituée :

- 13 sociétés nationales, dont l'APIX ;
- 9 établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- 12 sociétés anonymes à participation publique majoritaire ;
- 27 sociétés anonymes à participation publique minoritaire ;
- 2 sociétés à statut spécial (FONSIS et AIBD).

4.6.1 Restructurations

Le programme de restructuration des entreprises en difficulté a concerné :

- 02 sociétés nationales : le Groupe La Poste et la Loterie nationale sénégalaise (LONASE) ;
- 01 société anonyme à participation publique minoritaire : les Nouvelles Editions africaines du Sénégal (NEAS) ;
- 01 établissement à caractère industriel et commercial, l'Agence de Presse sénégalaise (APS) ;
- 01 société privée : la Nouvelle Société textile sénégalaise (NSTS).

- **Le Groupe SN La Poste**

Le plan de restructuration de SN La Poste initié depuis 2014 a été mis à jour en 2018 avec notamment deux mesures phares, d'une part, la réforme de la procédure de garantie de la compensation des chèques postaux par le Trésor et d'autre part, le redressement de la comptabilité du Groupe La Poste et de ses filiales.

La première mesure a été réalisée et s'est traduite par la signature d'une nouvelle convention entre le Trésor public et SN La Poste, qui a pour objectif la mise en place d'un dispositif pour éviter la reconstitution des arriérés de compensation, notamment par l'ouverture d'un compte de garantie à la BCEAO alimentée par Poste Finances.

Concernant le redressement de la comptabilité de SN La Poste, la procédure de recrutement d'un cabinet comptable chargé de la mission d'assistance comptable pour la certification des états financiers au 31 décembre 2017 a été lancée en 2018. Elle devrait être bouclée dans le premier semestre de 2019.

A ces deux actions, il faut rajouter celles listées, ci- après, dont la mise en œuvre se poursuit avec l'accompagnement de la Banque mondiale :

- la recapitalisation du Groupe SN La Poste par la consolidation dans le capital social de tout ou partie du solde issu de la convention de dettes croisées ;
- la reconstitution des dépôts des tiers à Poste Finances ;
- la mise en place d'une comptabilité analytique opérationnelle et validée par l'ARTP ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de relance à travers notamment la rationalisation des charges de personnel et l'accroissement du chiffre d'affaires ;
- la mutation institutionnelle de Poste Finances en Banque postale.

- **Loterie nationale sénégalaise (LONASE)**

Le plan de restructuration global de la LONASE était articulé autour de :

- l'amélioration de son cadre organisationnel et fonctionnel ;
- l'accroissement de sa performance commerciale et financière ;
- l'amélioration de la performance sociale et environnementale.

La mise en œuvre du plan s'est notamment concrétisée par :

- la recapitalisation de la Société à travers la conversion en titres de propriétés de l'Etat du solde en faveur de l'Etat issu de la convention de dettes croisées ;
- la signature d'un contrat de performance (2017-2019) avec un engagement fort de rationalisation des charges de fonctionnement.

L'année 2018 a été exclusivement consacrée au suivi de la mise en œuvre du plan par l'exploitation des rapports périodiques produits par la LONASE. Il pourrait être envisagé, en 2019, une évaluation du contrat de performance dans la perspective d'un renouvellement.

- **Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (NEAS)**

Le groupe de travail chargé de la restructuration des NEAS a identifié les mesures de redressement suivantes :

- la restructuration financière à travers la consolidation dans le capital des créances de l'Etat et la reconstitution des capitaux propres par le biais d'un concours financier attendu principalement de l'Etat ;
- le changement de statut juridique des NEAS qui deviendront une société anonyme à participation publique majoritaire ;
- la mise en œuvre d'un plan d'investissement financé par l'Etat pour le renouvellement et la modernisation des installations techniques ;
- l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour la prise en charge urgente des charges de personnel.

Cependant, l'obstacle majeur demeure la non convocation des organes délibérants pour la validation des mesures de redressement préconisées.

Un mémorandum a été élaboré et transmis aux deux tutelles technique et financière. Il évalue à 1,08 milliard le coût du plan d'investissement et des mesures d'accompagnement.

- **Agence de Presse Sénégalaise (APS)**

Faisant suite aux directives du Chef de l'Etat lors du Conseil des ministres du 17 janvier 2018 d'accélérer le processus de modernisation de l'Agence de Presse sénégalaise (APS), un sous-comité interministériel chargé de réfléchir sur les mesures de redressement nécessaires a été mis en place par le MEFP en mars 2018.

Ledit sous-comité a mené ses travaux sur la base d'un plan de restructuration articulé autour de 5 mesures :

- la mise en œuvre d'un plan de relance des activités de l'APS ;
- la mise en place d'un système performant de reporting financier et comptable ;
- la signature, le cas échéant, d'une convention d'apurement des dettes de l'APS ;
- le changement de statut de l'APS (EPIC) en société nationale ;
- l'élaboration d'un Plan stratégique de Développement (2019-2023) et la signature d'un contrat de performance.

Un plan d'actions a été élaboré pour opérationnaliser le plan de restructuration dont la finalisation du processus reste un objectif pour 2019.

- **Groupe Nouvelle Société textile sénégalaise (NSTS)**

L'opérationnalisation de l'avenant au protocole d'accord tripartite Etat du Sénégal- BNDE- Groupe NSTS en date du 8 novembre 2016 qui pose le principe de l'entrée du FONSIS au capital social de la NSTS reste toujours tributaire de la validation des états financiers de la Société.

A cet effet, un consultant a été recruté pour procéder à l'évaluation des biens apportés par la NSTS à la SOTEXKA durant la période de location-gérance. Le rapport provisoire évalue à 832 millions FCFA lesdits biens. Une période supplémentaire a été accordée à la direction de la NSTS pour la remise au consultant de documents comptables et pièces justificatives complémentaires. Le rapport définitif sera validé au début de la gestion 2019.

4.6.2 Liquidations

Cette activité a concerné les anciennes liquidations à clôturer relatives aux entreprises publiques, agences et institutions soumises au même régime juridique. Elle a également concerné les liquidations à ouvrir.

Dans cette logique, les liquidations essentiellement réalisées et caractérisées par l'existence d'opérations résiduelles ont été proposées à la clôture. Il s'agit des liquidations suivantes :

- ex SNCS ;
- ex APROSEN ;
- ex MS/LE JOOLA ;
- ex Agence du Programme de Construction d'Immeubles administratifs et de Réhabilitation du Patrimoine Bâti de l'Etat (PCRPE) ;
- ex Agence nationale d'Appui aux Marchands ambulants (ANAMA) ;
- ex Société sénégalaise d'Importation, de Distribution et d'Exploitation cinématographique (SIDEK) ;
- ex Société Dakar Marine.

Les liquidateurs de l'ex Sénat et l'ex ANEJ ont proposé la clôture de leurs liquidations. Celle concernant l'ex Régie des Chemins de Fer du Sénégal (RCFS) a également été proposée suite à la demande de décharge formulée par le liquidateur.

Concernant les liquidations à ouvrir, la DGCPT et l'AJE travaillent ensemble pour l'ouverture de la liquidation de la Société Airport Bus Services (ABS) et de la Société Aviation Handling Services (AHS). Ces deux sociétés ont été versées dans le patrimoine de l'Etat à la faveur du jugement de la Cour de Répression de l'Enrichissement illicite (CREI).

Le défaut d'activités de ces deux services du fait notamment du transfert des activités aéroportuaires à Diass conduit nécessairement à leurs dissolutions anticipées.

4.6.3 Privatisations

En 2018, le programme de privatisation a concerné la Société des nouvelles Conserveries du Sénégal (SNCDS) et la Société textile de Kaolack (SOTEXKA).

- **SNCDS**

Le processus de privatisation de cette société a été initié en 2011. Pour rappel, le Gouvernement avait, pour relancer le secteur de la pêche, signé le 18 novembre 2011 un accord-cadre avec le Groupe coréen DONGWON et autorisé la SNCDS à engager des négociations directes en vue de la cession de l'ensemble de ses actifs.

Pour finaliser cette transaction, le Groupe DONGWON a constitué la Société de Conserveries en Afrique S.A (S.C.A-S.A) dont 40% du capital étaient destinés initialement à l'Etat. Intéressé par le projet, la société « Sénégal Industrial and Trading Company" SUARL (SETIC) a accepté de prendre en charge le passif social de la SNCDS, en contrepartie d'une option d'achats des 40% du capital de la Société de Conserveries en Afrique S.A (S.C.A-S.A) destinées à l'Etat.

Cette opération a été concrétisée dans un protocole qui a permis à la Société "Sénégal Industrial and Trading Company" SUARL (SETIC) d'acquérir les actions concernées.

Le processus de privatisation est suspendu à la validation de deux protocoles qui devaient consacrer, la sortie de la société « Sénégal Industrial and Trading Company » SUARL (SETIC) dans le capital social de la S.C.A-S.A. Ces protocoles prévoient d'une part, le rachat par le Groupe DONGWON Enterprise Co.Ltd des 40% de SETIC, et d'autre part, le remboursement par l'Etat du Sénégal des 2 milliards consentis par SETIC pour le financement du plan social de la SNCDS.

- **SOTEXKA**

Le processus de privatisation de la SOTEXKA a permis une évaluation du patrimoine de l'entreprise et de déterminer la valeur unitaire des actions conformément à la réglementation. Cette évaluation n'avait pas pris en compte les créances de l'Etat sur l'entreprise du fait de leur caractère irrécouvrable.

Toutefois, dans le souci de préserver les intérêts de l'Etat et de faciliter le processus de reprise en main de la société par le partenaire stratégique et par le FONSI, il a été envisagé une nouvelle évaluation spécifique de cette créance et de l'employer en consolidation dans le capital.

L'année 2018 est marquée dans le cadre du traitement de dossier, par l'annonce de la mise en vente aux enchères publiques portant sur « le droit au bail d'une contenance de 20 ha objet du titre foncier n° 5793 de Kaolack appartenant à l'Etat du Sénégal, mais grevé d'un bail au profit de la SOTEXKA... ».

Malgré l'implication de l'AJE pour préserver le patrimoine de la SOTEXKA, le droit aurait été attribué à la DOMITEXKA, elle-même bénéficiaire d'un droit d'exploitation de l'entreprise. Les dispositions ont été prises au niveau des services compétents, pour préserver l'affectation initiale du terrain et empêcher toute spéculation foncière sur le site.

Une évaluation est prévue, en 2019, afin de prendre les dispositions nécessaires à la poursuite du processus et concrétiser l'entrée du FONISIS dans le capital de la société.

4.7 Appui de l'Etat aux collectivités territoriales

L'Etat procède à de transferts financiers aux collectivités territoriales sous à travers des fonds (FDD et FECL) et des ristournes tirées des taxes sur les véhicules et sur la plus-value immobilière.

En 2018, les FDD et les ristournes accordés par l'Etat ont connu une hausse de 623 millions FCFA en valeur absolue, soit 2,23% en valeur relative.

Parallèlement, d'autres ressources sont accordées par l'Etat pour servir au financement d'investissement des collectivités.

Il s'agit d'abord du fonds d'équipement des collectivités territoriales (FECT), réparti chaque année sur la base du principe de la solidarité nationale, qui reçoit une dotation équivalant à 2% de la TVA au profit du budget de l'Etat de la dernière gestion connue.

En 2018, le FECT a connu une hausse de 1,29 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 5,79% en valeur relative.

Il s'agit ensuite de la décentralisation de la gestion et de l'exécution financière de ressources du BCI qui participe de la volonté de l'Etat de remédier graduellement à la faible capacité d'autofinancement des besoins d'investissement des collectivités territoriales en les mettant à contribution dans l'accélération de l'absorption des ressources. Ainsi, on peut noter que cette décentralisation du BCI ne concerne actuellement que deux secteurs jugés prioritaires par le Gouvernement du Sénégal. Il s'agit des secteurs de l'Education et de la Santé.

En 2018, les ressources tirées des BCI ont connu une hausse 1 816 503 000 FCFA en valeur absolue, soit 58,4% en valeur relative.

En somme, par le transfert de responsabilité financière aux collectivités territoriales, l'Etat consolide les acquis de la politique de décentralisation par le renforcement des moyens budgétaires mis à leur disposition.

Tableau n°15 : situation des transferts de ressources financières de l'Etat aux collectivités territoriales de 2017 et 2018

Nature des transferts	2017	2018
FDD reçus par les collectivités territoriales	22 908 000 000	23 431 000 000
Total FDD	22 908 000 000	23 431 000 000
FECT reçus par les collectivités territoriales	21 000 000 000	22 290 000 000
Total FECT	21 000 000 000	22 290 000 000
TOTAL FDD et FECT	43 908 000 000	45 721 000 000
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 833 829 450	2 933 829 450
Taxe sur la plus-value immobilière	1 529 079 550	1 529 079 550
Total des ristournes	4 362 909 000	4 462 909 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Santé	593 497 000	-----
Budget consolidé d'investissement (BCI) Éducation	700 000 000	3 110 000 000
Total BCI	1 293 497 000	3 110 000 000
Total des ressources budgétaires transférées	49 564 406 000	53 293 909 000

Source: DSPL/DGCPT, 2018

4.8 Gestion de la dette publique en 2018

4.8.1 Situation de la dette publique et des emprunts en 2018

Au 31 décembre 2018, le montant ordonnancé au titre du service de la dette (dette de maturité supérieure à un an) s'élève à 829,71 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,8% des prévisions de la LFR 2018 arrêtées à 839,8 milliards.

Comparé à l'année 2017, le service de la dette a évolué en hausse de 91,24 milliards en valeur absolue, soit 12,4% en valeur relative. Cette hausse est due au service de la dette extérieure qui a augmenté de 92,98 milliards (+36,3%) au moment où celui de la dette intérieure a enregistré une légère baisse de 1,74 milliard (-0,4%).

Tableau n° 16: situation d'exécution des paiements au titre du service de la dette à la fin du quatrième trimestre de 2018

	LFR 2018	Cumul T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018	Cumul T4 2018
TOTAL DETTE PUBLIQUE	882,00	738,47	189,26	256,02	173,52	210,91	829,71
Total dette intérieure	494,25	482,65	119,70	153,33	78,77	129,11	480,91
dette intérieure en capital	395,25	381,93	92,15	139,80	60,79	110,25	402,99
charges dette intérieure	99	100,72	27,55	13,53	17,98	18,86	77,92
Total dette extérieure	387,75	255,82	69,56	102,69	94,75	81,80	348,80
dette extérieure en capital	223,55	122,69	38,84	57,06	40,91	36,18	172,99
charges dette extérieure	164,2	133,13	30,72	45,63	53,84	45,62	175,81

Source : DDP/DGCPT/MEFP, 2019

S'agissant des émissions de titres publics, le Sénégal n'est pas intervenu sur le marché domestique durant le quatrième trimestre l'année 2018. En effet, le besoin de l'année a été complètement couvert par l'eurobond émis en mars 2018.

4.8.2 Analyse de la dette

4.8.2.1 Viabilité de la dette publique en 2018

L'encours de la dette publique totale a augmenté de 3,5 points de pourcentage entre 2017 et 2018. Cette variation s'explique par une hausse des flux générateurs d'endettement public (dont une hausse du déficit primaire atténuée par une baisse de la dynamique endogène de la dette de -1,1 point de pourcentage) et d'un résidu.

L'indicateur de viabilité de la dette publique est inférieur au repère de la dette publique totale dans le scénario de référence. En effet, l'encours de la dette extérieure baisserait à partir de 2019 pour passer à 47,8%.

4.8.2.2 Situation des émissions et des décaissements en 2018

En 2018, les ressources extérieures mobilisées, se sont élevées à 1 795,4 milliards.

S'agissant des ressources intérieures, l'Etat n'en a pas mobilisées en 2018, la totalité du besoin de financement étant couverte par l'eurobond. Ce dernier avait permis de mobiliser un montant de 1,1 milliard de dollars EU, à un taux de 6,25% pour une maturité de 16 ans amortissable sur les trois dernières années.

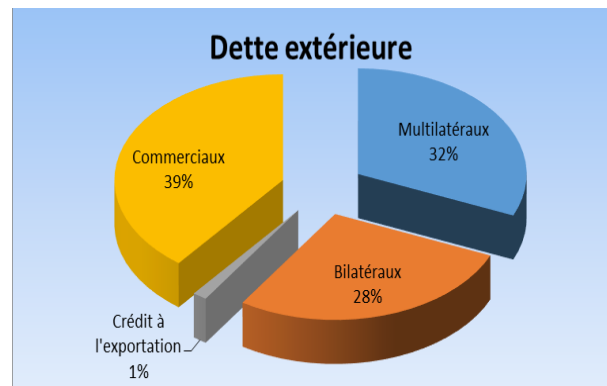
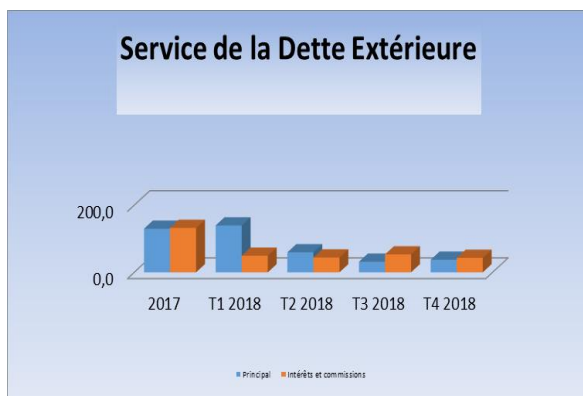
4.8.3 Agrégats et ratios sur la dette

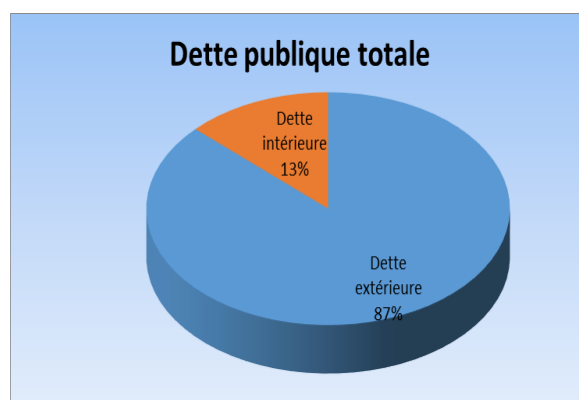
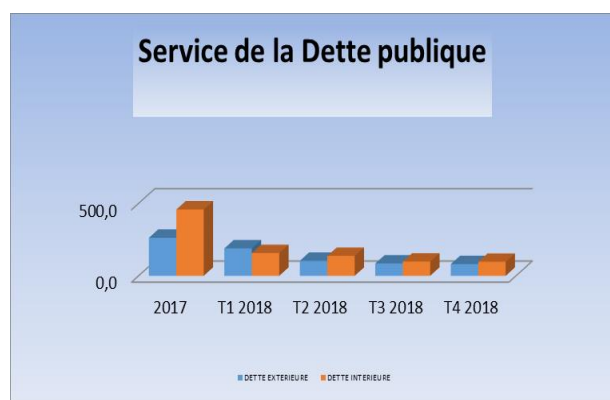
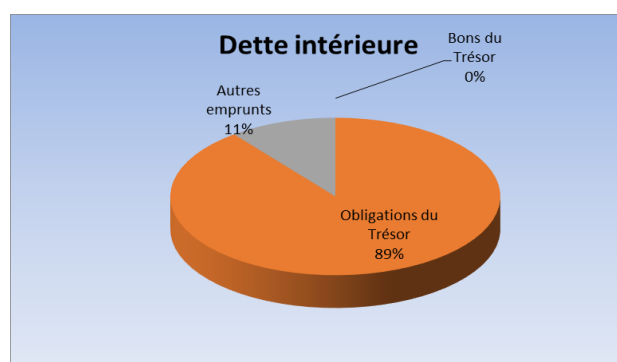
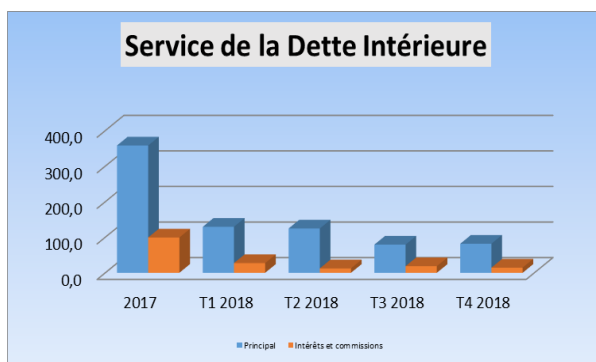
Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette publique s'est situé à 7 039,6 milliards de FCFA, soit 52,5% du PIB. Il est constitué de 6 152,4 milliards de dette extérieure (soit 87,4%) et 922,1 milliards de dette intérieure (soit 12,6%).

La dette extérieure est composée de 39% de dette commerciale (du fait de l'eurobond émis au 1er trimestre de 2018), 32% de crédits multilatéraux, 28% de prêts bilatéraux et 1% de crédits à l'exportation.

La dette intérieure, qui s'est chiffrée à 887,2 milliards de FCFA, est composée exclusivement d'obligations du trésor.

Graphique n° 15 : agrégats sur la dette au titre de l'année 2018





Source : DGCPT, 2019

Par ailleurs, le service cumulé de la dette publique en 2018 est estimé à 948 milliards dont 458,2 milliards pour la dette extérieure et 488,1 pour la dette intérieure.

Tableau n° 17: Ratio dette publique au titre de l'année 2018

INDICATEURS	
ENCOURS DETTE PUBLIQUE (en milliards de FCFA)	7039,6
TAUX D'ENDETTEMENT	52,5%
RATIO SERVICE DE LA DETTE EN % DU PIB	7,1%
RATIO SERVICE DE LA DETTE EN % DES RECETTES TOTALES	13,2%
SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE EN % DES EXPORTATIONS	10%

Source : DGCPT, 2019

Chapitre 5 : Coopération économique et financière

5.1 Requêtes de financement formulées et conventions signées

En 2018, en matière de recherche de financement des projets et programmes du Gouvernement, 75 requêtes de financement ont été adressées aux PTF pour un montant de 1 876 970 000 000 de FCFA. Ces dernières ont porté sur des secteurs prioritaires du PSE, en particulier, les Infrastructures, l'Agriculture, la Santé, l'Education, l'Hydraulique et l'Assainissement.

La plupart des requêtes soumises sont toujours en instruction auprès des PTF. Il en est ainsi, notamment du :

- projet de construction de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack, soumis à la République de Chine ;
- projet de construction de l'autoroute côtière Dakar-Saint Louis (prolongement de la VDN) qui a été soumis à plusieurs bailleurs (BID, BADEA, Fonds de l'OPEP, BOAD, Fonds Koweïtien, Fonds Saoudien et Fonds d'Abu Dhabi) ;
- programme des agropoles (nord, centre et sud), en partenariat avec l'ONUDI, soumis à la BAD et à la BID.

Toutefois, il est important de souligner que certains projets ont été approuvés, en 2018, et les conventions de financement y relatives ont pu être signées durant cette année.

Ainsi, 46 conventions de financement ont été conclues avec les PTF dans la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 pour un montant total de **1 010 121 343 597** FCFA dont 83 % sous forme de prêt.

Tableau n°18 : conventions signées au cours de l'année 2018

Bailleur	Signature	Intitule	Montant en devises	Total F.CFA	PRET (en F.CFA)	SUB (en F.CFA)
AFD	02/02/2018	Appui budgétaire sectoriel Eau et Assainissement 2018-2021	41 000 000 EUR	26 894 237 000	26 238 280 000	655 957 000
AFD	30/03/2018	Aire marines protégées	5 000 000 EUR	3 279 785 000		3 279 785 000
AFD	05/07/2018	SMART GRID	52 650 000 EUR	34 536 136 050	29 911 639 200	4 362 114 050
AFD	06/11/2018	Projet de gestion intégré des inondations	15 000 000 EUR	9 839 355 000		9 839 355 000
AFD	09/07/2018	PACASEN	80 000 000 EUR	52 476 560 000	52 476 560 000	
BAD	02/10/2018	Projet d'appui au développement des compétences des jeunes dans les secteurs porteurs (PDCEJ)	14 000 000 XDR	11 200 000 000	11 200 000 000	
BAD	02/10/2018	Projet de désenclavement des Zones de production en appui au Programme national de Développement local (PDZP/PNDL)	20 000 000 XDR	16 000 000 000	16 000 000 000	
BAD	02/10/2018	Projet d'appui au programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC)	60 000 000 EUR	39 357 420 000	39 357 420 000	
BAD	02/10/2018	Projet de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de	110 000 000 EUR	72 155 270 000	55 756 345 000	16 398 925 000

		Désenclavement des régions du Sud				
BAD	17/12/2018	Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité dans les zones péri-urbaines et rurales PAMACEL	36 320 000 EUR	23 824 358 240	23 824 358 240	
BAD	17/12/2018	Pont de Rosso (Don UE)	10 000 000 EUR	6 559 570 000		6 559 570 000
BADEA	03/12/2018	Projet de développement rural dans la région de Savoigne dans le bassin du Fleuve Sénégal	11 500 000 USD	6 325 000 000	6 325 000 000	
BID	16/01/2018	Programme d'Urgence de développement communautaire (PUDC)	60 000 000 USD	33 000 000 000	33 000 000 000	
BOAD	26/01/2018	Projet de Réhabilitation et d'Extension des périmètres irrigués de Podor	18 500 000 000	18 500 000 000	18 500 000 000	
BOAD	30/03/2018	Programme prioritaire de désenclavement PPD III	30 000 000 000 XOF	30 000 000 000	30 000 000 000	
BOAD	05/09/2018	Projet 500 abris provisoires tranche 2	9 500 000 000 XOF	9 500 000 000	9 500 000 000	
BOAD	26/01/2018	Programme d'Entretien routier 2017-2019	30 000 000 000 XOF	30 000 000 000	30 000 000 000	
BPI (France)	16/11/2018	Fourniture et installation de 500 000 Candélabres solaires autonomes sur le territoire du Sénégal	13 564 235 EUR	8 897 554 898	8 897 554 898	
EXEM CHINA	08/08/2018	SMART SENEGAL	150 000 000 USD	82 500 000 000	82 500 000 000	
EXIM INDIA	31/05/2018	Projet de réhabilitation du système sanitaire	24 500 000 USD	13 475 000 000	13 475 000 000 USD	
EXIM KOREA	23/05/2018	Projet de construction du centre national d'oncologie	85 500 000 USD	47 025 000 000	47 025 000 000	
FADD	05/03/2018	Projet d'électrification rurale par voie solaire	13 000 000 USD	7 150 000 000	7 150 000 000	
FED	30/03/2018	Programme d'appui à la compétitivité en Afrique de l'Ouest PCAO-Sénégal	9 000 000 EUR	5 903 613 000		5 903 613 000
FND	13/08/2018	Programme de Gestion du Littoral Ouest-africain (WACA Sénégal)	4 000 000 EUR	2 623 828 000		2 623 828 000
ICBC	20/03/2018	Construction et équipement de l'Université Sine Saloum El Hadj Ibrahima NIASS USSEIN	39 020 852 EUR	25 596 001 238	25 596 001 238	
IDA	19/03/2013	PROMOGED	3 000 000 USD	1 650 000 000	1 650 000 000	
IDA	29/08/2018	PEAMIR	107 500 000 EUR	70 515 377 500	70 515 377 500	
IDA	19/03/2018	Projet régional pour l'initiative d'appui à l'irrigation au Sahel-PARIIS	21 200 000 EUR	13 906 288 400	13 906 288 400	
IDA	09/07/2018	PACASEN	93 100 000 EUR	61 069 596 700	61 069 596 700	

IDA	21/04/2018	Projet WACA	24 100 000 EUR	15 808 563 700	15 808 563 700	
IDA	29/08/2018	FA PAQEEB	48 700 000 EUR	31 945 105 900	31 945 105 900	
IDA	29/08/2018	Projet SERP	24 400 000 USD	16 005 350 800	16 005 350 800	
IDA	18/12/2018	PIPADHS	75 000 000 USD	41 250 000 000	41 250 000 000	
IDA	16/05/2018	SER Finance Carbone	78 000 USD	42 900 000		42 900 000
Italie	14/02/2018	Programme de Contraste à la Migration illégale à travers l'appui au secteur privé-PLASEPRI 2	13 000 000 EUR	8 527 441 000	8 527 441 000	
JAPON	22/03/2018	Projet d'aménagement de quais de pêche améliorés	1 308 000 000 JPY	6 540 000 000		6 540 000 000
KFW	28/06/2018	Extension de la Centrale solaire photovoltaïque de DIASS	7 000 000 EUR	4 591 699 000		4 591 699 000
Luxembourg	24/09/2018	Santé et Protection sociale	26 000 000 EUR	17 054 882 000		17 054 882 000
Luxembourg	24/09/2018	Formation professionnelle et technique et Employabilité	26 000 000 EUR	17 054 882 000		17 054 882 000
Pays Bas	14/09/2018	Projet de dépollution Baie de HANN	20 000 000 EUR	13 119 140 000		13 119 140 000
Pays Bas	14/09/2018	Etudes de faisabilité pour le financement du projet d'appui à la filière de la pêche en Casamance	700 000 EUR	459 169 900		459 169 900
Pays Bas	14/09/2018	Projet de dépollution de Baie de HANN	20 000 000 EUR	13 119 140 000		13 119 140 000
Pays Bas	14/09/2018	Etudes de faisabilité pour un projet d'électrification rurale en Casamance	700 000 EUR	459 169 900		459 169 900
RP Chine	21/07/2018	Réhabilitation 4 stades et assistance technique 7 stades et divers projets	300 000 000 CNY	24 000 000 000		24 000 000 000
RP Chine	06/02/2018	CUMA de l'UCAD et divers projets	300 000 000 CNY	24 000 000 000		24 000 000 000
SG (France)	02/02/2018	Construction de 18 ponts au Sénégal	48 364 113 EUR	31 724 778 471	31 724 778 471	
		Total		1 029 462 173 697	859 135 661 047	170 064 129 850

Source : DCFE, 2019

5.2 Suivi de la coopération au développement

Bien que lancé tardivement, le processus devant mener à la publication des rapports sur la coopération au développement pour les années 2015 et 2016 suit son cours. Il reste la validation par les différents acteurs et la publication.

5.3 Revues de coopération

5.3.1 Suivi des programmes de coopération

Conformément à ses attributions, le Département a participé aux différentes réunions de Commissions mixtes de Coopération organisées au cours de l'année. Il en est ainsi, notamment des réunions de Commission mixte organisées respectivement avec la Namibie et le Ghana. C'est dans ce même cadre que le Gouvernement a procédé, avec la Belgique, à la définition de leur nouveau cadre de partenariat à l'occasion de la Réunion technique mixte de coopération en juin 2018.

Le MEFP a, en outre, assuré le suivi de la mise en œuvre des projets et programmes à travers une participation active aux missions (formulation, supervision et évaluation des projets) et aux réunions de comité de pilotage des projets.

Par ailleurs, différentes réunions de revue de portefeuilles présidées par Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan se sont tenues en 2018. Ces revues ont concerné les partenaires ci-après : Luxembourg, Banque Mondiale, Canada, BAD et France.

Ces rencontres ont permis de faire un point exhaustif de la situation de mise en œuvre des projets et programmes de coopération avec chaque partenaire, d'assurer un suivi rapproché des cadres de coopération avec les bailleurs et d'améliorer significativement le niveau d'absorption des ressources.

5.3.2 Accompagnement des projets et programmes

En 2018, le MEFP a mené un certain nombre d'activités relatives à l'accompagnement technique et financier.

Outre les activités traditionnelles qui concernent toutes les étapes du cycle de vie des projets et programmes, le MEFP a procédé à des visites conjointes afin de constater les résultats atteints, d'apprécier la satisfaction des bénéficiaires et de relever les difficultés rencontrées en vue de formuler des recommandations pour une meilleure efficacité des interventions.

Ainsi, dans le cadre du démarrage des projets et programmes, le Département a apporté un appui relatif à la finalisation des Documents d'Appui aux Projets/Programmes (DAP), la participation aux Comités locaux d'Examen des Projets et Programmes (CLEP), la sélection du personnel, le suivi de la mise en œuvre des conditions de démarrage, etc. Cette activité s'est déroulée tout au long de l'année et a concerné le PFNAC, le PROFNAC II, le PAEPE II, le projet de voûte nubienne, etc.

En matière d'appui conseil, la DCFE s'est attelée à appuyer les projets et programmes dans la conduite des ateliers de planification, à assurer le suivi des réalisations sur le terrain et à réaliser des missions d'accompagnement des Projets/Programmes.

Dans cette optique, des ateliers tenus ont concerné les projets, PRGTE, PACEV, TYPHA, PAAEPE, PROFNAC, PASSE, PAPBG.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion et de la visibilité des projets et programmes NEX, la DCFE a effectué avec le PNUD, des missions conjointes du suivi de la réalisation des activités des projets NEX. Ces missions ont concerné l'ensemble des projets/programmes du portefeuille NEX qui ont démarré leurs activités à savoir, PROFNAC, PAAEPE, PACEV, PRGTE, PNEEB/TYPHA.

Ces mêmes missions qualifiées de missions de supervision ont été initiées et conduites par la DCFE pour certains projets financiers par d'autres bailleurs tels la Banque Mondiale, la BAD et le FIDA. Il s'agit du PADAER, du PAFA-E, du P2RS, PASALOUMAKAF et Filets Sociaux.

5.3.3 Audit des projets et programmes

L'année 2018 aura été marquée par l'élargissement de la coordination des audits à d'autres portefeuilles de projets et programmes.

En effet, en plus des projets et programmes financés par la Banque Mondiale, le Département a également assuré la coordination des audits des projets et programmes financés par : la Banque Islamique de Développement (BID), l'Agence Française de Développement (AFD), la Coopération italienne, le FIDA, la BOAD, l'USAID et le GAVI.

Aussi, conformément aux engagements contractuels du Gouvernement, l'ensemble des rapports d'audit ont été transmis aux différents partenaires concernés et aux autorités de tutelle des projets et programmes, Ces audits ont visé les projets et programmes suivants :

- **Pour la Banque Mondiale**

Il s'agit de vingt-trois projets dont :

- Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS) ;
- Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC) ;
- Projet de Gestion Durable et Participative de l'Energie (PROGEDE II) ;
- Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Equité de l'Education de Base (PAQUEB).

- **Pour le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)**

- Projet d'Appui à la Filière Agricole (PAFA) et PAFA extension ;
- Projet d'Appui à l'Agriculture et à l'Entreprenariat Rural (PADAER).

- **Pour la Banque Islamique de Développement (BID)**

- Projet de Construction de la VDN (PCVDN) ;

- Projet d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et de l'Emploi des Jeunes (PADEF-EJ).

- **Pour le Fonds Mondial (FM)**

- Renforcement du Système de Santé (RSS).

- **Pour GAVI /RSS/SSV**

- GAVI /Renforcement du Système de Santé (RSS) ;
- GAVI /Soutien aux Services de Vaccination (SSV) ;
- GAVI /Soutien aux Nouveaux Vaccins (SNV).

- **Pour la Coopération Italienne**

Il s'agit de six (6) projets dont :

- Projet d'Appui au Développement Economique et Social (PADESS) ;
- Programme Agricole –Italie Sénégal (PAIS).

Chapitre 6 : Réformes, modernisation, bonne gouvernance économique et renforcement de capacités

6.1 Etat d'avancement des réformes induites par le nouveau cadre harmonisé des finances publiques

Une mission a été effectuée en juillet 2018 ayant pour objectifs (i) de faire l'évaluation de la mise en œuvre des huit Directives du cadre harmonisé des finances publiques, (ii) de recenser les principales difficultés rencontrées par les Etats membres (iii) et de recueillir l'avis officiel des autorités sur le respect des échéances fixées par le Conseil des Ministres de l'UEMOA .Au terme de cette évaluation, les recommandations ci-après ont été formulées :

- **Pour la Directive portant Code de transparence**

- la publication des obligations de l'Etat non liées à la dette notamment les droits acquis concernant les retraites de la fonction publique ;
- la tenue des débats publics sur le projet de loi de finances avant sa transmission à l'Assemblée nationale ;
- la présentation détaillée dans une loi de règlement de la nature et du coût budgétaire des exonérations et des dérogations fiscales ;
- l'élaboration et l'adoption d'un Code de déontologie pour les agents de l'Etat et les élus.

- **Pour la Directive portant loi de finances**

- la nomination des responsables de programme avec l'entrée en vigueur de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) sous format programmes en janvier 2020 ;
- la décomposition des crédits budgétaires en programmes ;
- le regroupement des budgets des Institutions constitutionnelles en dotations lorsque ceux-ci concourent à la réalisation d'une politique publique ;
- la mise en œuvre d'un plafond d'autorisation d'emploi ministériel ou plafond d'emploi ;
- la multiplicité de la fonction d'ordonnateur principal ;
- la mise sur pied d'un dispositif de contrôle de gestion et d'un dispositif de contrôle interne.

- **Pour la Directive portant règlement général de la comptabilité publique (RGCP)**

Il faut prendre des dispositions en vue de la multiplicité des ordonnateurs principaux afin de réaliser l'objectif relatif à la production des comptes administratifs par les ordonnateurs principaux.

- **Pour la Directive portant nomenclature budgétaire**

La dernière mouture du projet de décret portant nomenclature a été finalisée avec la Direction de la Programmation budgétaire et introduite à la signature des Autorités.

Des travaux visant à corriger certaines incohérences mais aussi à assurer la cohérence avec le PCE ont été menés. Le budget de 2019 a été élaboré avec la nomenclature de 2012 pour le budget par ligne ainsi que le budget programme.

- **Pour la Directive portant Plan comptable**

- le parachèvement du recensement et de la valorisation du patrimoine de l'Etat ;
- l'accélération de l'élaboration des états financiers ;
- la mise en œuvre des règles d'amortissements et de provisions.

- **Pour la Directive portant tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)**

- l'élaboration d'un TOFE sur la base des droits constatés ;
- la prise en compte des stocks et du capital fixe dans l'élaboration du compte de patrimoine ;
- l'élaboration d'un tableau des autres flux économiques ;
- la prise en compte des avantages en nature dans la rémunération des salariés ;
- la prise d'un texte réglementaire organisant le circuit de la collecte et de la transmission des statistiques des finances publiques.

- **Pour la Directive portant comptabilité des matières**

En effet, la directive n°03-2012/CM/UEMOA du 29 juin 2012 portant comptabilité des matières est finalement transposée par le décret n°2018-842 du 19 mai 2018 portant le même libellé qui abroge toutes les dispositions contraires notamment celles du décret n°81-844 du 20 août 1981 relatif à la comptabilité des matières appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux établissements publics, modifié.

Dès sa publication dans le Journal officiel (JO) de la République du Sénégal, le décret 2018-842 est applicable à l'exception des dispositions traitant de la production des comptes de gestion des matières par les comptables principaux des matières, à la production par le comptable d'ordre, du compte central des matières et enfin à la production du compte administratif de l'ordonnateur des matières, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Cependant des dispositions doivent être prises pour son effectivité en l'occurrence l'arrêté d'application et la formation des acteurs

- **Pour la Directive portant régime des collectivités territoriales**

En ce qui concerne la directive n°01-2011/CM/UEMOA du 24 juin 2011 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales, le projet de décret y afférent est transmis par le MEFP au SGG par lettre n° 0242/MEFP/SG/CEP/BE du 26 février 2018.

Par ailleurs, une revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires a été tenue en septembre 2018 avec la Commission de l'UEMOA. Cette revue a fait ressortir que le Sénégal affiche en 2018 un taux moyen de mise en œuvre des réformes de 75.5% contre 71,1% en 2017, soit une progression de 4.4 points.

En définitive sur un total de 08 directives, seule la Directive portant Régime financier des collectivités territoriales n'a pas été encore transposée. Concernant les réformes des marchés publics, 08 textes dont 04 directives et 04 décisions ont été revues. Sur les 04 directives, seule la Directive n° 04/2012/CM/UEMOA relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés

publics et les délégations de services publics n'est pas encore transposée. La Directive n° 02/2014/CM/UEMOA relative à la réglementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée connaît un taux de mise en œuvre de 90%.

S'agissant de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la Directive n° 02/2015/CM/UEMOA a été transposée par la loi n° 2018-03 du 23 février 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

6.1.1 Mise en œuvre du Code de transparence dans la gestion des finances publiques

6.1.1.1 Mesure de la transparence budgétaire :

Au titre de l'année 2018, à la demande du Gouvernement, le système de gestion des finances publiques s'est prêté à une évaluation de sa transparence conduite selon les normes et pratiques définies par le Code de la transparence des finances publiques du FMI adopté en 2014.

Le Sénégal est le premier pays d'Afrique subsaharienne avec un cadre de gestion des finances publiques de tradition francophone à s'être porté volontaire pour une évaluation de la transparence selon le Code du FMI. Globalement, les résultats encore provisoires issus de l'évaluation de la transparence effectuée au Sénégal place le pays dans la moyenne des Etats de niveau de revenu et de capacité institutionnelle similaires. Toutefois, la mise en œuvre du plan d'actions recommandé par le FMI et intégré au rapport d'évaluation permettra de faire rapidement progresser une bonne partie des 36 critères de référence ayant servi à l'évaluation.

L'International Budget Partnership a saisi le MEFP par courriel en date du 13 novembre 2018 pour la préparation de l'enquête sur le budget ouvert (EBO) en 2019.

En perspective de la réalisation de (EBO) en 2019, et pour relever davantage le score du pays, des actions doivent être menées dans le sens d'une meilleure participation du public dans le processus budgétaire et le renforcement du contrôle budgétaire à travers l'Assemblée nationale et la Cour des comptes.

Tous ces éléments devraient permettre au Sénégal de poursuivre sereinement ses avancées en matière de transparence budgétaire.

Au titre du deuxième semestre de l'année 2018, les finances publiques sont soumises à deux évaluations (PIMA et PEFA) :

- évaluation des programmes d'investissements (PIMA)
- auto-évaluation PEFA suivant la nouvelle méthodologie de 2016

6.1.2 Amélioration du cadre institutionnel et juridique de la passation des marchés publics

En 2018, les réformes des marchés publics ont porté sur la professionnalisation des acteurs de la commande publique et la dématérialisation des procédures de la commande publique.

6.1.2.1 Professionnalisation des acteurs de la commande publique

La politique relative à la professionnalisation des acteurs de la commande publique s'est poursuivie en 2018 à travers les trois axes principaux ci-après :

- accréditation d'experts

L'innovation porte notamment sur la diplomation de 25 managers spécialistes en Partenariat Public- Privé. Cette formation d'anticipation vise à préparer les autorités contractantes à accueillir les mutations de la rationalisation des organes de la commande publique et la mise en place de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique. Parallèlement, l'ARMP poursuit ses activités d'accréditation de manager spécialiste en passation des marchés.

- lancement de la mission d'étude portant sur la création d'un ordre des experts de la commande publique

La complexité des procédures, particulièrement l'appel d'offres qui est la forme la plus utilisée, exige de recourir aux services de professionnels compétents et indépendants pour accompagner les candidats à répondre aux exigences et spécifications des dossiers d'appel à la concurrence.

L'enjeu porte principalement sur :

- l'amélioration de la qualité des soumissions et des prestations ;
- la sécurisation des transactions voire une diminution des contestations ;
- la facilitation des différents contrôles opérés par les Institutions dédiées (ARMP, DCMP) ;
- le renforcement de l'environnement des affaires au Sénégal.

- poursuite des travaux d'élaboration de la charte de compétences des métiers de la commande publique

L'analyse des situations de travail a permis de définir des référentiels de formation et de certification standardisés et harmonisés et de proposer la création des métiers suivants :

- inspecteur de la commande publique ;
- contrôleur de la commande publique ;
- assistant.

6.1.2.2 Dématérialisation des procédures de la commande publique

L'ARMP a initié depuis 2013 la première phase du projet consistant à la dématérialisation de la soumission des offres des candidats aux marchés publics.

Ce projet qui s'intègre au Système Informatisé de Gestion des Marchés Publics (SYGMAP) permet la signature électronique des offres des candidats et leurs dépôts sécurisés, le cryptage des soumissions des candidats pour garder leur confidentialité, le traitement sécurisé des

questions réponses et demandes de compléments d'informations, les envois de courriers avec accusé de réception et l'ouverture sécurisée des plis des candidats.

Cette première phase du projet est limitée aux procédures de demande de renseignement et de prix et à une liste d'autorités contractantes seulement.

L'objectif de la deuxième phase est l'extension de la dématérialisation à toute la chaîne de passation des marchés publics. Toutes les phases en amont et en aval de la soumission devront être prises en compte dans la deuxième phase du projet.

Il convient de noter, ci-dessous, les activités préalables en cours de réalisation :

- un voyage de partage d'expériences (Benchmarking) ;
- une étude diagnostique de l'existant et propositions de solutions pour la dématérialisation du dispositif national d'exécution de la commande publique.

6.1.3 Poursuite des travaux pour l'adaptation organisationnelle et fonctionnelle des ministères sur la période 2017-2019

En 2018, le Comité technique sectoriel (adaptation organisationnelle et fonctionnelle des ministères) dans le cadre de son mandat a mené plusieurs travaux articulés autour des processus suivants :

- constitution des éléments pratiques nécessaires à la nomination des responsables de programme et des contrôleurs de gestion ;
- institutionnalisation du contrôle de gestion dans l'Administration publique ;
- élaboration du Plan de renforcement de compétences des Responsables de programme ;
- amélioration continue des cadres de performance des programmes budgétaires.

6.1.4 Etat d'avancement des travaux d'adaptation des systèmes d'information budgétaire et comptable

6.1.4.1 Evolutions de SIGFIP en architecture LOLF (ou SYSBUDGEP)

Les évolutions de SIGFIP en architecture LOLF (ou SYSBUDGEP) ont pour objet d'assurer :

- la préparation du projet de budget de 2019 sur la base de la NBE de 2012 en attendant l'application du décret n°2018 – 1932 du 11 octobre 2018 devant permettre l'harmonisation des nomenclatures budgétaire et comptable et le démarrage effectif de l'ERP SIGIF ;
- le test de la déconcentration de l'ordonnancement (DO) sur le budget programme ;
- la disponibilité d'instruments du dialogue de gestion dans la gestion opérationnelle des programmes budgétaires.

6.1.4.2 Etat de mise en œuvre du SIGIF

Les applications du SIGIF concernant l'élaboration du budget sont en phase de déploiement depuis le début du mois d'octobre 2018. L'objectif de ce déploiement est de les éprouver en condition réelle d'utilisation et d'assurer leur appropriation par les utilisateurs.

L'exercice consiste à élaborer, en test, le projet de loi de finances 2019 au format budget-programme. La première phase qui a concerné les cinq ministères pilotes (Santé et Action sociale, Justice, Environnement et développement durable, Finances, Education) est achevée le 21 décembre 2018. La seconde phase concernant les autres ministères devrait se poursuivre en 2019.

6.2 Réformes fiscales et douanières

6.2.1 Réformes fiscales

Pour conforter les recettes et lutter plus efficacement contre les externalités négatives sur la santé, de nouvelles mesures fiscales ont été adoptées à travers la loi 2018-24 du 6 juillet 2018 portant loi de finances rectificative de l'année 2018. Il s'agit d'une part, de la création d'une nouvelle taxe dénommée « Prélèvement sur les Compagnies d'Assurances » (PCA) et, d'autre part, de modifications apportées sur certaines taxes.

6.2.1.1 Instauration d'un « Prélèvement sur les Compagnies d'Assurances » (PCA)

Il est créé une nouvelle taxe dénommée « Prélèvement sur les Compagnies d'Assurances » (PCA). Le taux du PCA est de 1%. Il est applicable sur le chiffre d'affaires des entreprises concernées.

L'assiette du PCA est constituée par le chiffre d'affaires hors taxes des sociétés ou compagnies d'assurances. Le paiement de la taxe se fait sous forme de versements à effectuer dans les quinze premiers jours suivant la fin de chaque trimestre de l'année civile, sur le montant trimestriel de l'assiette.

Le recouvrement, le contrôle et le contentieux du PCA sont du ressort de la DGID et se font dans les mêmes conditions et sous les mêmes garanties qu'en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

Cette taxe permettra ainsi, au Trésor public de tirer un meilleur profit du secteur des assurances, qui connaît un dynamisme assez marqué se traduisant par des performances notables enregistrées au niveau de la plupart des agrégats économiques. C'est également un moyen de rétablir l'équité fiscale entre les acteurs du secteur financier.

6.2.1.2 Modifications apportées sur certaines taxes

Dans l'optique d'une meilleure rationalisation des prélèvements effectués dans le secteur des télécommunications, le PST et la CODETE ont été fusionnées en une seule taxe dénommée « Contribution Spéciale du Secteur des Télécommunications » (CST). Le taux de la CST est fixé à 5%. Les personnes imposables et la base restent inchangées. Cette mesure permettra de simplifier les obligations fiscales des contribuables concernés, mais également de relever les recettes budgétaires.

En outre, le taux de certaines taxes spécifiques a été revu à la hausse. En effet, le taux de la taxe sur les tabacs passe de 50% à 65%, et celui de la taxe sur les boissons alcoolisées de 40% à 50%.

Dans le même sillage, le taux unique de 15% est maintenant applicable sur les produits cosmétiques.

6.2.2 Réformes douanières

Au cours de l'année 2018, la DGD a entrepris des réformes majeures pour l'efficacité d'un service des douanes de proximité afin de promouvoir un environnement économique favorable à la croissance et à la sécurité des populations. Ces réformes sont, entre autres :

- l'érection de bureaux de plein exercice au niveau des frontières et leur renforcement par un personnel compétent pour la gestion des procédures nouvelles ;
- la création d'une section de contrôle à posteriori des régimes économiques au niveau de la Direction du Renseignement et des Enquêtes douanières pour assurer le suivi adéquat des régimes suspensifs ;
- le déploiement de la nouvelle interface GAINDE INTEGRAL avec de nouvelles fonctionnalités qui prennent en compte les besoins tant des usagers que du service ;
- la sécurisation de la connexion des grandes Unités opérationnelles de Dakar par fibre optique ;
- la généralisation de la connexion des unités douanières.

Parallèlement à ces innovations douanières, des réformes fiscales ont été enregistrées au cours de l'année 2018 et qui sont au cœur des procédures douanières. Elles concernent :

- les taxes à l'exportation instituées par la LFR 2018 précitée sur l'or non monétaire et sur les hydrocarbures en soute constituées du Prélèvement sur les consignations des produits pétroliers ainsi que sur le prélèvement sur les avitaillements des navires étrangers en hydrocarbures ;
- les droits d'accises applicables aux véhicules de tourisme, aux sachets en plastique, aux boissons gazeuses non alcoolisées, aux jus de fruits, aux corps gras alimentaires et aux produits du tabac initiées par la loi n°2018-10 du 30 mars 2018 modifiant certaines dispositions du Code général des Impôts. Ces droits d'accises ont contribué à la hausse de la TVA de porte qui est passée de 382,73 milliards de FCFA en 2017 à 404,13 milliards de FCFA en 2018.

6.3 Automatisation des procédures

Le MEFP poursuit, dans le cadre de la modernisation de son système d'information, la mise en œuvre des nouvelles réformes des finances publiques basées sur une logique de performance et de résultats. A cet égard, il s'est donc résolument engagé dans une dynamique de :

- coordination d'ensemble des projets informatiques avec la mise en place d'un Comité ministériel de Pilotage de l'informatique du MEFP par arrêté n° 17376 du 30 octobre 2013 ;
- modernisation de ses systèmes informatiques à travers l'adaptation du système d'information budgétaire et comptable aux nouvelles directives de l'UEMOA qui, à terme, permettra de réunir les conditions d'intégration des grandes fonctions financières de l'État, fédérant ainsi l'ensemble des acteurs de la gestion budgétaire et comptable. Ce dispositif permettant à la

fois la prise en charge efficiente des différents processus économiques et financiers et l'alimentation, en temps réel, de la plateforme décisionnelle du Département ;

- généralisation de la dématérialisation avec le déploiement de « GAINDE Intégral », le paiement en ligne des impôts (e-tax), le télépaiement (SICA et STAR) de la DGCPT, le projet de dématérialisation des soumissions électroniques avec l'ARMP et la DCMP en cours d'exécution, etc. ;
- mise en place d'une plateforme de Cloud privé avec des modèles de services comme PaaS (Platform as a Service) et IaaS (Infrastructure as a service).

Cette modernisation permettra de rationaliser et d'optimiser les budgets informatiques qui seront planifiés et liés aux projets prioritaires du département favorisant ainsi la réalisation de projets d'envergure.

Cette dynamique a permis d'enregistrer en 2018 les résultats significatifs suivants :

- la poursuite du projet « SIGIF » avec la finalisation du déploiement du P1 (cadrage et l'élaboration du budget), le début de la recette du P2 (exécution budgétaire) ;
- la poursuite de la mise à niveau des DataCenter hébergeurs (DTAI-ADIE) et du réseau WAN ;
- de la mise en œuvre du plan de formation du SIGIF pour la maîtrise des différents outils ;
- la réalisation d'un logiciel de gestion des missions de l'IGF dont la mise en production est effective et en exploitation. Elle a été testée à la Direction du Contrôle interne de la DGID et avec les IAAF des ministères de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (MFPAA) et de l'Education ;
- la mise en place d'un Système de gestion de l'information (SIG) de la Haute Autorité du Waqf (HAW) dont la procédure est en cours et les offres évaluées ;
- la mise en place d'une Plateforme de donation de la Haute Autorité du Waqf (HAW) dont la procédure est en cours ;
- la mise en place d'une application de Gestion de la Comptabilité des Matières pour l'Administration sénégalaise, pilotée par la Direction du Matériel et du Transit administratif (DMTA) ;
- la poursuite de la mise en place d'une application de gestion NINEAWEB à l'ANSD qui permet de rendre le NINEA obligatoire dans toutes les procédures d'immatriculation dans les structures de l'Etat, de décentraliser l'attribution du NINEA dans toutes les régions du Sénégal, de réduire les délais (24h) d'obtention du NINEA et de faciliter les démarches administratives pour la création d'entreprises ;
- la mise en place d'un projet de croisement des données des régies financières autour du NINEA à travers une plateforme d'interconnexion ouverte, avec comme objectif, à terme, une meilleure coordination entre les différentes administrations et l'hébergement du site de production à la DTAI ;
- la poursuite du projet de la modernisation du Système de Gestion des Marchés publics par la dématérialisation des soumissions des marchés publics piloté par l'ARMP en collaboration avec la DCMP, l'ADIE et la DTAI, avec à terme, la prise en charge sécurisée des soumissions électroniques ;
- les mises à jour régulières des sites web hébergés à la DTAI (DRH, DMC, DNA, DTAI) ;
- la sécurisation des infrastructures de production des applications critiques du MEFP (GAINDE, SIGFIP, SOLDE, SYGMAP, SYSGARH, messagerie, etc.) ;

- la mise en place d'une solution Linux de haute disponibilité dans la perspective d'un Cloud privé pour le MEFP;
- l'amélioration de notre partenariat avec la SONATEL avec le projet de migration à un débit supérieur;
- la poursuite de la réalisation du site de back-up du MEFP ;
- le projet de mise en place d'une salle multimédia avec des équipements à la pointe de la technologie ;
- l'acquisition d'un transformateur d'isolement et d'un régulateur de tension pour l'amélioration continue des outils de collaboration avec la sécurisation électrique des éléments actifs du réseau électrique du datacenter.

6.4 Productions statistiques

En 2018, l'ANSD a réalisé plusieurs activités parmi lesquelles:

- la refonte de l'application d'inscription des unités au Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA) dénommée NINEAWEB ;
- l'élaboration du schéma directeur du NINEA pour la modernisation du système national d'identification des unités ;
- la refonte de l'IPPI et l'IHPI suivant les nouvelles recommandations et de mise en œuvre des ICA ;
- l'élaboration des Indices des Prix de Production des Services du Commerce de Gros et de Détail (IPPS-CGD) ;
- la mise en place d'un dispositif de production de l'indice des prix des services financiers et d'Assurance (IPPS-FA) ;
- la réalisation de l'enquête nationale sur le commerce international des services portant sur toutes les catégories des services à l'exception du voyage ;
- l'informatisation du Registre de commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- la diffusion officielle des résultats du Changement d'Année de Base (CAB), un des volets du projet de Rénovation des Comptes nationaux (PRCN) ;
- la réalisation du Projet de Généralisation des Comptes régionaux ;
- la publication régulière de l'Indice National des Prix à la Consommation (INPC) base 100 ;
- l'élargissement de la couverture l'indice du coût de la construction (ICC) en cours ;
- la réalisation d'une enquête dénommée Etude monographique sur le Sable au Sénégal (EMSAS) ;
- l'élaboration d'une matrice de comptabilité sociale (MCS) ;
- la publication de l'étude monographique sur l'orpillage au Sénégal ;
- la réalisation de l'enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH) ;
- l'élaboration des comptes environnementaux suivant le système de Comptabilité économique et environnementale (SCEE) ;
- la publication des comptes nationaux trimestriels ;
- l'Enquête démographique et de Santé (EDS) et l'Enquête continue sur la Prestation des Services de Soins de Santé (ECPSS) ;
- la publication du rapport annuel sur la population de 2018 ;
- la publication du rapport sur le profil migratoire du Sénégal 2018 ;

- l'enquête sur les autopsies verbales sur des cas enregistrés au niveau des centres d'état civil de la région de Dakar ;
- les rapports des Enquêtes nationales trimestrielles sur l'Emploi au Sénégal (ENES) ;
- le traitement et l'analyse des données relatives à l'enquête Régionale (dans les 8 pays de l'UEMOA) Intégrée-Emploi/ Secteur Informel, volets ménages et entreprises ;
- l'enquête légère expérimentale sur la Pauvreté au Sénégal ;
- l'enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2018) au sein de l'UEMOA ;
- l'adoption du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Charte africaine de la Statistique ;
- la finalisation du projet de décret portant création du Fonds de développement de la statistique ;
- la cartographie de veille avec la mise à disposition d'informations géo-référencées sur les infrastructures de base dans un contexte de mise en œuvre des projets et programmes de développement ;
- la réalisation d'une série d'Enquêtes nationales sur le Tourisme interne au Sénégal (ENTIS) ;
- l'élaboration en cours de la troisième génération de Stratégie Nationale de Développement de (SNDS III 2019-2023).

6.5 Formation et renforcement de capacités

6.5.1 Dans le domaine informatique la Statistique

En 2018, la DTAI a organisé 8 sessions de formation. Ainsi, 124 stagiaires ont été formés dont 81 en bureautique avancée et 43 en bureautique-initiation et internet.

Parmi les stagiaires formés en bureautique avancée, on compte 62 bacheliers dont des étudiants en année de Licence, Master 1 ou 2 et 13 professionnels provenant, entre autres, du Ministère de l'Education nationale, du Ministère de l'Intérieur et de la Présidence. Elle a également formé en bureautique des agents de la DGPPE.

En outre, la DTAI a encadré 6 étudiants dont 3 en Analyse-Conception et 3 en Maintenance-Réseaux ainsi qu'un stagiaire en Secrétariat.

6.5.2 Dans le domaine de la statistique

Au titre de la formation initiale, pour l'année scolaire 2017/2018, l'ENSAE a compté 203 élèves, soit une hausse de 8,6% par rapport à l'année scolaire 2016/2017. Les sénégalais, 53% de l'effectif, sont répartis comme suit : 97 en ISE, 89 en ITS et 17 en TSS.

Les filles ont représenté 15,2% de l'effectif de l'ENSAE. Les sénégalaises (4 en ISE, 7 en ITS et 2 en TSS) ont constitué les 42% de l'effectif féminin.

Sur l'ensemble des deux sessions (juin et septembre 2018), le taux global de réussite est de 97% (contre 98% l'année scolaire 2016/2017) pour l'ensemble des élèves.

Au titre de la formation continue, dans le cadre de l'exécution de son programme de certification, l'ENSAE a formé et certifié 5 cohortes en Techniques de Collecte de Données et 2 cohortes en Techniques de Cartographie d'Enquête, soit au total 133 agents.

Chapitre 7 : Situation du Secteur financier

7.1 Secteur bancaire

7.1.1 Réseau bancaire

En 2018, le paysage bancaire du Sénégal n'a pas connu de modification dans sa composition par rapport à l'année 2017 avec 29 établissements de crédit (25 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire), 2 Intermédiaires en Opérations de Banque (IOB) et 2 Etablissements de Monnaie Electronique (EME).

Toutefois, le réseau bancaire a poursuivi sa densification avec l'augmentation du nombre de guichets et de GAB. En effet, les guichets sont passés de 412 bureaux et agences en 2016 à 481 en 2017, soit une progression de +17%. Quant aux guichets automatiques bancaires (GAB) et distributeurs automatiques bancaires (DAB), ils ont connu une hausse moins marquée en passant de 484 en 2016 à 499 en 2017, soit une hausse de 15 GAB (+3%).

7.1.2 Participation du système bancaire au financement de l'économie

Les crédits accordés par le système bancaire du Sénégal au secteur privé se sont établis à 4 077 milliards de FCFA en 2017 contre 3 390 milliards de FCFA en 2016, soit une progression relative de 20,2% (*Source : rapport de la Commission Bancaire en 2017*). Rapporté au produit intérieur brut (PIB), ce montant correspond à un taux de pénétration des crédits à l'économie de 33 % en 2017. La tendance haussière de ce taux a été atténuée par la revalorisation du PIB liée au re-basing de 2014.

Ces crédits sont concentrés sur certains secteurs. En effet, il ressort de la Banque centrale des risques bancaires que les crédits déclarés en 2017 profitent plus aux secteurs du Commerce, des Restaurants et des Hôtels (27%), des Industries manufacturières (16%), des Services à la collectivité (16%), des Transports, des Entrepôts et de la Communication (12%) et des Bâtiments et Travaux publics (10%), représentant un cumul de 81% du total. Les secteurs des Industries extractives et de l'Agriculture, au sens large, ont des parts relativement faibles respectivement de 2% et 4%.

En dépit de la croissance des crédits à l'économie relevée ci-dessus, il a été noté des efforts dans le sens de l'amélioration de la qualité du portefeuille. Ainsi, les taux brut et net de dégradation du portefeuille ont connu une baisse entre 2016 et 2017. En effet, le taux brut de dégradation est ressorti à 13,6% en 2017 contre 14% en 2016 et le taux net est passé de 7,6% en 2016 à 7,3% en 2017. Toutefois, ces taux qui se situent au-dessus de la moyenne de l'UMOA demeurent relativement élevés et prouvent que la qualité du portefeuille constitue toujours un défi pour le secteur bancaire. Notons qu'au niveau de l'espace UEMOA, en moyenne le taux brut de dégradation se situe à 12,7% en 2017 et le taux de dégradation net se chiffre à 5,6% en 2017.

Nonobstant ce niveau de dégradation de la qualité du portefeuille, le système bancaire sénégalais reste solide et stable avec un ratio de solvabilité moyen de couverture des risques de 13,6% en

2017 contre une moyenne de l'UEMOA de 11,7%. Ce ratio signifie que les fonds propres bancaires couvrent en moyenne 13,6% des risques largement au-dessus de la norme minimale communautaire de 8% exigée.

7.1.3 Conditions de banques

Les taux débiteurs moyens qui n'intègrent pas les impôts et taxes sont passés de 5,6% en 2016 à 5,98% en 2017, soit une légère hausse de 0,31%. Toutefois, il est à noter que les taux débiteurs du Sénégal demeurent les plus bas de la zone UEMOA et sont restés stationnaires à 6,93% sur la période 2016-2017.

Par ailleurs, les taux créditeurs moyens ont connu une baisse de 0,25% en passant de 5,38% de 2016 à 5,13% en 2017. Ils sont au-dessus de ceux l'UEMOA observant aussi une tendance baissière. Cette situation pourrait décourager la promotion de l'épargne dans l'UEMOA en général, et au Sénégal en particulier.

7.1.4 Bureau d'information sur le Crédit

A l'instar de la Côte d'Ivoire et du Niger, le Sénégal, a modifié, à travers la loi n°2018-11 du 30 mars 2018, sa loi sur les BIC la loi 2014-02 du 06 janvier 2014 portant réglementation des BIC dans les Etats membres de l'UMOA.

A la suite de la modification de la loi, le nombre de clients incorporés dans la base de données du BIC a fortement augmenté. Il est passé de 203 939 clients au 23 mars 2018 à 625 178 clients au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 421 239 clients (207%). Ces clients sont répartis en 14 300 personnes morales et 610 878 personnes physiques. En plus, le nombre de contrats de prêts transmis au BIC s'est établi à 1 810 782 à fin décembre 2018 contre 464 272 le 23 mars 2018.

En somme, il ressort que le nombre de clients incorporés dans la base du BIC rapporté à la population adulte dépasse la norme minimale de 5% requise pour qu'un BIC soit opérationnel (Banque Mondiale).

7.1.5 Transferts rapides d'argent

7.1.5.1 Transferts reçus

Les transferts reçus se sont établis à 1 155 milliards de FCFA en 2018 contre 1 101 milliards en 2017, soit une augmentation de 54 milliards en valeur absolue et 5% en valeur relative.

L'Europe demeure ainsi la principale origine des transferts reçus par le Sénégal (68%) notamment la France (30%), l'Italie (19%) et l'Espagne (14%). Elle est suivie des Etats Unis d'Amérique (8%) et des Etats membres de l'UEMOA (7%), dont la Côte d'Ivoire (3%), le Mali (2%), le Burkina Faso (1%) et la Guinée Bissau (1%).

7.1.5.2 Transferts émis

Les transferts émis sont passés de 211 milliards en 2017 à 170 milliards en 2018, soit une baisse de 41 milliards (24%). La principale destination de ces transferts émis est l'UEMOA qui reçoit 31% du total [Mali (9%), Côte d'Ivoire (8%), Bénin (3%), Burkina Faso (3%), Guinée Bissau (3%), Niger (2%) et Togo (2%)]. Elle est suivie de l'Europe avec 28% du total des fonds émis [France (20%), Italie (3%) et Espagne (2%)].

7.1.5.3 Les transferts nets

Les transferts nets se sont chiffrés à 985 milliards de FCFA en 2018 contre 890 milliards en 2017, soit une hausse de 95 milliards (11%). Elle s'est expliquée par la prédominance de la hausse des transferts reçus sur celle des transferts émis. Ces transferts nets ont représenté 8% du produit intérieur brut (PIB) en valeur de 2017 contre 10% en 2016. Cette baisse s'explique par la revalorisation du PIB 2017 (base 2014).

7.2 Financement du secteur privé

7.2.1 Financements de la Banque nationale pour le Développement économique

En 2018, la Banque nationale pour le Développement économique (BNDE) a accordé des financements aux entreprises, au secteur agricole et aux startups.

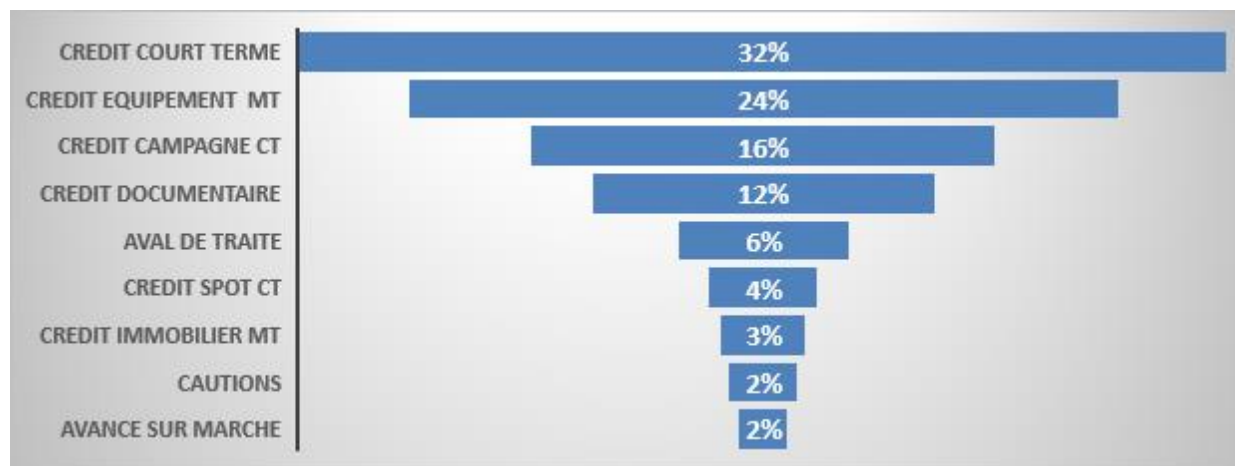
7.2.1.1 Financement des entreprises

En 2018, le montant des Financements en faveur des entreprises s'est élevé à 87 milliards de FCFA. Ces financements octroyés sous forme de crédits par caisse et engagements par signature ont impacté 25 % des PME /PMI.

En outre, la BNDE a poursuivi sa stratégie de financement du développement à travers les projets structurants (30 milliards) :

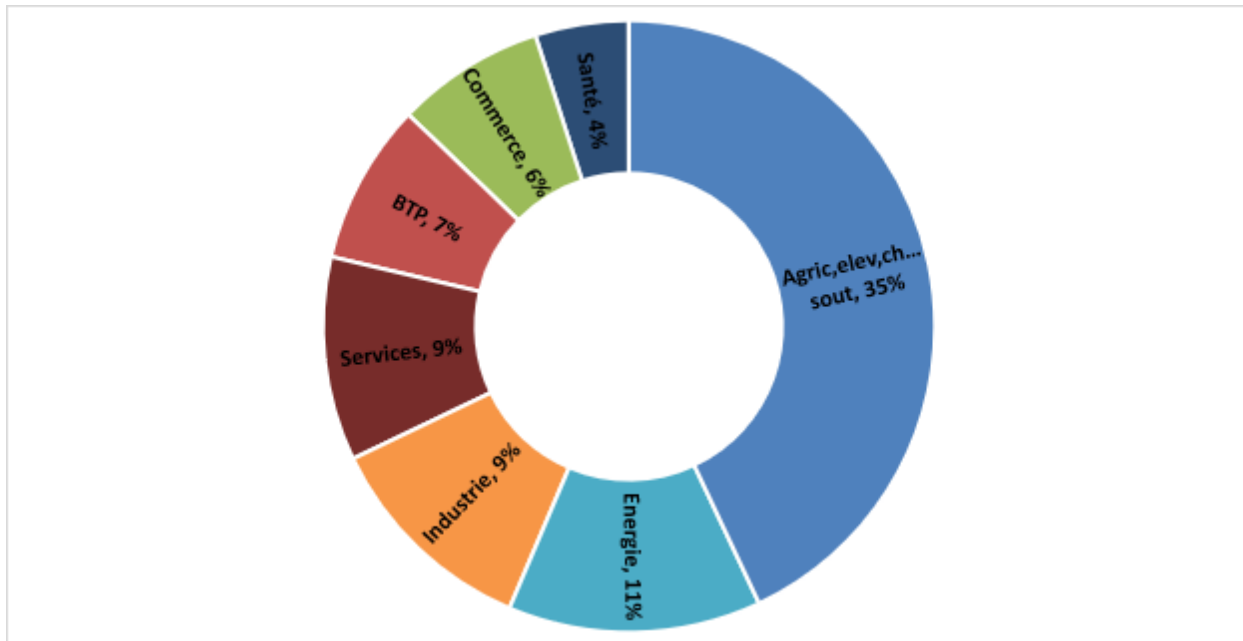
- Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)
- Port Autonome de Dakar (21,5 Mds)
- Financement du Train Express Régional (5 Mds)
- Financement de l'Aéroport AIBD (4 Mds)

Graphique n° 16 : répartition des financements octroyés aux entreprises par type de prêt



Source: BNDE, 2019

Graphique n°17 : répartition des financements octroyés aux entreprises par secteur d'activités

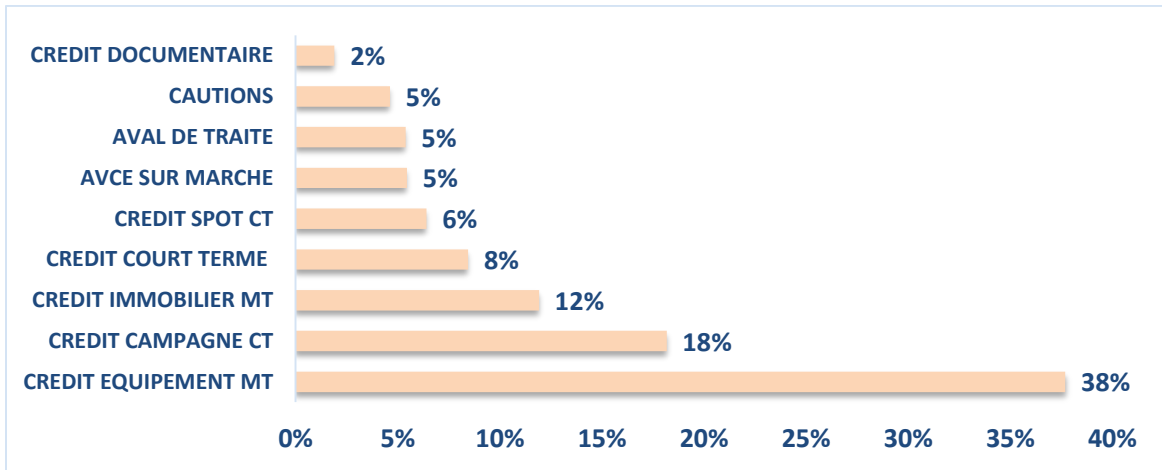


Source: BNDE, 2019

Par ailleurs, en 2018, 25% des crédits par caisse et cautions de la banque ont été accordés aux PME-PMI pour une enveloppe globale de 21,6 milliards de repartie comme suit : 38% de financement à moyen terme pour l'acquisition d'équipements, 18% de crédit de campagne et 12% en crédit immobilier.

Les engagements de financement et les ouvertures de crédits documentaires accordés à la clientèle ont représenté 12%.

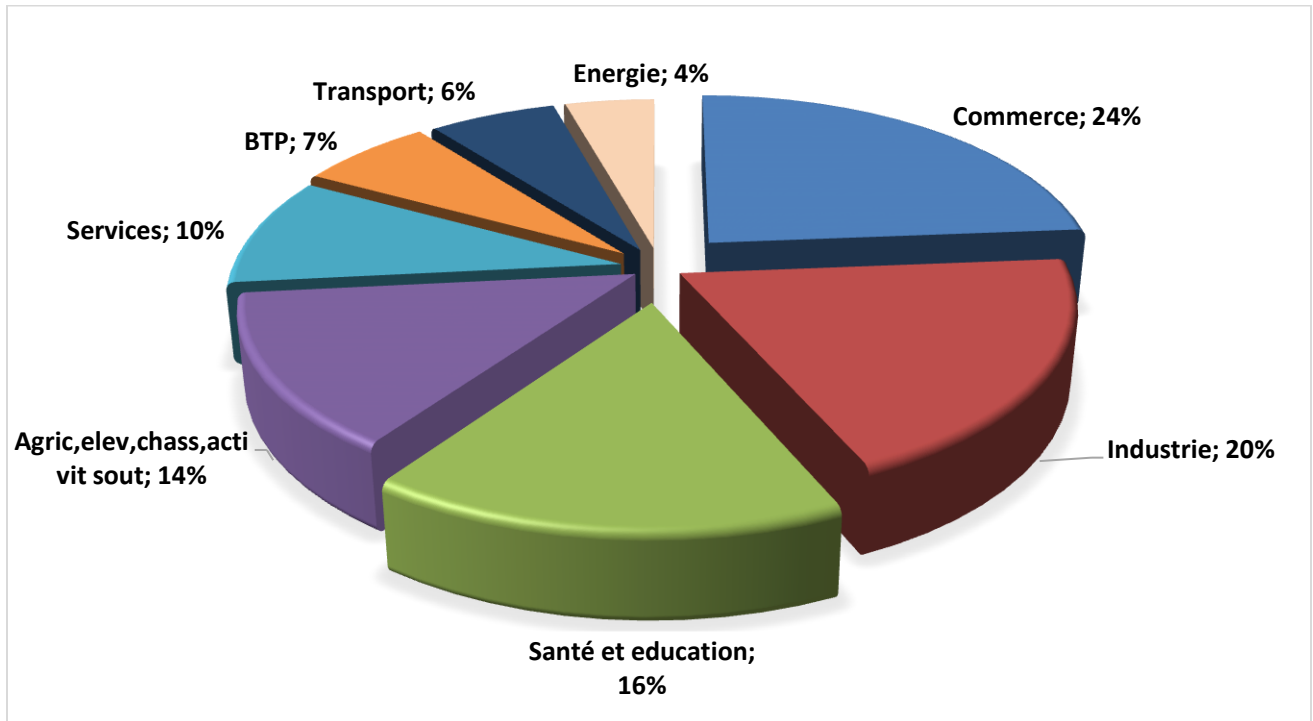
Graphique n°18 : répartition des financements octroyés aux PME/ PMI par type de prêt



Source: BNDE, 2019

Ces financements ont impacté près de 200 PME-PMI évoluant dans divers secteurs d'activités.

Graphique n°19 : répartition des financements octroyés aux PME/ PMI par secteur d'activités



Source: BNDE, 2019

Conformément à sa mission, la BNDE va lancer de nouveaux produits de Crédit-bail et d’Affacturage, durant le 2nd semestre 2019, en vue de renforcer la prise en charge des besoins de financement des PME même en phase de démarrage d’activité (1^{er} bilan).

7.2.1.2 Financements du secteur agricole

Le financement de la campagne de commercialisation arachidière est devenue une activité phare de la BNDE. Au titre de la présente campagne 2018-2019, la banque a dégagé une enveloppe de 18 milliards décomposée comme suit : 10 milliards à la SONACOS et 08 milliards aux Opérateurs Privés Stockeurs.

A fin 2018, le cumul des interventions de la BNDE sur la spéculation arachidière se sont chiffrées à 56,6 milliards.

Concernant la filière Riz, des financements directs pour 9,6 milliards et des financements indirects pour 14 milliards (53 243 tonnes riz sénégalais) ont été consentis.

7.2.1.3 Développement finance inclusive : accompagnement des promoteurs et financement de startup

Depuis le début de ses activités, la BNDE a contribué fortement, via le refinancement des institutions de microfinance, à l’accès aux crédits des personnes physiques et morales généralement exclues du système bancaire classique. En effet, elle a accordé près de 15 milliards de au secteur de la Microfinance bénéficiant aussi bien aux institutions en réseau que celles plus modeste en zones rurales ou périurbaines.

En 2018, les refinancements octroyés aux institutions de microfinance ont atteint une production de crédit global de près de 4.5 milliards de FCFA.

L’année 2018 a aussi été marquée par une prise en charge directe, par la banque, des impératifs d’inclusion financière de ses opérateurs économiques et de la population sénégalaise en général.

C’est ainsi qu’une stratégie d’inclusion financière a vu le jour et a induit une réorganisation de la banque avec la mise en place d’un département dédié. Cette nouvelle orientation de banque résolument inclusive repose sur deux piliers essentiels : la proximité et l’accès aux services bancaires adaptés, innovants et à moindre coût.

Ainsi, la BNDE a initié, en 2018, avec des partenaires stratégiques, le déploiement d’un réseau d’agency banking et a acquis un guichet mobile pour renforcer sa proximité avec la population.

Dans ce cadre, la banque a initié des programmes de financement inclusif avec une enveloppe globale de 4 milliards de dans des secteurs à forte intensité de main d’œuvre.

Au 31 décembre 2018, le portefeuille d’emplois s’est élevé globalement à 123 milliards de FCFA constitués de 40% de crédits à moyen terme répartis comme suit :

- Prodac +28 milliards ;
- TER – AIBD – PAD +18 milliards ;
- Riz +22 milliards ;
- SFD +15 milliards ;
- Arachide +38 milliards ;
- COSAMA – ANACARDE +10 milliards ;
- Renouvellement Gros Porteurs +10 milliards.

7.2.2 Financement du Fonds de Garantie des Investissements prioritaires

En 2018, les activités du Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) ont porté sur la garantie et le refinancement/bonification.

7.2.2.1. Activités de garantie

En 2018, l’opérationnalisation de la garantie portefeuille a permis d’atteindre un niveau important de 199 concours de garantie au profit de 9 banques partenaires pour un montant de 1,1 milliard de FCFA. Ces concours accordés ont permis de mobiliser un volume de crédit de 2,13 milliards, pour un coût d’investissement total de 3,1 milliards portant le cumul du coût global des projets à 38,4 milliards sur la période 2014-2018 avec 9 128 emplois créés et consolidés.

La quotité moyenne de la garantie est de 56% et le taux d’intérêt moyen appliqué par les banques bénéficiant de la garantie du FONGIP s’est établi à 7,49%.

Tableau n° 19 : principaux résultats des activités de Garantie

Eléments	2014	2015	2016	2017	2018	Période 2014- 2018
Demandes traitées						
Nombre de demandes reçues	20	424	459	2 835	200	3 938
Nombre de demandes traitées	20	424	459	2 835	200	3 938
Volume du financement des demandes traitées	2 194 684 887	11 082 000 000	15 832 938 430	13 922 253 200	8 618 119 952	51 649 996 469
Montant moyen des crédits	113 464 560	84 557 836	65 365 297	4 164 513	10 703 663	55 651 174
Dossiers garantis						
Nombre de dossiers approuvés (CGB)	12	402	445	2819	199	3 877
Montant des garanties accordées	752 965 495	2 693 000 000	3 801 743 709	4 485 590 000	1 107 014 426	12 840 313 630
Montant moyen des garanties	61 402 176	34 186 634	34 120 218	135 926 970	5 562 887	271 198 885
Montant des crédits mobilisés	1 393 615 607	7 420 000 000	6 754 494 510	8 924 700 000	2 130 028 851	26 622 838 968
Coût total des projets garantis	1 470 559 354	7 500 000 000	14 797 048 262	11 591 564 909	3 100 578 576	38 459 751 101
Quotité moyenne de la garantie	57%	52%	53%	59%	56%	55%
Durée moyenne des garanties (en mois)	45	42	38	45	40	42
Taux d'intérêt moyens appliqués par les banques	9,33%	9,08%	8,65%	8,38%	7,49%	8,6%
Nombre d'emplois créés et consolidés	613	2077	4746	1237	9128	17801

Source : FONGIP, 2019

Le tableau ci-après fournit les informations détaillées relatives à la répartition des financements par type de crédit et à la qualité du portefeuille.

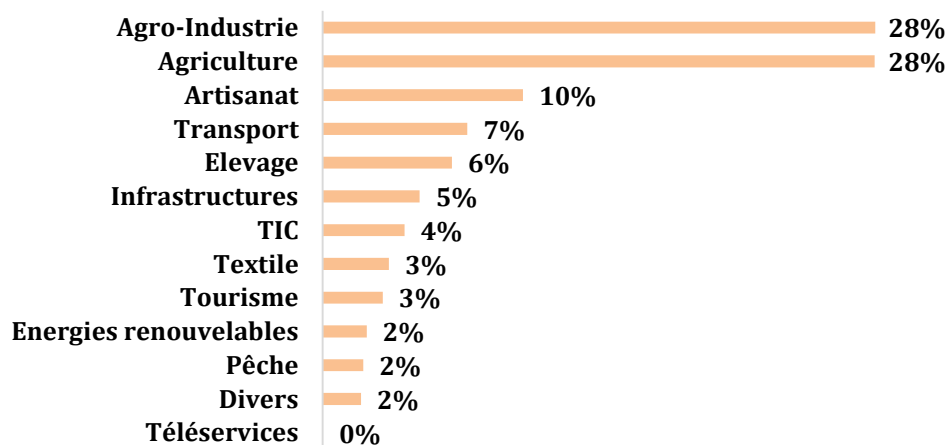
Tableau n° 20 : situation globale du portefeuille de garantie

Éléments	2014	2015	2016	2017	2018	Cumul 2014-2018
Répartition par risque couvert						
Montant des risques couverts	752 965 495	2 693 000 000	3 801 743 709	4 485 590 000	1 107 014 426	12 840 313 630
- Investissement	752 965 495	2 479 718 287	3 195 650 709	1 605 000 000	1 007 014 426	9 040 348 917
- Exploitation	-	213 281 713	606 093 000	2 880 590 000	100 000 000	3 799 964 713
Répartition par type de crédit						
- Crédit à court terme	157 709 890	451 167 513	1 094 359 256	2 337 500 000	575 000 000	4 615 736 659
- Crédit à moyen terme	390 874 822	1 982 283 980	2 311 363 253	2 013 090 000	532 014 426	7 229 626 481
- Crédit à long terme	204 380 783	100 991 637	322 500 000	-	-	627 872 420
- Crédit-bail	-	158 556 870	73 521 200	135 000 000	-	367 078 070
Nombre de concours garantis	12	402	445	2 819	199	3 877
- Garantie individuelle	12	61	49	26	600 709 801	600 709 949
- Garantie de portefeuille	-	341	396	2 793	506 304 625	506 308 155
Situation globale du portefeuille						
Encours total du risque	752 965 495	2 693 000 000	3 801 743 709	4 485 590 000	1 107 014 426	12 840 313 630
Encours d'engagement sain	752 965 495	1 383 635 295	3 480 093 709	4 485 590 000	1 107 014 426	11 209 298 925
Encours d'engagement en souffrance	-	-	271 829 470	535 200 000	598 693 777	1 405 723 247
Montant des indemnisations effectuées	-	-	71 552 712	309 100 574	49 259 711	429 912 997
Montant des garanties annulées	-	447 624 641	297 500 000	305 000 000	2 156 436 223	3 206 560 864

Source : FONGIP, 2019

Au 31 décembre 2018, la garantie du FONGIP a porté sur un cumul global de 12,8 milliards de FCFA dont 70% pour des crédits d'investissements et 30% pour des crédits d'exploitation. La répartition du portefeuille par type de crédit a montré que 52% de la garantie du FONGIP a été destiné aux financements à moyen terme contre 48% à ceux à court terme. Seul 4,6% du portefeuille est actuellement en souffrance.

Graphique n°20 : répartition du portefeuille par secteur d'activités



Source : FONGIP, 2019

L'essentiel des interventions du FONGIP a concerné le secteur agricole au sens large qui a mobilisé 56% des concours de garantie accordés.

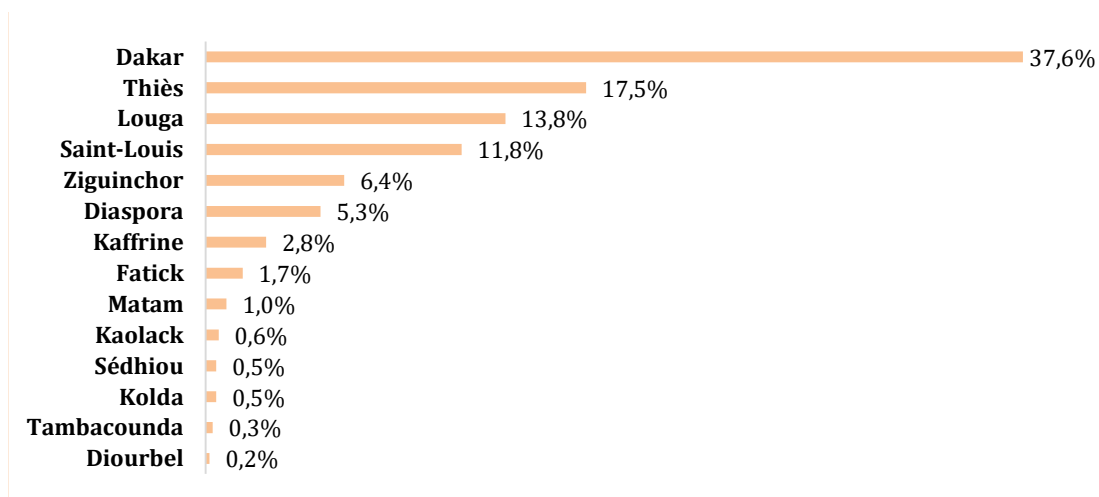
Tableau n°21: répartition du portefeuille par région et par département

Région/ département	Montant du financement	Montant du Crédit	Montant de la garantie
Dakar	14 036 428 451	9 853 907 514	5 230 282 745
Dakar	11 842 620 709	8 239 326 572	4 359 392 274
Guédiawaye	172 712 942	172 712 942	117 356 471
Pikine	611 760 000	418 900 000	232 050 000
Rufisque	1 409 334 800	1 022 968 000	521 484 000
Diourbel	68 750 000	68 750 000	35 375 000
Mbacké	68 750 000	68 750 000	35 375 000
Diaspora	1 975 000 000	1 975 000 000	1 182 500 000
Divers	1 975 000 000	1 975 000 000	1 182 500 000
Fatick	637 370 947	620 843 947	324 771 982
Fatick	623 094 857	613 450 857	321 075 437
Foundiougne	14 276 090	7 393 090	3 696 545
Kaffrine	1 040 750 000	1 036 475 000	225 532 500
Kaffrine	1 021 000 000	1 018 700 000	213 090 000
Koungheul	19 750 000	17 775 000	12 442 500
Kaolack	223 450 000	200 450 000	100 225 000
Kaolack	223 450 000	200 450 000	100 225 000
Kolda	181 850 000	54 225 000	27 112 500
Kolda	181 850 000	54 225 000	27 112 500

Louga	5 148 012 750	908 159 000	564 079 500
Kébémér	170 716 750	137 863 000	68 931 500
Louga	4 927 296 000	720 296 000	460 148 000
Saint-Louis	50 000 000	50 000 000	35 000 000
Matam	360 000 000	144 000 000	72 000 000
Kanel	200 000 000	80 000 000	40 000 000
Matam	160 000 000	64 000 000	32 000 000
Saint-Louis	4 397 789 606	3 158 641 280	1 684 624 096
Dagana	2 986 866 406	1 847 718 080	969 402 656
Podor	50 000 000	50 000 000	35 000 000
Saint-Louis	1 360 923 200	1 260 923 200	680 221 440
Sédhiou	183 100 000	55 300 000	27 650 000
Sédhiou	183 100 000	55 300 000	27 650 000
Tambacounda	122 900 000	110 150 000	58 475 000
Tambacounda	122 900 000	110 150 000	58 475 000
Thiès	6 533 768 076	4 278 152 170	2 127 176 085
Mbour	1 964 711 277	961 677 500	456 938 750
Thiès	4 416 999 799	3 164 417 670	1 594 208 835
Tivaouane	152 057 000	152 057 000	76 028 500
Ziguinchor	2 379 779 539	1 275 910 000	687 255 000
Bignona	359 640 000	260 140 000	130 070 000
Oussouye	139 031 825	105 485 000	61 742 500
Ziguinchor	1 881 107 714	910 285 000	495 442 500
Total général	37 288 949 369	23 739 963 911	12 347 059 408

Source : FONGIP, 2019

Graphique n°21 : répartition des financements par région



Source : FONGIP, 2019

Il ressort de ce graphique que toutes les régions ont été impactées par les interventions du FONGIP, particulièrement les régions de Dakar (37,6%), Thiès (17,5%), Saint-Louis (11,8%) et Ziguinchor (6,4%).

7.2.2.2 Activités de refinancement/ bonification

La situation des lignes de refinancement accordées aux SFD ainsi que les financements engendrés se présentent comme suit :

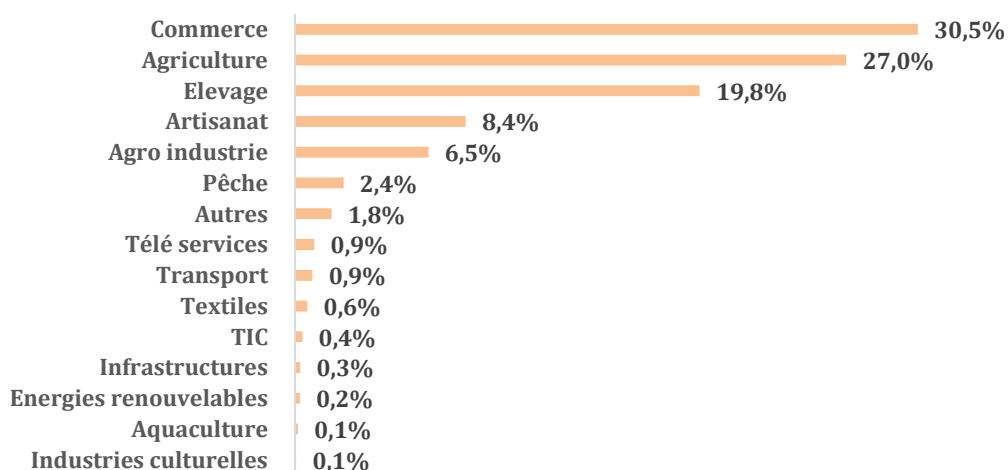
Tableau n°22 : situation du refinancement des SFD entre 2014 et 2018

Eléments	2014	2015	2016	2017	2018	Période 2014-2018
Nombre de dossiers approuvés	6	17	10	8	3	44
Prêts de refinancement aux SFD	1 250 000 000	1 480 000 000	1 770 000 000	640 000 000	420 000 000	5 560 000 000
Financements accordés par les SFD	1 250 000 000	5 470 000 000	4 440 000 000	586 362 048	256 700 000	12 003 062 048
Nombre de bénéficiaires finaux	5 988	11 903	597	5 892	2 171	26 551
Femmes bénéficiaires	69%	70%	81%	88,00%	98,00%	81%
Nombre de GIE de femmes et de jeunes financés	359	435	294	317	178	1583

Source : FONGIP, 2019

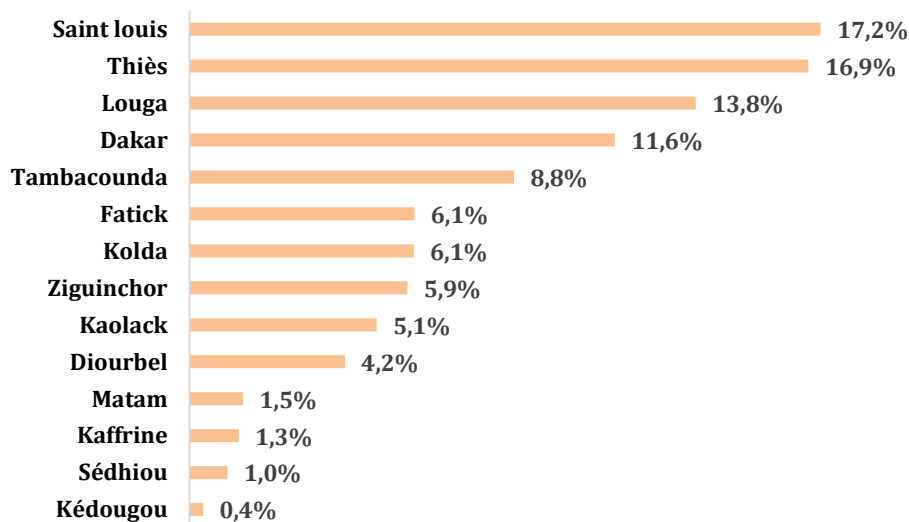
La répartition des financements accordés par les SFD au 31 décembre 2018 a montré une proportion très importante des secteurs de l'Agriculture (27%), du Commerce (30,5%), l'Elevage (19,8%) et de l'Artisanat (8,4%).

Graphique n°22: répartition de financements des SFD par secteur d'activités (en %)



Source : FONGIP, 2019

Graphique n°23 : répartition des financements par région (en %)



Source : FONGIP, 2019

En termes de couverture géographique, toutes les régions du Sénégal ont bénéficié des financements bonifiés.

7.2.3 Financement du Fonds souverain d'Investissements stratégiques

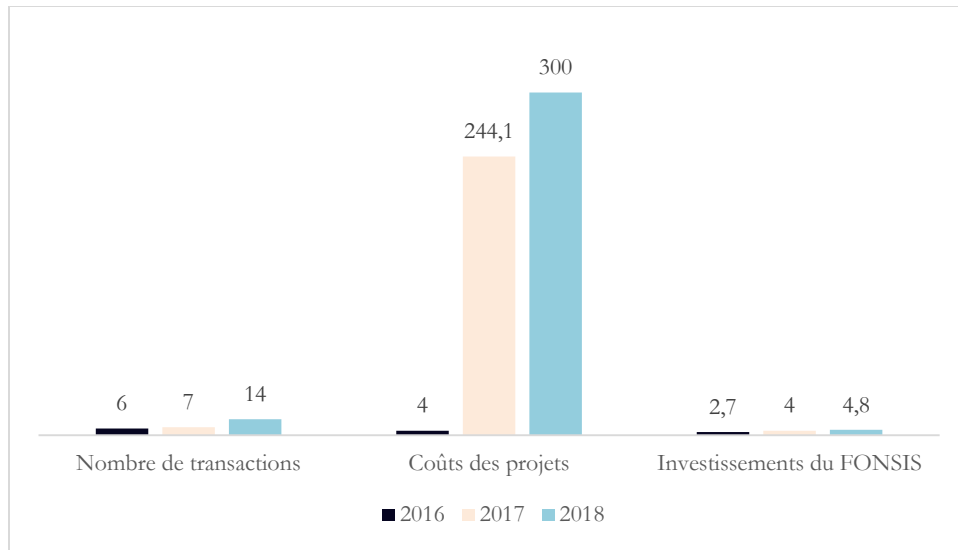
Le FONISIS, instrument innovant pour l'émergence du Sénégal, a accompagné, en 2018, des entreprises dites championnes nationales à travers des investissements importants.

7.2.3.1 Activités d'investissements

Le Fonds a ainsi enregistré une performance satisfaisante en 2018 avec notamment des investissements dans les secteurs de la santé, de l'énergie et de l'agriculture :

- 4,8 milliards FCFA décaissés pour la réalisation de ces projets contre 4 milliards FCFA en 2017 soit une progression de 20% ;
- portefeuille constitué de 14 sociétés de projets en 2018 contre 7 en 2017 soit une augmentation de 7 nouveaux projets et pour un investissement global de 300 milliards de FCFA ;
- 33 projets déjà validés par le Conseil d'Administration dont certains seront réalisés en 2019.

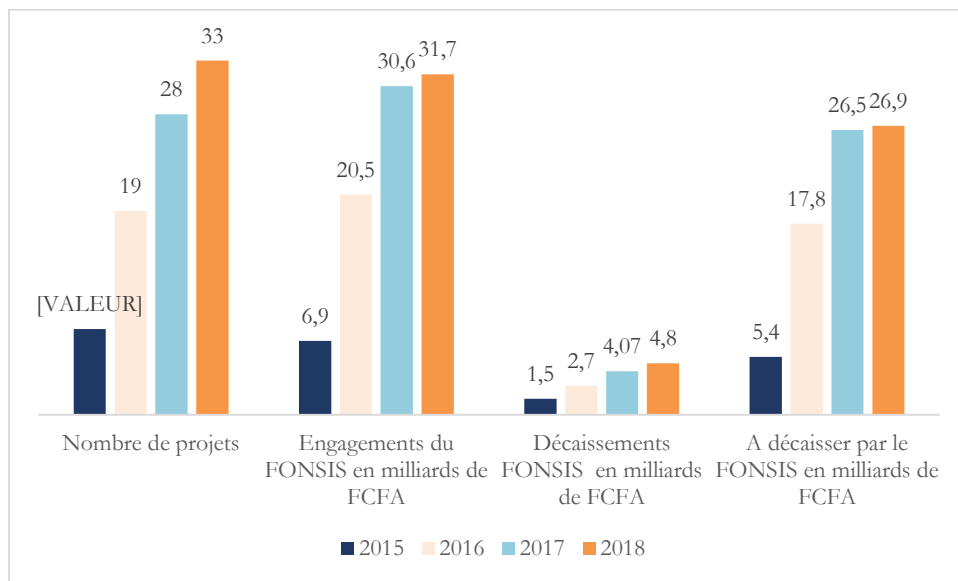
Graphique n°24 : décaissements réalisés (en milliards FCFA)



Source: FONSIS, 2019

A fin 2018, le FONSIS a décaissé 4,8 milliards de FCFA et s’est engagé à décaisser au total 31 milliards de FCFA. Le nombre de projets dans son portefeuille a considérablement augmenté car il est passé de 7 en 2017 à 14 soit une progression de 100%.

Graphique n°25 : investissements approuvés par le FONSIS (en milliards FCFA)



Source: FONSIS, 2019

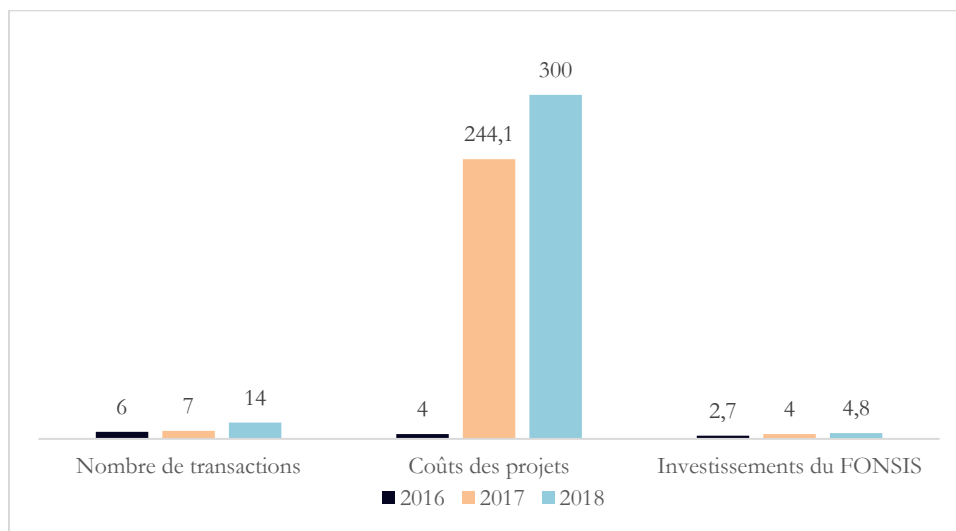
Les engagements sont estimés à 31,7 milliards FCFA à fin 2018 contre 30,6 milliards à fin 2017 soit une progression relative de 4%. Cette situation satisfaisante atteste de la crédibilité du Fonds

souverain. A fin 2018, 33 projets ont été approuvés par le Conseil d'Administration contre 28 en 2017, soit une augmentation de 18 %.

Le graphique ci-dessous décrit l'évolution des investissements effectués par le FONSIIS pour la réalisation des projets en actif dans son portefeuille. En passant de 7 projets en 2017 à 14 en 2018, le portefeuille du FONSIIS compte s'agrandir avec la réalisation des 33 projets approuvés par le Conseil d'Administration.

Le Fonds a investi au total 4,8 milliards FCFA pour la réalisation des projets en portefeuille en 2018.

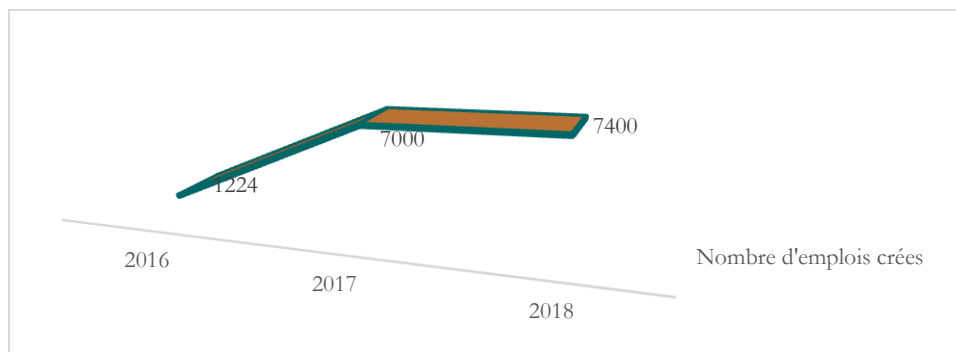
Graphique n°26 : évolution du portefeuille de projets en exploitation



Source: FONSIIS, 2019

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre d'emplois directs et indirects créés entre 2016 et 2018. Le FONSIIS a contribué fortement à la création d'emplois au Sénégal.

Graphique n°27 : Evolution du nombre d'emplois directs et indirects créés entre 2016 et 2018



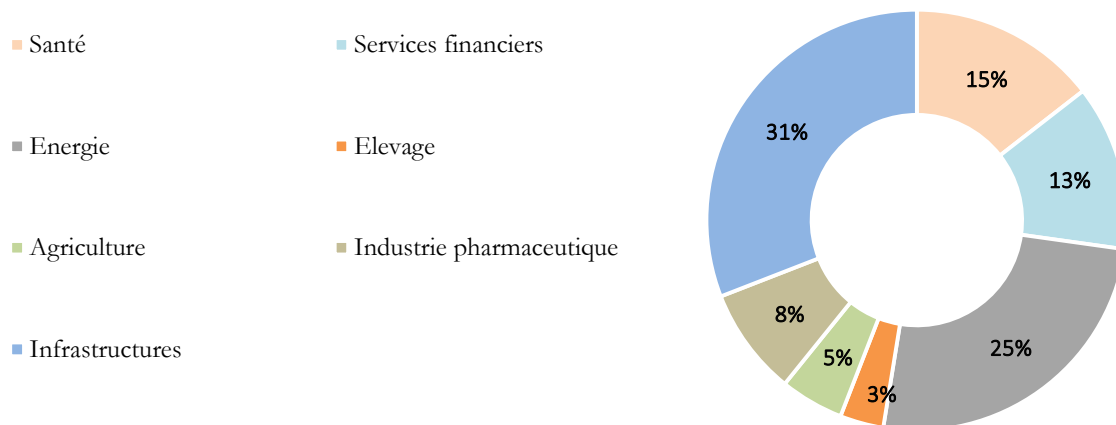
Source: FONSIIS, 2019

Le nombre d'emplois créés est passé de 1224 en 2016 à 7400 en 2018, soit une augmentation en valeur relative de 146 % et en valeur absolue de 6176.

En outre, le montant global des engagements du portefeuille en 2018 s'élève à 14,9 milliards de FCFA répartis comme suit :

- Services Financiers (13%)
- Industrie Pharmaceutique (8%)
- Energie (25%)
- Agriculture et Elevage (8%)
- Santé (15%)
- Infrastructure (31%)

Graphique n°28 : projets mis en exploitation en 2018 selon le secteur d'activité

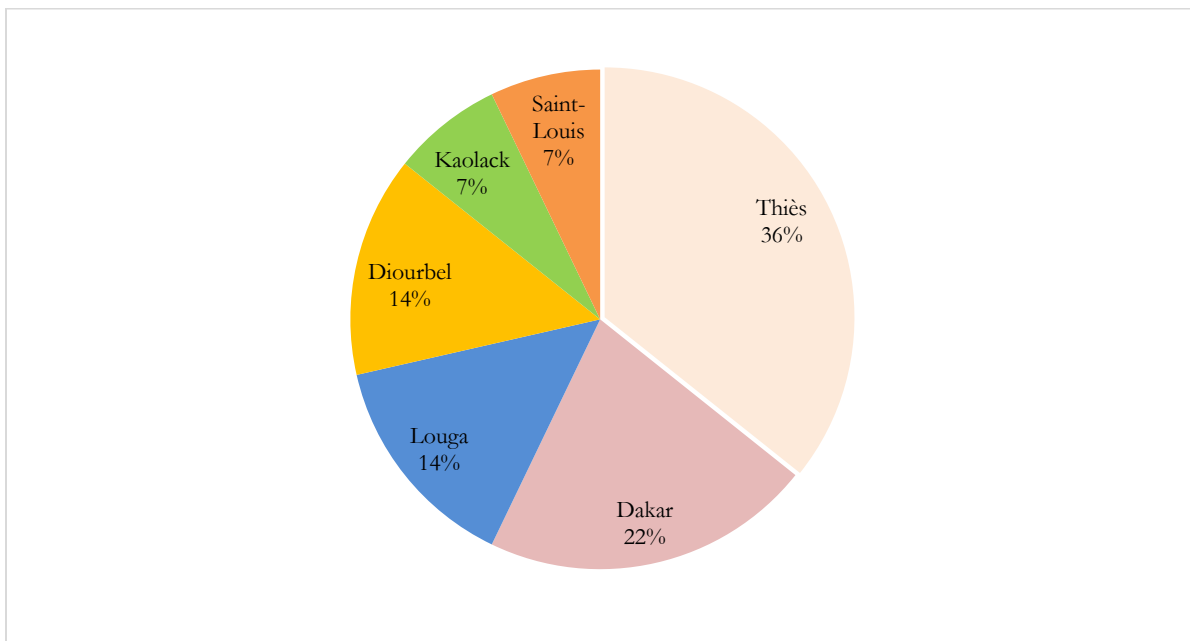


Source: FONSI, 2019

Par ailleurs, les projets mis en œuvre en 2018 sont répartis de la manière suivante :

- 50% des projets sont localisés entre Dakar et Thiès avec 36% à Thiès et 22% à Dakar.
- le reste des projets sont répartis entre les autres régions du Sénégal à savoir Louga (14%), Diourbel (14%), Kaolack (7%) et Saint-Louis (7%).

Graphique n°29 : projets mis en exploitation selon la région d'implantation



Source: FONSI, 2019

7.2.3.2 Accompagnement des PME

En 2018, les deux fonds opérationnels dédiés aux PME, Teranga Capital et le Fonds PME FONSI-SAED ont réalisé 1,164 milliard de FCFA d'investissements conséquents.

- Teranga Capital

Teranga Capital, société d'investissement dédiée au financement et à l'accompagnement des PME Sénégalaises, a investi 964 millions de FCFA dans six entreprises. Quatre projets ont également été validés par le comité d'investissement et sont en cours de finalisation. Le montant global des nouveaux investissements s'est élevé à 914 millions de FCFA.

- Fonds PME FONSI SAED

Le Fonds PME FONSI-SAED dédié aux PME agricoles de la Vallée du fleuve Sénégal et de la Falémé, a été doté d'une enveloppe d'un milliard de FCFA.

Il a effectué ses premiers investissements dans deux projets intervenant dans la chaîne de valeur riz pour une enveloppe globale de 200 millions de FCFA.

Quatre investissements supplémentaires pour un montant global de 400 millions de FCFA ont été validés par le comité d'investissement et seront opérationnels en 2019. Trois autres projets dont le montant de l'investissement attendu s'élève à 300 millions de FCFA sont également en cours d'étude.

7.3 Secteur des Assurances

7.3.1 Production des sociétés d'assurance

En 2018, les 29 sociétés du marché des assurances ont réalisé un chiffre d'affaires provisoire de 174,359 milliards de FCFA contre 162,476 milliards en 2017, soit une progression de 7,31%.

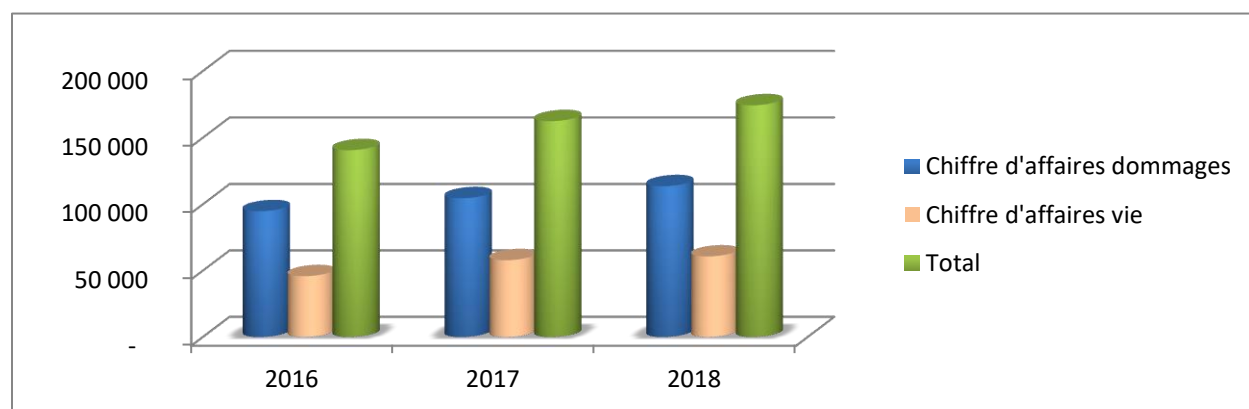
Cette croissance a été réalisée grâce aux deux sous-secteurs (assurance vie et assurance dommages) avec des taux de croissance respectifs de 4,96% et 8,61%.

Tableau n°23 : évolution du chiffre d'affaires du marché des assurances (en millions de F CFA)

	2016	2017	2018	Evolution 2017/2016	Evolution 2018/2017
Chiffre d'affaires dommages	94 807	104 597	113 608	10,33%	8,61%
Chiffre d'affaires vie	45 868	57 879	60 751	26,19%	4,96%
Total	140 675	162 476	174 359	15,50%	7,31%
Part de marché vie	32,61%	35,62%	34,84%		
Part de marché dommages	67,39%	64,38%	65,16%		

Source: DA, 2019

Graphique n°30 : évolution du chiffre d'affaires du marché des assurances (en millions de F CFA)



Source: DA, 2019

7.3.2 Participation de l'assurance au financement de l'économie

7.3.2.1 Contribution de l'assurance au PIB

La contribution de l'assurance au PIB du Sénégal est restée stationnaire en 2018 avec un taux de pénétration de 1,37%.

L'évolution du taux de pénétration de l'assurance apparaît dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°24 : part de l'assurance dans le PIB (données en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires	141,00	162,00	174,00
PIB en francs courant	11 105,00	11 862,90	12 693,90
Taux de pénétration	1,27%	1,37%	1,37%

Source: DA et DPEE, 2019

7.3.2.2 Densité de l'assurance

La prime moyenne par habitant qui donne une idée sur la culture de l'assurance s'est établie à 11 087 FCFA en 2018 contre 10 650 FCFA en 2017 soit une augmentation de 4,10%.

Tableau n°25 : évolution de la densité de l'assurance (données en milliers de FCFA)

	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires	140 675 635	162 476 892	174 359 431
Population	14 799	15 256	15 726
Densité de l'assurance	9 506	10 650	11 087

Source: DA et DPEE, 2019

7.3.2.3 Sinistres payés

Les sinistres payés et capitaux échus en 2018 sont chiffrés à 46,444 milliards de FCFA contre 64,972 milliards en 2017, soit une baisse de 28,52%.

7.3.2.4 Placements des sociétés d'assurance

Au 31 décembre 2018, le stock des placements effectués par les compagnies d'assurance s'est établi à 302 milliards de FCFA contre 280 milliards en 2017, soit une hausse en valeur absolue de 22 milliards.

En 2018, les placements sont restés dominés par les dépôts bancaires (45,03%), les valeurs mobilières (21,60%), les titres de participation et dépôts (15,39%) et les immeubles (10,14%).

Tableau n°26 : évolution des placements des sociétés d'assurance (en millions de FCFA)

	2016	2017	2018	Répartition par type d'actif en 2018
Immeubles	24 557	28 385	30 656	10,14%
Valeurs mobilières	51 988	60 445	65 281	21,60%
Prêts et effets assimilés	12 597	14 231	15 369	5,08%
Titres de participation et dépôts	38 342	43 070	46 516	15,39%
Autres placements divers	18 971	7 700	8 316	2,75%
Banque	95 311	126 031	136 113	45,03%
TOTAL	241 766	279 862	302 251	100,00%

Source: DA et DPEE, 2019

7.3.2.5 Solvabilité : couverture des engagements règlementés et marge de solvabilité

En 2018, les sociétés d'assurances ont couvert largement leurs engagements règlementés avec un taux de couverture d'environ 125% pour une norme de 100%.

Elles ont également dégagé un surplus de marge de solvabilité avec un taux supérieur à 400% donc largement au-dessus du minimum requis de 100%.

7.4 Secteur de la microfinance

7.4.1 Renforcement de la stabilité du secteur

La surveillance du secteur est effectuée à travers le contrôle sur pièces et sur place des activités des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

7.4.1.1 Contrôle sur pièces

Ce contrôle fait référence à la réception et à l'exploitation des rapports périodiques des SFD en vue d'identifier les éventuels manquements et de proposer des mesures correctrices.

En 2018, le contrôle sur pièces s'est traduit par :

- l'exploitation de 250 rapports annuels provenant de 246 SFD inscrits dans le suivi intégré et de 4 institutions sous procédures de retrait d'agrément ;
- le suivi des ratios prudentiels et indicateurs financiers de 160 SFD ainsi que leur analyse à travers le Système d'Alerte Précoce ;
- la réception et l'exploitation de 653 rapports de contrôle interne ;
- l'exploitation de 206 procès-verbaux d'Assemblées Générales de SFD sur 237 reçus ;
- l'exploitation 19 statuts et règlements intérieurs sur un total de 94 reçus.

7.4.1.2 Contrôle sur place

En 2018, 68 missions ont été effectuées :

- 63 missions de suivi des recommandations des missions précédentes sur 69 programmées, soit un taux d'exécution de 91,4% ;
- 5 missions spontanées auprès d'institutions présentant des risques spécifiques.

7.4.2 Assainissement du secteur de la microfinance

7.4.2.1 Retraits d'agrément

En 2018, 85 retraits d'agréments ont été effectués aux motifs de cessation d'activité et de non transmission des informations financières.

Par ailleurs, le reste des SFD (41) en procédures de retrait d'agrément sont répartis comme suit :

- 4 en attente de retrait ;
- 10 déclassés en difficulté ;
- 27 en cours de vérification pour mesures à prendre.

7.4.2.2 Liquidation des institutions de microfinance

Au cours de l'année 2018, 5 missions ont été effectuées auprès des SFD en liquidation. Elles ont essentiellement porté sur la mise en œuvre de la procédure de recouvrement. En outre, 64 SFD, ont fait l'objet de missions de vérification post retrait.

Une séance de travail a été organisée avec les greffes du Tribunal de Grande Instance (TGI) hors classe de Dakar et du TGI de Fatick pour la délivrance des jugements de mise en liquidation et la suite à donner aux procédures pendantes.

Les autres tâches de liquidation ont essentiellement porté sur :

- l'information des épargnants sur le stade de la procédure et les modalités de paiement ;
- les activités de recouvrement.

7.4.2.3 Autres sanctions

Des sanctions administratives ont été prononcées ou maintenues. Il s'agit en l'occurrence de :

- la prorogation de la mise sous administration provisoire d'une institution ;
- la mise sous surveillance rapprochée d'une institution ;
- 12 pénalités notifiées au titre des retards dans la transmission de rapports annuels.

7.4.3 Performances du secteur

Le nombre de membres/clients⁵ a dépassé la barre de 3 millions en 2018, soit une hausse de 5% par rapport à 2017 ; ce qui porte le taux de pénétration de la microfinance appréhendé par le nombre de comptes indexé à la population totale à 19,1%.

Tenant compte du mode de calcul retenu au niveau international, le taux d'accès attendu est de 15,5% à fin 2018.

Tableau n°27: évolution du nombre de membres ou clients des SFD

	2016		2017		2018 (Provisoire)	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Sociétariat	2 613 474	100%	2 858 837	100%	3 012 131	100%
<i>Homme</i>	1 366 185	52%	1 477 082	52%	1 566 649	52%
<i>Femme</i>	1 025 710	39%	1 114 321	39%	1 199 229	40%
<i>Personnes morales</i>	221 579	8%	267 434	9%	246 253	8%

Source : DRS/SFD, 2018 (les données de 2018 sont provisoires)*

En 2018, l'épargne des membres/clients collectée s'est élevée à 334milliards de FCFA contre 310 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 7,7%. Ces ressources ont largement contribué à la production de crédits dont l'encours, à fin 2018, est attendu à434 milliards de FCFA pour 662 803 bénéficiaires.

Comparativement à 2017, la qualité du portefeuilleⁱ des SFD reste toujours dégradée avec un taux à 90 jours de 5,2%, à fin 2018, pour un seuil règlementaire de 3% au maximum.

Sur le plan macroéconomique, ce volume d'encours de crédit a représenté environ 4% du PIB et 11,1% du crédit intérieur.

7.4.4 Financement par secteur d'activités

L'essentiel des crédits accordés a été destiné au secteur « commerce, restaurants, hôtels » avec 56% suivi du secteur « Bâtiments et travaux publics » (12%) et du secteur « agriculture, sylviculture et pêche » (11%).

⁵ Sociétariat

Tableau n°28 : contribution par secteur d'activités

Montant par secteur d'activités (en milliers de F CFA)	2017	2018*	
		Valeurs	%Poids
Agriculture, sylviculture et pêche	44 964 023	51 621 312	10,53%
Industries extractives	47 230	54 223	0,01%
Industries manufacturées	24 834 968	28 511 987	5,82%
Bâtiment et travaux publics	50 220 888	57 656 499	11,77%
Commerce, restaurants, hôtels	241 045 641	276 734 408	56,48%
Electricité, gaz, eau	505 957	580 868	0,12%
Transports, entrepôts et communications	17 666 170	20 281 790	4,14%
Assurances, services aux entreprises	3 464 856	3 977 856	0,81%
Immobilier	3 696 652	4 243 971	0,87%
Services divers	43 311 838	49 724 507	10,15%

Source: DRS-SFD/MEFP, 2018 * (les données de 2018 sont provisoires)

7.5 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Pour l'accomplissement de ses missions, la CENTIF s'est attelée à coordonner les activités de finalisation, en rapport avec le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (GIABA), du processus d'évaluation par les pairs du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à poursuivre le traitement du renseignement financier et à maintenir la coopération avec les acteurs nationaux et étrangers.

7.5.1 Adoption du Rapport d'Evaluation mutuelle du dispositif de LBC/FT

L'année 2018 a été fortement marquée par l'adoption du rapport d'évaluation du dispositif de LBC/FT lors de la plénière du GIABA tenue en novembre 2018 à Banjul en Gambie.

En effet, le Rapport d'Evaluation mutuelle (REM) a été adopté sous réserve de la prise en compte des observations pertinentes retenues par la plénière du GIABA, afin que ce rapport puisse être présenté au GAFI pour une toute dernière adoption.

Il faut retenir que la conformité technique du dispositif LBC/FT du Sénégal a été notée moyennement conforme du fait surtout de l'absence d'internalisation de la Décision n°26/CM/UMOA du 2 juillet 2015 portant loi uniforme relative à la LBC/FT.

En définitive, le Sénégal a été placé sous le régime de suivi renforcé. Il devra présenter, chaque année, un rapport permettant d'apprécier les progrès accomplis depuis l'adoption du REM pour assurer la conformité technique et l'efficacité de son dispositif LBC/FT.

7.5.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes

La CENTIF a reçu, en 2018, 102 déclarations d'opérations suspectes (DOS), soit 63 de moins que l'année précédente.

Ces déclarations proviennent de différents secteurs d'assujettis, notamment :

- les banques (79) ;
- les services financiers postaux (9) ;
- les systèmes financiers décentralisés (6) ;
- les notaires (3) ;
- les opérateurs de transfert d'argent (6).

Ainsi, le volume cumulé des DOS reçues entre 2005 et 2018 s'est établi à 1.370.

En 2018, la CENTIF a achevé le traitement de 198 DOS qu'elle a reçues cette même année ou au cours des années antérieures.

12 de ces DOS ont fait l'objet de saisine de la justice pour des affaires pour lesquelles des indices de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ont été décelés. Il est à noter que l'un de ces rapports a trait à des activités présumées de financement du terrorisme.

Par ailleurs, 186 dossiers ont été classés pour absence d'éléments probants permettant de présumer de la commission d'une infraction de blanchiment de capitaux et/ou de financement du terrorisme.

7.5.3 Coopération en matière de criminalité financière

En raison du caractère transnational et multiforme de la criminalité financière, la coopération et la concertation tant au niveau national qu'international ont représenté une partie significative des activités de la CENTIF.

7.5.3.1 Au plan national

La CENTIF a pris part aux rencontres ci-après, organisées avec des acteurs concernés par la lutte contre les activités financières criminelles :

- l'accueil par la CENTIF des auditeurs de justice, c'est-à-dire les magistrats en formation au Centre de formation judiciaire (CFJ), en visite pédagogique ;
- la rencontre avec le nouveau Chef de la Section de Recherches de la Gendarmerie Nationale ;

- la séance de travail avec le Chef de la Division spéciale de Cybersécurité à la Direction de la Police Judiciaire (DPJ) ;
- la visite de travail d'une équipe de la cellule de Lutte anti-terroriste (CLAT) du Ministère de l'Intérieur ;
- l'entretien avec le Cabinet Dalberg Advisors dans le cadre de la réalisation d'une étude pour le CGAP (Consultative Group to Assist the Poor) sur l'inclusion financière ;
- la rencontre avec un membre du Forum Civil chargé, par le GIABA, d'une mission de sensibilisation sur les questions de criminalité financière.

7.5.3.2 Au plan international :

La CENTIF a collaboré avec les différents acteurs régionaux ou internationaux et a pris part aux activités ci-après :

- les travaux des organismes de régulation et de coopération en matière de LBC/FT, à savoir les 03 réunions du GAFI à Paris ;
- les 02 rencontres statutaires des instances de concertation du GIABA à Saly et à Banjul ;
- la coopération avec d'autres cellules de renseignement financier (CRF) avec notamment les 02 réunions du Groupe Egmont à Buenos aires et à Sydney ;
- les assemblées générales du Réseau des CENTIF de l'UEMOA (RECEN-UEMOA).

7.5.4 Lutte contre le blanchiment des capitaux dans le secteur bancaire

En 2018, le MEFP a coordonné, les activités relatives à l'Exercice National d'Evaluation des Risques (ENER) et participé aux réunions plénières du (GIABA).

En effet, l'ENER est une obligation de la Recommandation I des normes du Groupe d'Action Financière (GAFI) qui a pour objectif de permettre au pays d'identifier, d'évaluer et de comprendre les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels il est exposé et de prendre des mesures idoines. .

Le Sénégal sous l'égide de la CENTIF, s'est soumis à cet exercice finalisé au cours de l'année 2018. L'exercice a regroupé l'ensemble des acteurs concernés, notamment l'autorité de supervision en l'occurrence la Banque Centrale et tous les assujettis à la loi, dont les institutions financières, les entreprises et les professions financières non désignées et les administrations.

Le Sénégal a également participé aux réunions plénières du GIABA tenues respectivement au Nigéria et en Gambie.

7.6 Finance islamique

En 2018, les autorités monétaires ont poursuivi la mise en place des conditions réglementaires favorisant l'émergence d'une activité bancaire et de microfinance islamique avec les aménagements notés sur le cadre réglementaire. En effet, la BCEAO a apporté des aménagements sur le cadre réglementaire. Aussi, a-t-il été noté le lancement par Coris Bank d'une branche islamique attestant de l'intérêt des acteurs du marché sur ce mode de financement.

S'agissant du Département, les activités sur la finance islamique réalisées en 2018 ont concerné principalement la mise en œuvre du programme de promotion du Waqf au Sénégal, notamment le projet de construction d'un immeuble Waqf pour les Daara modernes, le plan de communication du Waqf ainsi que la poursuite du projet de création d'un système financier décentralisé (SFD) islamique au Sénégal.

7.7 Qualité des services financiers

En 2018, conformément à ses missions l'Observatoire de la Qualité des Services financiers (OQSF) a principalement axé ses actions sur le suivi et la promotion de la qualité des services financiers, le renforcement du dispositif de médiation et de conciliation ainsi que la mise en œuvre des activités du programme d'éducation financière des PME.

7.7.1 Suivi et promotion de la qualité des services financiers

Dans le cadre de la vulgarisation des bonnes pratiques et de l'encadrement des usagers et clients, l'Observatoire procède au renseignement continu du public sur les services financiers in situ et à travers son numéro vert.

En outre, dans la perspective de renforcer l'efficacité du dispositif de la médiation et d'améliorer les modalités de traitement des réclamations, l'OQSF a mis en place une plateforme de gestion digitalisée des plaintes des clients à travers un dispositif dénommé « SATIS ».

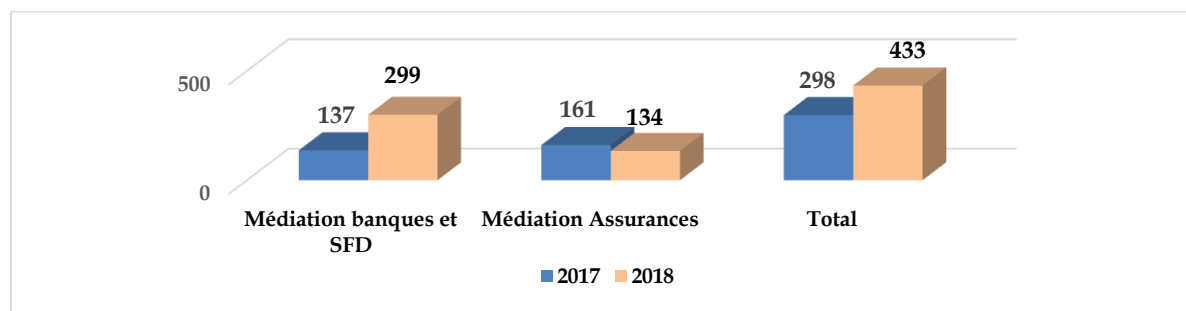
En 2018, les travaux de suivi de la qualité des services financiers ont concerné pour l'essentiel :

- la réalisation d'enquêtes et d'études sur la qualité des services financiers offerts ;
- le partage des indicateurs de satisfaction avec les banques ;
- la poursuite des travaux relatifs au projet de dispositif de mobilité bancaire.

7.7.2 Renforcement du dispositif de médiation et de conciliation

En 2018, 433 dossiers ont été soumis à la médiation financière dont 299 pour la médiation des banques, des SFD et de La Poste et 134 pour la médiation des assurances.

Graphique n°31: nombre de dossiers reçus et traités par la médiation financière de l'OQSF (2017-2018)

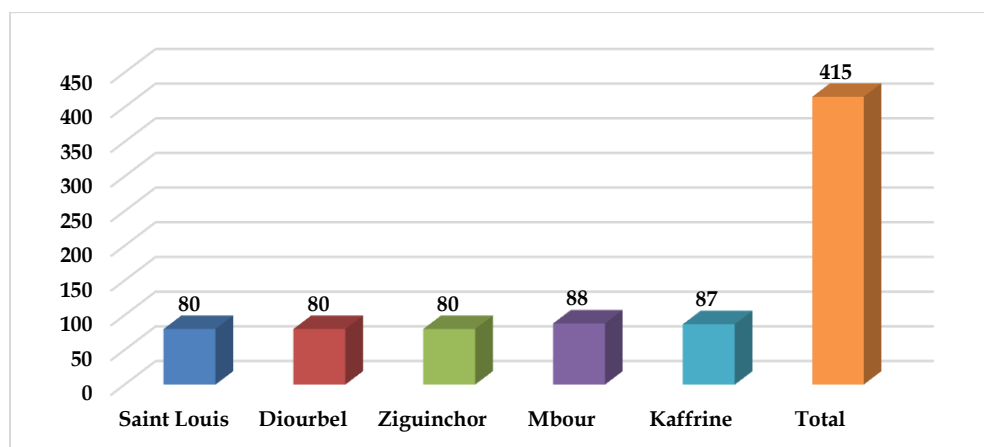


Source: OQSF, 2019

7.7.3 Activités de formation et d'éducation financière

Au titre de la formation et de la médiation financière, l'OQSF a poursuivi, en 2018, ses actions de formation et d'éducation financière au profit des TPE/PME. Au total, 415 unités économiques issues de l'artisanat et de l'informel des localités de Saint Louis, Ziguinchor, Mbour, Diourbel et Kaffrine ont eu à bénéficier de sessions de formation sur des modules thématiques en gestion financière, comptable et bancaire.

Graphique n°32 : répartition géographique des unités formées dans le cadre du programme d'éducation financière (PEF) en 2018



Source: OQSF, 2019

En outre, dans le cadre de la vulgarisation de l'éducation financière de masse, une campagne de sensibilisation sur l'assurance agricole a été menée en vue de prévenir les périls auxquels s'exposent les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral en cas de survenance de calamités naturelles.

7.7.3.1 Sensibilisation et formation

Dans le cadre de ses missions de promotion de l'inclusion financière et de vulgarisation de la médiation-conciliation, l'OQSF, a mis au point, en collaboration avec d'autres acteurs du secteur (BOS, DMC, BCEAO, DRS-SFD, DA, APIX, APBEF, APSFD, AAS), un programme global de sensibilisation au profit des juges en charge du contentieux économique, sur les pratiques et procédures des établissements de crédit, des SFD et des sociétés d'assurances.

En 2018, les activités de formation et de sensibilisation ont porté entre autres sur :

- un atelier de partage et de sensibilisation des journalistes de la presse économique ;
- un séminaire de sensibilisation et d'information destiné à renforcer les capacités d'une vingtaine d'associations de consommateurs dans le domaine de l'éducation financière ;

- un atelier de sensibilisation au profit d'une vingtaine de journalistes du Collectif des Journalistes économiques du Sénégal (COJES) en vue de s'appuyer sur ces derniers comme des relais auprès du public ;
- un atelier de partage avec les acteurs du secteur bancaire en vue d'échanger, entre autres, sur les conclusions et recommandations de l'enquête réalisée auprès des usagers des services bancaires (ESUB), sur le projet de mise en place d'un dispositif d'aide à la mobilité bancaire des clients ainsi que sur les résultats de la médiation financière de l'OQSF ;
- un atelier de restitution et de partage des résultats de l'Enquête nationale de Satisfaction auprès des Usagers des services d'Assurance (ESUA) ;
- un atelier de formation et d'échanges avec les émetteurs de monnaie électronique (EME) et les sociétés de paiement en ligne.

7.7.4 Anomalies et recommandations

Le traitement et l'analyse des informations collectées par l'OQSF et l'instruction des cas de médiation ont permis de déceler des anomalies récurrentes sur la qualité des services financiers.

L'examen des récriminations et griefs des clients et usagers ressortant des enquêtes de qualité et des cas de médiation traités insiste sur la mise en œuvre des recommandations formulées pour les différents domaines du secteur financier.

7.7.5 Perspectives

Au titre des perspectives à court terme, l'OQSF entend mettre l'accent sur les actions ci-après :

- les travaux de révision des textes de l'OQSF avec l'appui technique de la Banque mondiale avec le programme FIRST, en vue de renforcer le mandat de l'Observatoire vis-à-vis des services financiers et d'élargir son champ d'intervention pour mieux prendre en charge les mutations actuelles du secteur (décret de médiation-conciliation, développement de la monnaie électronique et des marchés financiers, etc.) ;
- la poursuite des sessions de formation au titre du Programme d'Education Financière des PME ;
- l'intensification des tournées régionales de sensibilisation et d'information des usagers sur les services financiers et le dispositif de médiation ;
- le lancement de la nouvelle plateforme de gestion des plaintes et réclamations des consommateurs de services financiers ;
- la diffusion de 50 épisodes télévisuels en langues nationales sur l'éducation financière de masse ;
- l'opérationnalisation du comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'OQSF ;
- le démarrage des sessions de sensibilisation des magistrats sur les procédures et pratiques des banques, des SFD et des compagnies d'assurance.

Chapitre 8 : Promotion du secteur privé

8.1 Amélioration de l'environnement des affaires

En 2018, le MEFP a initié un ensemble de mesures d'ordre fiscal, foncier et douanier en vue d'améliorer l'environnement des affaires.

8.1.1 Mesures d'ordre fiscal et foncier

Dans le cadre, des mesures à gain rapide « Quick Wins », les modifications du Code général des Impôts par la loi n°2018-10 du 30 mars 2018 ont porté sur :

- la diminution des délais d'attente accordés aux notaires pour l'inscription au livre foncier après la signature du contrat de vente . Le délai est ainsi ramené à 10 jours (article 464 du CGI) ;
- la suppression des droits de timbres pour les mutations d'immeubles (article 512 du CGI).

Sur les autres mesures de veille et de consolidation, il est procédé à la publication mensuelle du nombre et des délais de mutations effectuées sur les différents sites de la DGID. Ainsi, il est attendu la publication du tableau mensuel des requêtes traitées par ses différents services.

Afin de permettre l'exécution des modules de télépaiement en ligne des procédures dématérialisées, la DGID a procédé au lancement d'e-tax qui permet de réaliser la déclaration et le paiement des impôts et taxes pour les grandes et moyennes entreprises.

L'interface « Mon Espace perso » lancée en juillet 2018, renforce le dialogue et l'échange entre les services fiscaux et les usagers. Cette application web permet à l'utilisateur d'avoir un accès direct à son dossier fiscal, de consulter ses différents comptes d'impôts et d'avoir une communication directe avec son agent fiscal.

8.1.2 Mesures d'ordre douanier

Afin de promouvoir un environnement économique favorable à la fluidité des échanges, l'Administration des Douanes a intégré les recommandations du Conseil présidentiel sur l'Investissement tenu le 20 novembre 2017 pour améliorer le classement du Sénégal dans le Doing Business. Les trois recommandations majeures concernant la DGD sont :

- l'établissement d'un guichet unique portuaire électronique dont les travaux entre la DGD et la Direction du Port autonome de Dakar (PAD) ont abouti à un mémorandum d'entente déjà signé ;
- la rationalisation des frais portuaires ;
- la réforme des textes sur les commissionnaires en douane agréés est en cours avec le projet de décret devant organiser la profession.

Parallèlement à la prise en compte de ces recommandations, la DGD a pris des mesures concrètes tendant à l'amélioration du partenariat avec l'entreprise et de la facilitation des échanges. Il s'agit :

- de la migration d'un Programme de Partenaires privilégiés (PPP) à un programme d'Opérateurs économiques agréés (OEA) qui intègre aussi bien la facilitation des échanges que les aspects liés à la sécurité de la chaîne de logistique internationale ;
- la réhabilitation du comité paritaire du partenariat Douane/Entreprise qui constitue un cadre d'échanges permanent avec les acteurs du secteur privé et dont les délibérations sont adressées aux différents services pour exécution.

Outre la mise en place des bureaux de plein exercice pour rapprocher la Douane des usagers, l'équipement de toutes unités frontalières en scanner est un projet prioritaire de la DGD pour une fluidité des échanges et une réduction des entraves sur les corridors.

8.1.3 Contribution à l'instauration d'un climat des investissements dynamique et propice

La 16^e édition du classement Doing Business a été marquée par le positionnement du Sénégal à la 141^e place sur les 190 économies étudiées dans le rapport 2019. Ce qui consacre un recul d'une place par rapport à l'édition précédente (140^e). Au niveau de la CEDEAO et de l'UEMOA, il régresse et se positionne respectivement aux 5^e et 3^e positions.

Les deux mesures validées qui ont conduit au recul du Sénégal ont été enregistrées au niveau des indicateurs suivants :

- le transfert de propriété ;
- l'exécution des contrats.

Aussi, ce rapport met en évidence la régression du Sénégal. En effet, au titre de la mesure Distance de la frontière (DDF), le niveau de performance du Sénégal selon le DB est de 54,15 en 2019 contre 53,78 2018. Ce score de 2019 le situe à 45 points de pourcentage de la limite déterminée par la meilleure performance.

Tableau n° 29 : classement du Sénégal suivant les différents indicateurs

Indicateurs	DB 2019 classement	DB 2019 DDF	DB 2018 DDF	Points de (%)
Facilité de faire des affaires	141	54,15	53,78	0,37
Création d'entreprise	64	89,94	89,70	0,24
Obtention d'un permis de construire	140	59,60	59,11	0,49
Raccordement à l'électricité	127	61,37	60,76	0,61
Transfert de propriété	118	57,47	55,41	2,06
Obtention de prêts	144	30	30	
Protection des investisseurs minoritaires	140	41,67	41,67	
Paiement des taxes et impôts	171	48,08	48,08	
Commerce transfrontalier	139	60,85	60,85	
Exécution des contrats	142	48,15	48,15	
Règlement de l'insolvabilité	94	44,33	44,12	0,21

Source: Doing Business, 2019

8.2 Renforcement du dispositif d'appui au secteur privé

8.2.1 Amélioration du dialogue public-privé

La promotion et le développement du secteur privé ne pourraient être renforcés qu'à travers un dialogue. Ainsi, la DASP a participé, en 2018, aux rencontres avec les acteurs du secteur privé notamment à celles des organisations professionnelles et consulaires :

- les Assises de l'entreprise organisé par le Conseil National du Patronat du Sénégal tenue au KING FAHD PLACE ;
- la caravane de sensibilisation des PME et autres acteurs économiques sur les dispositifs d'appui et les opportunités d'investissement mis en place par l'Etat pour les accompagner ;
- la conférence avec l'Union des Prestataires, industriels et Commerçants du Sénégal (UPIC) et l'UFR des Sciences Agronomiques, d'Aquaculture et de Technologie Alimentaire (S2ATA) de Saint-Louis sous le thème « Comment servir l'Agrobusiness par les Sciences de Gestion ».

La mise en œuvre du dialogue public-privé par des visites de proximité auprès des entreprises permet d'identifier les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Cette initiative innovante permet de jouer un rôle de veille. Il s'agit de détecter et d'anticiper les pratiques ou signaux pouvant conduire à des difficultés, de recueillir les préoccupations du secteur privé, notamment leur opinion concernant les réformes mises en œuvre et à envisager pour une amélioration de l'environnement des affaires.

Relativement à la prise en charge des requêtes spontanées d'entreprises en difficulté, la DASP a reçu et traité les dossiers de restructuration des entreprises SOECO, EQUIP PLUS et SEN IRAN AUTO pour une prise en charge diligente des mesures d'accompagnement aux fins de relancer leurs activités.

Par ailleurs, il a été amorcé les travaux préparatoires des concertations avec les acteurs du secteur privé agricole qui est une recommandation de la revue annuelle du secteur agricole à travers une série de rencontres avec la Direction de l'Analyse et de la Prévision des Statistiques agricoles.

8.2.2 Appui au secteur de l'Energie

Au 31 décembre 2018, les ressources parafiscales recouvrées par le Fonds spécial de Soutien au secteur de l'Energie (FSE) se sont élevées à 169,4 milliards FCFA, soit 71% du montant prévisionnel.

Au titre des dépenses, le FSE a décaissé un montant total de 125,3 milliards FCFA pour la sécurisation des approvisionnements en combustible des centrales de Senelec. Sur ce montant, la contribution de Senelec s'est élevée 77,7 milliards FCFA et la participation effective du FSE s'est chiffrée à 47,6 milliards FCFA correspondant, ainsi, à un acompte sur la compensation tarifaire 2018 fixée à 148,6 milliards FCFA.

S'agissant des investissements relatifs au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) de Senelec, le FSE a payé un montant global de 4,3 milliards FCFA en 2018 contre 5,3 en 2017. Pour rappel, le montant global devant servir au financement de ces projets est de 23,395 milliards FCFA.

Concernant les pertes commerciales subies par les sociétés pétrolières suite au blocage du prix et du différentiel de transport des hydrocarbures raffinés, le FSE a remboursé respectivement un montant de 13,6 milliards FCFA et 0,97 milliard FCFA.

8.3 Autres mesures et actions d'appui au secteur privé

Dans le cadre de la mutualisation des services d'appui au secteur privé, la DASP utilise le projet d'appui à la promotion du secteur privé financé par la BAD pour améliorer la gouvernance des entreprises. L'année 2018 a été marquée par l'exécution des activités suivantes :

- la formation par la DGID de 294 PME au guide fiscal des PME dans les régions de Dakar, Kaolack, Fatick, Ziguinchor, Diourbel et Kolda ;

- l'organisation, par la DOFEF, de sessions de vulgarisation du « Guide de la femme entrepreneure » et d'ateliers d'information et de sensibilisation de 1 700 PME de femmes dans les zones nord, centre et sud du Sénégal ;
- la formation par l'OQSF de 830 PME à la facilitation de l'accès aux crédits de la PME et à la comptabilisation sur Excel dans le cadre du Programme d'Education Financière (PEF) dans les zones nord, centre et sud du Sénégal ;
- la formation de 115 PME par la DCMP de à travers des sessions de vulgarisation du guide d'accès des PME à la commande publique à Dakar, à Saint Louis et à Tambacounda ;
- l'interconnexion des systèmes d'information entre administrations financières et l'ANSD pour l'utilisation du NINEA unique ;
- la conception du système d'information de l'unité de labellisation des PME pour améliorer leur éligibilité financière ;
- l'élaboration et l'administration des modules du Programme d'Education financière (PEF) pour promouvoir l'accès des PME au financement ;
- l'élaboration de guides sur la fiscalité et les marchés publics suivie de sessions de formation au bénéfice des PME.

Pour la décentralisation des services d'appui au secteur privé et la mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques, la DASP a participé activement à l'installation des Plateformes d'Investissement. Seule la plateforme de Saint- Louis a été installée sur les 5 autres prévues.

Elle a également conduit la réalisation des situations de références pour mettre en place un dispositif de suivi et évaluation.

Enfin, pour la veille économique, au-delà des visites d'entreprises, la DASP a procédé à la finalisation de deux importantes études en 2018 portant sur la performance et le comportement des entreprises sénégalaises ainsi que sur l'élargissement et l'actualisation des créneaux porteurs.

Chapitre 9 : Activités juridiques et à caractère social, Etudes et Publications

9.1 Activités juridiques

9.1.1 Gestion du contentieux de l'Etat

En 2018, les activités de l'Agent Judiciaire de l'Etat (AJE) ont été principalement de deux ordres : la représentation de l'Etat devant les instances judiciaires et le règlement des dossiers à l'amiable ou en contentieux.

Il convient de noter la particularité de l'AJE qui gère des dossiers dont la naissance et le dénouement dépassent souvent l'exercice d'une année.

L'AJE a procédé aux règlements suivants :

- le reliquat créance due à JLS (ECOBANK) ;
- Sénégal Industrial Trading Company ;
- 44 Development (Maison de New-York) ;
- la créance CORIS BANK ;
- la créance SGBS (affaire JLS) ;
- Société Teranga sûreté Aéroportuaire ;
- Contentieux arbitral MSF contre AGEROUTE et Etat du Sénégal ;
- SEDAB SARL ;
- SOS CONSOMMATEURS / Etat.

Par ailleurs, il a défendu les intérêts de l'Etat dans les affaires civiles, commerciales et sociales ci-après :

- Société DP WORLD SA ;
- SOFICO SA ;
- Mamadou Cora Fall ;
- ECOBANK SA ;
- CBAO Groupe ATTIJARIWAFI BANK ;
- Société Kounoune Power ;
- Héritiers de feu Ibrahima KHAYAT ;
- PETROSEN ;
- Mouhamadou Moustapha Diop ;
- Commune de MBOUBA ;
- Société SITRA ;
- Khalifa Ababacar SALL ;
- Karim Meissa Wade ;
- Ndiaga Soumaré ;
- Sunday Ugwaba ;
- SUNEOR contre commission de l'UEMOA et Unilever CI et autres.

9.1.2 Activités de production juridique

En 2018, la CEP a examiné, pour avis et observations, 110 projets de texte législatifs et réglementaires dont 18 projets de loi, 63 projets de décret et 29 projets d'arrêté mentionnés dans les tableaux ci-après.

Sur ces 110 projets de texte, 07 ont été initiés par les services du MEFP dont le plus important est le projet de décret fixant les conditions de nomination et les attributions des responsables de programme et le recueil des fiches emplois types et référentiels de compétences.

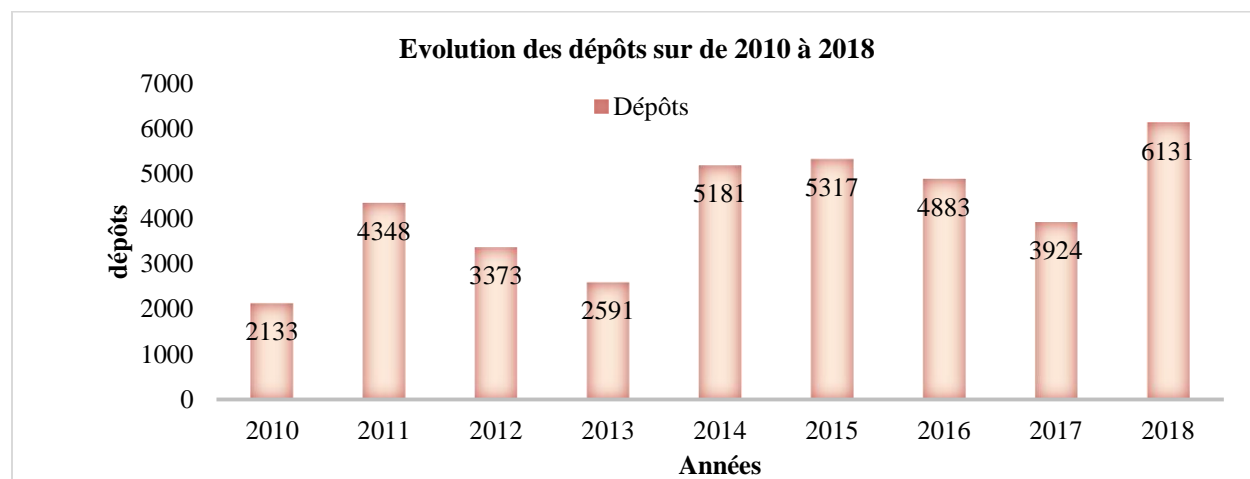
9.2 Activités à caractère social

9.2.1 Appui pour l'accès des agents de l'Etat au logement

A fin 2018, le stock des demandes de prêts aux logements en instance de traitement est de 37 881 dossiers, constitués de mars 2010 à décembre 2018 pour un montant total estimé à 151,524 milliards de FCFA. Il est composé pour les 2/3 de demandes d'enseignants et des corps militaires et paramilitaires.

Par conséquent, le stock enregistré depuis mars 2010 s'est accru au fil des années pour atteindre aujourd'hui une demande constante et forte qui nécessite beaucoup d'efforts financiers et la mise en place d'un schéma alternatif de financement, car le dispositif actuel a montré ses limites pour un traitement diligent de la demande des agents de l'Etat (cf. : diagramme ci-dessous).

Graphique n°33 : évolution des dépôts de demande de prêts au logement



Source: DMC, 2019

Pour rappel, le budget alloué aux prêts aux logements pour l'année 2018 était de 12 950 000 000 de FCFA, dont 1 085 383 427 engagés, 704 383 427 ordonnancés, 702 370 590 payés et 66 000 000 en attente d'engagement.

Le montant de crédits engagés est réparti en remboursements d'excédents (9 517 578) et prêts d'équipement (1 076 000 000). Cette situation donne en somme un niveau d'engagement de 8,38% à la date du 17/12/2018 du fait de la suspension du traitement des demandes de prêts en attendant la finalisation du schéma d'externalisation.

9.2.2 Activités sociales du MEFP

En 2018, dans le domaine social et sportif, les activités ci-après ont été menées :

- l'accompagnement de l'Union des Amicales de Femmes du MEFP dans l'organisation de la journée du 08 mars 2018 ;
- une randonnée pédestre qui a enregistré la participation de 2733 personnes ;
- l'organisation d'un arbre de Noël au Théâtre national Daniel Sorano au profit de 650 enfants du personnel ;
- l'organisation de 5 colonies de vacances, au Maroc, à Dubaï et en Gambie, au profit de 572 enfants du personnel ;
- l'octroi de 19 billets à des agents pour le pèlerinage aux lieux saints dont 17 pour la Mecque et 2 pour Rome ;
- l'organisation de la première édition d'un tournoi de football dénommé « tournoi de l'intégration » qui a regroupé toutes les directions générales, les services rattachés au cabinet et des services sous tutelle ;
- des actions sociales au profit du personnel (relations conflictuelles entre conjoints, appuis financiers et visites de malades).

9.3 Etudes

Tableau n°30 : études réalisées

Intitulés	Objectifs/Objets	Structures
Influence du secteur informel sur l'économie sénégalaise	Analyser l'influence du secteur informel sur l'économie sénégalaise.	DGPPE
Passage des budgets de moyens aux budgets de programmes : quels impacts sur l'économie sénégalaise ?	Anticiper les implications de la réforme consacrant le passage des budgets de moyens aux budgets de programmes au Sénégal	
Impact des dépenses publiques sur la pauvreté et les inégalités sociales au Sénégal	Mesurer l'impact des dépenses publiques courantes et d'investissement de même que celui des programmes de bourses de sécurité familiale et de la couverture maladie universelle sur la pauvreté et les inégalités sociales au Sénégal.	
L'examen multidimensionnel du Sénégal	Identifier les principaux obstacles au développement ainsi que les réformes appropriées à initier pour la transformation structurelle de l'économie et l'amélioration du bien-être des populations.	
Analyse des scénarii de progrès vers les ODD	Décrire les résultats de l'analyse de scénarii de progrès vers les ODD au Sénégal, à l'horizon 2030.	
Etude sur l'utilisation de l'approche GAR dans l'administration sénégalaise	Faire la situation de l'utilisation de l'approche GAR dans l'administration publique.	
Etude sur le coût de la corruption pour les entreprises du Sénégal	Mettre à disposition un cadre d'analyse intégré de l'impact de la corruption sur le développement du secteur privé et la croissance et en tester le caractère opérationnel.	
Etude sur des travaux statistiques et économétriques dans le cadre de l'analyse de la viabilité des finances publiques au Sénégal	Tester la viabilité des finances publiques en rapport avec l'évolution du niveau d'endettement.	
Etude sur les régimes de change en Afrique de l'Ouest	Faire une contribution documentée au débat sur le Franc CFA et la monnaie unique de la CEDEAO.	
Budget social	Montrer que la contribution des dépenses publiques à l'amélioration du bien-être des populations est fonction de la combinaison de	

	plusieurs facteurs.	
Etude monographique sur le Sable au Sénégal (EMSAS)	Diagnostiquer l'organisation et la dynamique du secteur de l'extraction de sable pour une meilleure appréhension du niveau de production.	ANSD
Etude monographique sur l'Orpillage au Sénégal	Evaluer la production artisanale d'or au Sénégal et caractériser les effets de cette exploitation traditionnelle sur l'environnement, la santé, l'éducation des enfants, l'agriculture, etc.	
Etude sur la Compétitivité industrielle du Sénégal	Positionner le niveau de compétitivité de l'industrie sénégalaise par rapport à ses compétiteurs immédiats.	

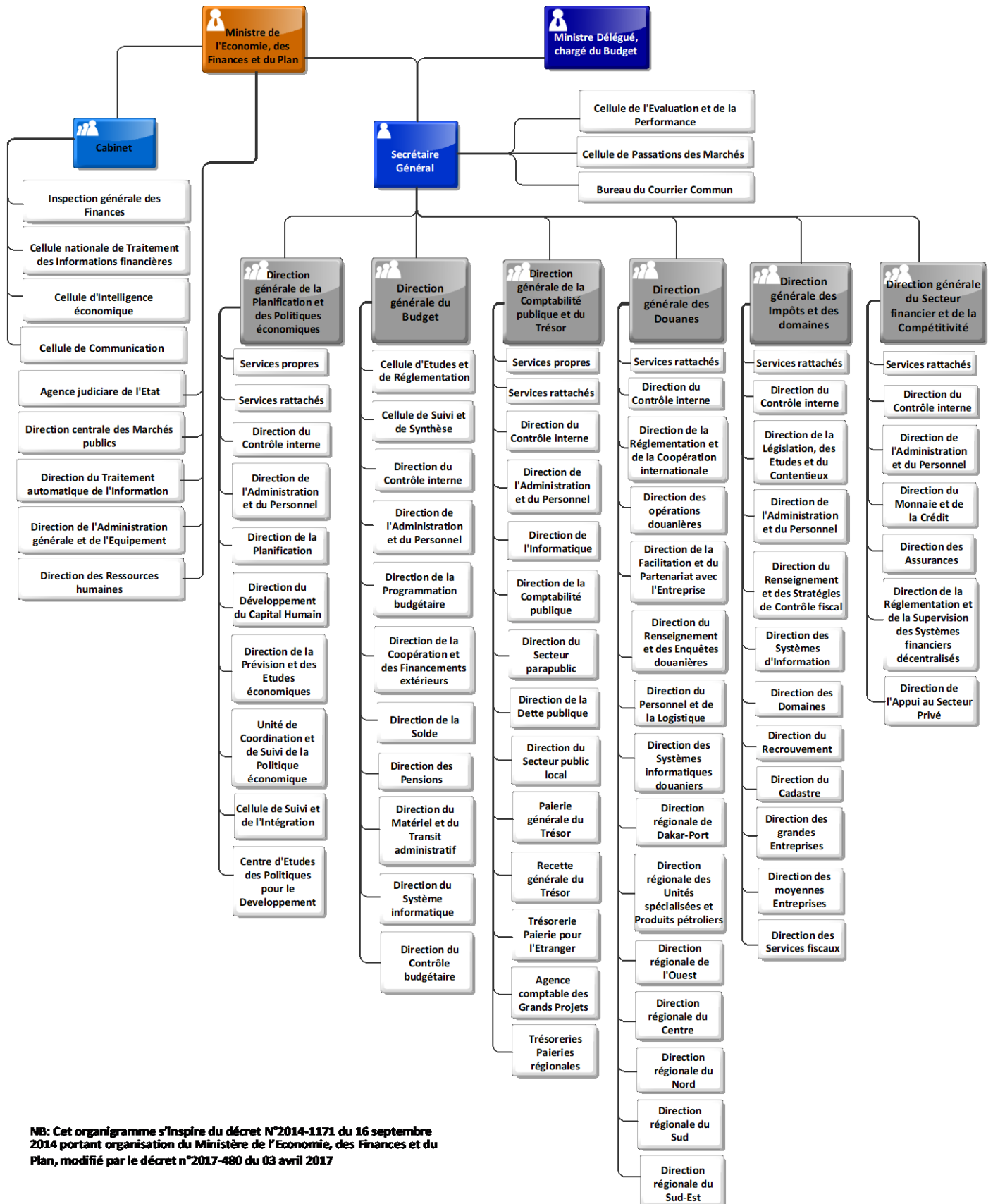
9.4 Publications

Tableau n°31 : publications

Publications mensuelles	Structures
Indice national des Prix à la Consommation (INPC)	ANSD
Indice des Prix de Production industrielle (IPPI)	
Bulletin mensuel des Statistiques du Commerce extérieur (BMSCE)	
Note sur l'Indice harmonisé de la Production industrielle (IHPI)	
Bulletin mensuel des Statistiques économiques (BMSE)	
Note sur les Indices mensuels des Prix du Commerce extérieur (IPCE)	
Note sur les Evolutions économiques récentes	
Indice harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC)	
Repères statistiques	
Bulletin mensuel d'Information économique et financière	
Publications trimestrielles	
Indices des Prix de Production des Services (IPPSE)	ANSD
Le Produit intérieur brut trimestriel (PIB)	
Note d'analyse de l'Indice harmonisé des Prix à la Consommation	
Rapport de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES):	
Echos finances	Cell.COM
Bulletin d'informations du MEFP	
Situation des SFD au 4 ^{ème} trimestre 2017	DRS/SFD
Situation des SFD au 1 ^{er} trimestre 2018	
Situation des SFD au 2 ^{ème} trimestre 2018	
Situation des SFD au 3 ^{ème} trimestre 2018	
Publications annuelles	
Rapport annuel d'activités du MEFP, édition 2017	CEP
Rapport de la revue sectorielle du MEFP, édition 2017	
Rapport annuel d'activités de la DRS-SFD	DRS/SFD
Rapport sur les données consolidées des SFD	
Rapport sur les données consolidées des SFD par région	
Fascicule des bilans et comptes de résultat des SFD sur la période 2014-2016	
Annuaire des SFD	ANSD
EDS-Continue 2016 : rapport de synthèse des résultats	
Rapport EDS-continue 2016 -Rapport Enquête continue sur la Prestation des Services de Soins de Santé (ECPSS) – 2016	
Evolution annuelle de l'Indice harmonisé des Prix à la Consommation	
Publications à périodicité variable	
Rapport global du Recensement général des Entreprises (RGE)	ANSD
Enquête de satisfaction des utilisateurs des produits du Système statistique national	

ANNEXES

Annexe 1: Organigramme du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan



NB: Cet organigramme s'inspire du décret N°2014-1171 du 16 septembre 2014 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, modifié par le décret n°2017-480 du 03 avril 2017

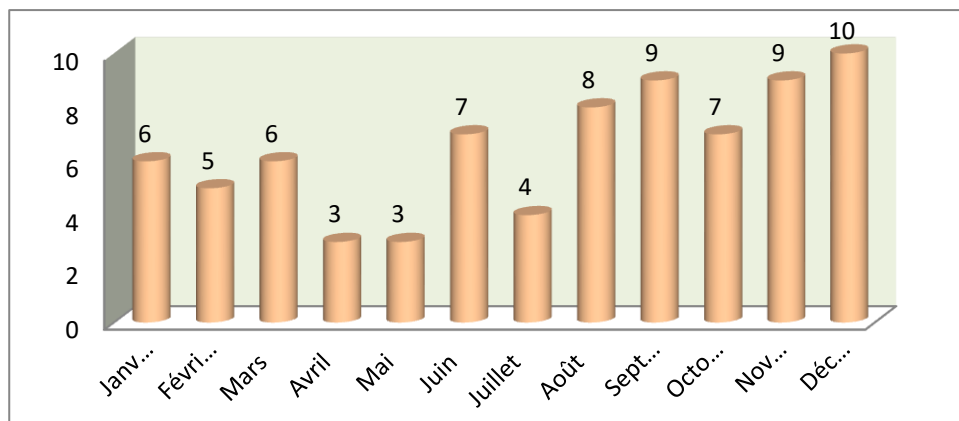
Annexe n°2 : situation du personnel

Tableau n°32 : répartition de l'effectif total par hiérarchie

Hiérarchie	Hommes			Femmes			Total	
	effectif	% de la hiérarchie	% effectif des hommes	effectif	% de la hiérarchie	% effectif des femmes	effectif	%
A	885	77,70 %	23,09 %	254	22,30 %	18,47 %	1139	21,87 %
B	976	66,04 %	25,46 %	502	33,96 %	36,51 %	1478	28,38 %
C	1070	68,15 %	27,92 %	500	31,85 %	36,36 %	1570	30,15 %
D	902	88,34 %	23,53 %	119	11,66 %	8,65 %	1021	19,60%
Total	3833	73,60 %	100,00 %	1375	26,40 %	100,00 %	5208	100,00 %

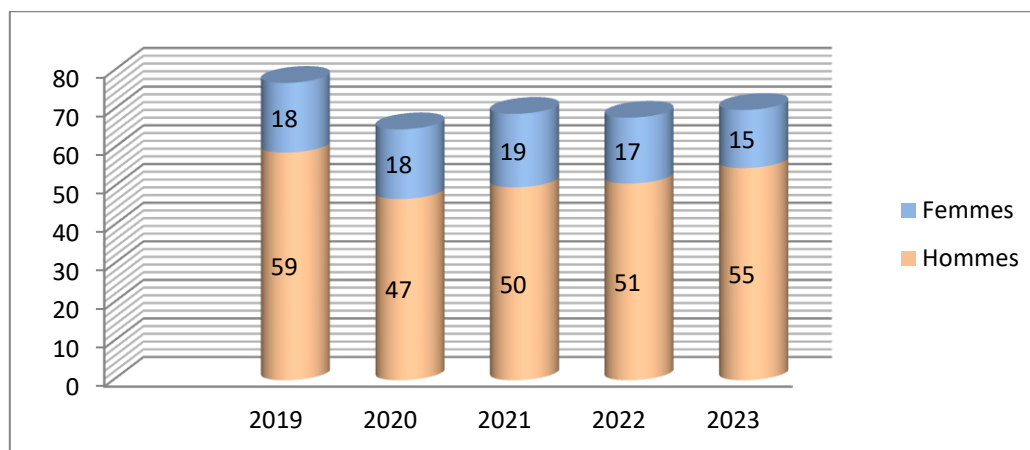
Source : DRH, 2019

Graphique n°34 : répartition des départs mensuels à la retraite en 2018 (hors douanes)



Source : DRH, 2019

Graphique n°35 : projection des départs à la retraite sur les 5 ans à venir



Source : DRH, 2019

Tableau n°33 : tableau de répartition de l'effectif (hors agents des Douanes) par tranche d'âge et par statut au 31/12/2018

Statut Tranche d'âge	Fonctionnaires				Non fonctionnaires				Autres				Total	
	Hommes	Femmes	Effectif total	% TA	Hommes	Femmes	Effectif total	% TA	Hommes	Femmes	Effectif Total	%	Effectif	%
18-24	2	1	3	11,54%	14	9	23	88,46%	0	0	0	0,00%	26	0,69%
25-29	53	24	77	30,08%	86	91	177	69,14%	2	0	2	0,78%	256	6,78%
30-34	98	33	131	23,56%	238	187	425	76,44%	0	0	0	0,00%	556	14,73%
35-39	211	59	270	35,48%	298	192	490	64,39%	1	0	1	0,13%	761	20,16%
40-44	237	53	290	35,63%	294	223	517	63,51%	3	4	7	0,86%	814	21,57%
45-49	135	29	164	28,92%	225	173	398	70,19%	5	0	5	0,88%	567	15,02%
50-54	131	21	152	34,31%	172	114	286	64,56%	4	1	5	1,13%	443	11,74%
55-59	142	19	161	46,26%	115	67	182	52,30%	4	1	5	1,44%	348	9,22%
60	1	0	1	33,33%	0	0	0	0,00%	2	0	2	66,67%	3	0,08%
Total	1010	239	1249	33,09%	1442	1056	2498	66,19%	21	6	27	0,72%	3774	100,00%

Tableau n°34 : évolution de l'effectif (hors agents des Douanes) par hiérarchie

Années Hiérarchies	2017			2018			EVOLUTION					
	Hommes	femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes		Femmes		Total	
							Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
A	732	230	962	745	246	991	13	1,78%	16	6,96%	29	3,01%
B	765	484	1249	768	496	1264	3	0,39%	12	2,48%	15	1,20%
C	530	468	998	522	465	987	-8	-1,51%	-3	-0,64%	-11	-1,10%
D	449	99	548	438	94	532	-11	-2,45%	-5	-5,05%	-16	-2,92%
TOTAL	2476	1281	3757	2473	1301	3774	-3	-0,12%	20	1,56%	17	0,45%

GLOSSAIRE

A

Action : ensemble d'activités réalisées en vue d'obtenir un résultat mesurable pour un indicateur qualitatif ou quantitatif. C'est la composante d'un programme qui rassemble des crédits visant un public particulier d'utilisateurs ou de bénéficiaires, ou un mode particulier d'intervention de l'administration.

Activité : composante d'une action, ensemble de tâches élémentaires qui sont réalisées par un individu ou par un groupe d'individus et qui font appel à un savoir-faire spécifique. Ces tâches doivent être homogènes du point de vue de leurs conséquences en termes de coûts et de performance. Les activités sont des processus de production qui soutiennent les actions planifiées dans le cadre des programmes.

Administrateur de crédits : ce sont les gestionnaires qui jugent de l'opportunité de la dépense et expriment leurs besoins. Ils proposent les engagements de dépense, ce qui les place au début de la chaîne de la dépense. Par la suite, ils constatent les droits à l'encontre de l'Etat ou des autres organismes publics et préparent la liquidation.

Amortissement de la dette publique : c'est l'extinction progressive de la dette publique par voie de remboursement.

Annualité : principe selon lequel les autorisations de dépenses et de recettes données dans la loi de finances ne sont valables que pour un an.

Arbitrage budgétaire : décision de répartition du montant des crédits à attribuer à une administration lors de la préparation du projet de loi de finances.

Article : subdivision du chapitre budgétaire.

Assiette de l'impôt : ensemble des opérations administratives ayant pour but d'une part, de rechercher la matière imposable et d'autre part, de déterminer les bases d'imposition.

Autorisation de programme : autorisation budgétaire relative à des crédits destinés à l'exécution d'un investissement qui déroge au principe de l'annualité. La réalisation progressive de celui-ci donne lieu à l'inscription de crédits de paiement en fonction de l'échéancier des travaux.

Autorisation nouvelle : elle concerne les crédits accordés pour une opération nouvelle, c'est-à-dire pour une action qui n'avait pas été entreprise l'année précédente. Il s'agit donc d'une dépense nouvelle et supplémentaire.

Avance : concours financiers accordés par l'Etat à un organisme public ou privé, remboursable dans le court terme.

Axe : ensemble d'actions spécifiques ayant des connections justifiant leur regroupement aussi bien au plan de la formulation conceptuelle qu'au niveau de la mise en œuvre.

B

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de l'Etat.

Budget consolidé d'Investissement (BCI) : document retraçant chaque année, par secteur, sous-secteur, projet et programme, toutes les prévisions de dépenses d'investissement de la loi de finances de l'année. C'est le budget d'investissement de l'Etat.

Budget de fonctionnement : c'est la partie du budget consacrée au fonctionnement des services. Il comprend les dépenses de personnel, les dépenses ordinaires et les transferts courants.

Budget économique : compte prévisionnel qui accompagne la loi de finances. Il est destiné à informer le Parlement sur l'évolution économique du pays pour l'année à venir (comptabilité nationale, comptes de la nation). Il ne s'agit pas véritablement d'un budget mais d'un compte qui n'est pas soumis à une autorisation préalable.

Budget fonctionnel : document explicatif joint au projet de loi de finances et présentant les dépenses en regroupant les crédits autour des grandes fonctions (et non par ministère).

Budget général : partie la plus importante des dépenses et recettes retracées par la loi de finances, il correspond aux opérations définitives des services ordinaires des ministères, par opposition aux opérations retracées dans les comptes spéciaux du Trésor et des budgets annexes.

C

Cadre macroéconomique: compilation de scénarios économiques pluriannuels formulés sur la base d'hypothèses concernant l'évolution de l'environnement économique national et international (ex. croissance de la zone UEMOA, prix du pétrole, cours du dollars, consommation des ménages, exportations, investissements des entreprises, évolution des prix à la consommation, besoin de financement des administrations publiques, etc.). Le cadrage macroéconomique formule ainsi plusieurs scénarios en tenant compte de la variation probable de ces hypothèses et de leurs conséquences en termes d'interaction : l'objectif est d'anticiper l'évolution à moyen terme de l'économie nationale et d'éclairer la décision politique quant aux choix à effectuer (ex. soutien à la consommation des ménages, privatisation, augmentation/baisse des impôts, etc.).

Cible (de résultat) : résultat attendu (valeur chiffrée d'un indicateur par exemple) à une échéance temporelle définie.

Chapitre budgétaire : dans la nouvelle nomenclature UEMOA, le chapitre n'existe que pour les dépenses budgétaires. Dans la présentation du budget, le chapitre budgétaire permet d'identifier le service ou groupe de services destinataire des crédits.

Comptabilité publique : la comptabilité publique est l'ensemble des règles juridiques et techniques qui gouvernent les opérations financières de l'Etat et des autres personnes publiques. Ces règles permettent de chiffrer les activités administratives, d'informer l'administration de ses ressources en crédits et matériel, d'en contrôler l'emploi en vue d'en assurer une meilleure utilisation. Deux types de compte sont tenus : la comptabilité administrative qui retrace les ordres de recettes et de dépenses pris par les ordonnateurs et les centralise dans les comptes généraux de l'Etat ; alors que la comptabilité des deniers qui retrace l'exécution des opérations de recouvrement et de paiement est

tenue par les comptables. La concordance entre les deux comptabilités fait l'objet d'une déclaration de conformité par la Cour des Comptes.

Comptable principal : comptable public présentant un compte de gestion à la Cour des Comptes après avoir éventuellement intégré, dans sa comptabilité, les opérations d'autres comptables publics dits comptables secondaires.

Comptables publics : catégorie d'agents ayant seuls la qualité, sous leur responsabilité pécuniaire, de recouvrer les créances et de payer les dettes de la majeure partie des personnes publiques, ainsi que de manier et conserver les fonds et valeurs appartenant ou confiés à celles-ci. Les fonctions de comptable et d'ordonnateur sont en principe incompatibles, mais pour les produits fiscaux à caractère indirect, les comptables procèdent eux-mêmes à la liquidation de l'impôt. Il peut être créé auprès des ordonnateurs des régies d'avances ou de recettes.

Compte de gestion : ensemble des documents chiffrés et pièces justificatives des recettes et dépenses, par lesquels un comptable principal justifie devant la Cour des Comptes les opérations qu'il a exécutées ou centralisées durant une année financière.

Comptes spéciaux du Trésor : ce sont des comptes qui recensent les opérations financières distinctes de celles du budget général de l'Etat, en raison soit des conditions particulières de leur financement, soit de leur caractère temporaire. Ces opérations dérogent, dans une large mesure, aux grands principes du droit budgétaire : universalité, annualité, non affectation des recettes et dépenses...

Contrat de performance / de programme : document écrit, non juridique, passé entre un service administratif ou une agence et son autorité de tutelle, fixant les objectifs et les obligations de chacune des parties pour la période à venir.

Contrôle budgétaire (des opérations) : contrôle de la régularité d'une dépense publique avant engagement et ordonnancement, afin d'en vérifier la régularité budgétaire, par un agent relevant du ministère chargé des Finances.

Cour des Comptes : juridiction administrative soumise au contrôle de cassation du Conseil d'Etat et chargée d'exercer un contrôle des finances de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics et privés bénéficiant de concours financiers de l'Etat. Ses attributions essentielles s'exercent d'une part, sur les comptables publics ou de fait de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics, par le jugement de leurs comptes et d'autre part, sur les ordonnateurs, par la formulation d'observations non juridictionnelles sur la régularité et l'efficacité de leur gestion. Ces observations peuvent éventuellement être mentionnées dans le rapport public annuel de la Cour, publié au journal officiel.

Crédits budgétaires : ce sont des prévisions de dépenses budgétaires accordées aux administrations publiques et approuvées par le Parlement.

Crédit de taxes : l'excédent provisoire ou permanent des taxes déductibles sur la TVA brute. Il peut selon certaines modalités faire l'objet d'un remboursement.

Crédits évaluatifs : ce sont des crédits dont le montant inscrit dans le budget a un caractère purement indicatif et qui peuvent être augmentés au cours de la période d'exécution budgétaire.

Crédits limitatifs : ce sont des crédits dont le montant, inscrit dans le budget, constitue un plafond que les administrations ne peuvent pas dépasser pendant la période d'exécution du budget. En principe, tous les crédits inscrits au projet de loi de finances ont un caractère limitatif.

D

Débat d'orientation budgétaire (DOB): dans le cadre du renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement afin d'améliorer l'information des parlementaires sur l'évolution des finances publiques à moyen terme, le Gouvernement présente, au plus tard le 30 juin de l'année, les documents budgétaires pluriannuels (DPBEP et DPPD). Les orientations présentées dans ces documents donnent lieu à un débat et offrent aux parlementaires une première estimation de l'évolution de la situation budgétaire et des besoins de crédits du Gouvernement en amont de la discussion sur le projet de loi de finances de l'année à venir.

Déficit budgétaire : il y a déficit budgétaire lorsque les recettes budgétaires sont inférieures aux dépenses budgétaires.

Déficit de trésorerie : lorsque les encaissements du Trésor public sont inférieurs aux décaissements.

Dégrèvement d'impôt : une opération qui consiste à réduire ou annuler (décharge) le montant d'un impôt au profit d'un contribuable. Il peut s'effectuer d'office ou à la suite d'une réclamation ou d'une demande gracieuse.

Deniers publics : la théorie des finances publiques distingue deux sens:

- un sens juridique où ils correspondent aux fonds appartenant ou confiés aux organismes publics ;
- un sens politique où ils correspondent aux fonds mis en œuvre par un organisme de nature juridique quelconque dans le cadre d'une mission de service public.

Dépenses publiques : ce sont les dépenses effectuées par les services de l'Etat dans l'exécution de leurs missions de service public.

Dettes publiques : l'ensemble des emprunts émis par l'Etat ou ses démembrements, à des dates différentes, sous formes variées, et non encore remboursés, constitue la dette publique. Elle se décompose en dette intérieure et en dette extérieure.

Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) : instrument de programmation pluriannuel glissant pour l'ensemble des recettes et des dépenses. Couvrant une période minimale de trois ans, la première année correspondant à l'exercice visé par le projet de loi de finances que le DPBEP accompagne, il se compose de deux parties : une partie décrivant les perspectives de recettes décomposées par grandes catégories d'impôts et de taxes et une partie consacrée aux dépenses budgétaires décomposées par grandes catégories de dépenses.

Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) : instrument budgétaire sectoriel pluriannuel glissant établi en référence au DPBEP, les DPPD présentent l'évolution budgétaire des programmes sur une période de trois ans. Tous les ministères, budgets annexes et comptes spéciaux présentent chacun un DPPD qui regroupe les programmes qui leur sont associés. Ces documents constituent les supports de présentation pour :

- les crédits des programmes du secteur : année du projet de loi de finances et années suivantes ;

- les résultats « cibles » poursuivis par les objectifs et les indicateurs.

Les DPPD sont ainsi le vecteur principal de la performance : à travers les programmes qui les composent, ils précisent les objectifs et les indicateurs retenus pour chacune des politiques publiques. C'est sur la base de la présentation retenue pour les DPPD que sont élaborés les projets annuels de performance (PAP) et les rapports annuels de performance (RAP).

Dotation budgétaire : ce sont des crédits alloués aux administrations dans le budget de l'Etat.

Droit à déduction : le droit reconnu à tout assujetti à la TVA de récupérer, par imputation sur la TVA brute ou exigible qu'il doit, les taxes sur la valeur ajoutée qui ont grevé certains éléments du prix de revient, dans les conditions déterminées par la loi.

E

Efficacité : décrit la capacité d'une personne, d'un groupe ou d'un système à arriver à ses buts ou aux buts qu'on lui a fixé. Être efficace consiste à produire des résultats escomptés et réaliser des objectifs fixés en termes de qualité, de rapidité et/ou de coûts. L'efficacité désigne aussi le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs.

Efficience : désigne, à partir d'une situation de référence, la mesure de la quantité de service fournie ou produite à un niveau de ressource inchangé. Dans le cadre particulier des finances publiques, l'efficience met en relation les résultats atteints (nombre de salles de classes construites, de km de routes réalisées, de tonnes de produit distribuées, de personnes touchées,...) avec les ressources financières utilisées. La recherche d'une plus grande efficience consiste à garantir un niveau de service équivalent au moindre coût. Elle désigne également le rapport entre les résultats obtenus et les moyens utilisés.

Emprunts : dette contractée sur le marché des capitaux par l'Etat ou par une collectivité publique.

Engagement : c'est l'acte par lequel un agent de l'ordre administratif, habilité à cet effet, crée ou constate à l'encontre de l'Etat une obligation dont résultera une dépense.

Equilibre budgétaire : c'est un principe des finances publiques qui consiste à garantir une égalité parfaite entre les recettes et les dépenses prévues dans le budget de l'Etat. (Voir principes budgétaires).

Evaluation : technique de gestion utilisée afin de mesurer l'état de mise en œuvre d'un plan politique, projet ou programme et leur niveau de réalisation. Elle peut être ex- ante, à mi-parcours ou finale.

Excédent budgétaire : on parle d'excédent budgétaire lorsque les dépenses budgétaires sont inférieures aux recettes budgétaires.

Excédent de trésorerie : lorsque les décaissements du Trésor public sont inférieurs aux encaissements.

Exercice budgétaire : il correspond à une année d'exécution du budget allant du 1er janvier au 31 décembre.

Exigibilité : la date à partir de laquelle l'agent chargé du recouvrement peut réclamer le paiement de l'impôt. La TVA est exigible dans le mois qui suit celui du fait générateur. Mais, pour les importations, la TVA est exigible au moment du fait générateur. Les impôts directs et taxes assimilées sont exigibles au plus tard le dernier jour du mois suivant celui de la mise en recouvrement du rôle.

Exonération : ce qui est normalement dans le champ d'application de la loi mais qui en est sorti par une disposition expresse de la loi. Exemple : les ventes par leur auteur d'œuvres d'art originales, et les locations d'immeubles nus à usage d'habitation sont des opérations exonérées de la TVA.

F

Fait générateur : le fait matériel ou juridique qui donne naissance à la dette d'impôt envers le Trésor Public. En TVA, le fait générateur est constitué par la livraison du bien pour les ventes, par l'exécution des prestations pour les services et par la mise à la consommation pour les importations. Pour l'impôt sur les sociétés, le bénéfice réalisé constitue le fait générateur alors que pour l'impôt sur le revenu, c'est l'acquisition du revenu au cours d'une période. La date du fait générateur détermine le régime fiscal applicable.

G

Gestion axée sur les résultats (GAR) : processus de changement d'état descriptible et mesurable, découlant d'une relation de cause à effet, provoqué par une action de développement.

Gestion de fait : irrégularité constituée par le maniement direct ou indirect, par toute personne n'ayant pas la qualité de comptable public, de fonds destinés à une personne publique ou extraits irrégulièrement de sa caisse. Son auteur, passible d'une amende pénale, est soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les comptables publics.

I

Impôt : prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie déterminée en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de la puissance publique.

Impôts locaux : ce sont les impôts perçus au profit du budget des collectivités locales. On peut en citer : l'impôt minimum fiscal (IMF), la taxe représentative de l'impôt minimum fiscal (TRIMF), la contribution des patentes, la contribution des licences, la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB), la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB), la taxe foncière, etc.

Indicateur : critère quantitatif ou qualitatif d'évaluation du niveau de réalisation d'un objectif à atteindre. Il doit être spécifique, mesurable, acceptable et temporellement réalisable (SMART).

Indicateur de résultat : facteur ou variable, de nature quantitative ou qualitative, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer ou d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur de développement ou la plus-value qu'il apporte. C'est une représentation quantitative ou qualitative permettant, sur une échelle de valeur, de mesurer la réalisation de l'objectif précédemment défini et d'apprécier le niveau de performance d'un service ou d'un responsable.

L

Liquidation de l'impôt : opération ayant pour objet de déterminer le montant de l'impôt par application à la base d'imposition d'un tarif ou taux. Liquider un impôt, c'est calculer l'impôt.

Liquidation budgétaire : la liquidation a pour objet de vérifier la réalité de la dette de la collectivité publique (Etat, collectivités territoriales, organismes publics, etc..) et d'évaluer avec précision le montant de la dépense. La liquidation d'une dépense intervient après la constatation du service fait.

Loi de finances : texte législatif qui prévoit et autorise la nature, le montant et l'application des ressources et des charges de l'Etat en tenant compte de l'équilibre financier et des objectifs économiques et sociaux à atteindre dans le cadre de la politique générale définie par le Président de la République. On distingue 3 types de loi de finances :

- **Loi de finances initiale** : elle autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat avant le début d'un exercice.
- **Loi de finances rectificative** : elle modifie en cours d'année les dispositions de la loi de finances initiale.
- **Loi de règlement** : elle constate les résultats financiers de chaque année budgétaire et approuve les différences entre les résultats et prévisions de la loi de finances correspondante complétée, le cas échéant, par les lois de finances rectificatives.

M

Mesures nouvelles : volume de crédits présentés dans la loi de finances annuelle qui vient en différence des services votés l'année précédente. Ces crédits peuvent ainsi correspondre au financement de nouvelles dépenses ou à la prise en compte de surcoûts d'actions publiques en cours ou au contraire représenter des économies réalisées sur des actions en cours.

O

Objectif : changement général recherché auprès des bénéficiaires d'une intervention. C'est une déclinaison des défis ou des problèmes d'un service en résultats mesurables à atteindre.

Objectif stratégique : énoncé qui permet de décrire globalement un ou des changements durables que l'organisation souhaite voir se produire sur une durée déterminée. Il coiffe les objectifs spécifiques qui en découlent et sert de point de départ à leur formulation.

Objectif spécifique : encore dénommé objectif opérationnel, il décrit de façon précise le mode opératoire qui permet d'atteindre un objectif stratégique. Il représente la cible assignée à une ou plusieurs actions.

Ordonnancement : acte administratif par lequel l'ordonnateur donne au comptable l'ordre de payer une créance liquidée à la charge de l'Etat. Il est matérialisé par un mandat de paiement.

Ordonnateur : autorité publique qui prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. A cet effet, il constate les droits des personnes publiques, liquide et met en recouvrement les recettes, engage, liquide et ordonne les dépenses. L'ordonnateur est l'autorité qui détient le pouvoir de faire naître la dépense. Il existe deux catégories d'ordonnateur : principal et secondaire.

Ordonnateur principal et délégué des dépenses et recettes : l'ordonnateur principal est l'autorité qui, de par la loi, a le pouvoir d'ordonnancement. S'il délègue son pouvoir d'ordonnancement, le délégataire sera un ordonnateur délégué.

P

Paielement : c'est un acte par lequel l'Etat se libère de sa dette. Il est effectué par une remise d'espèces ou d'un chèque sur le Trésor, par virement bancaire ou postal ou par mandat carte.

Partenariat public privé (PPP) : mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère. Au terme du contrat de PPP, l'actif peut être transféré à l'autorité publique cocontractante.

Performance : mesure selon laquelle la mise en œuvre d'une action produit des résultats conformes aux objectifs affichés ou planifiés.

Personne publique : terme générique désignant une collectivité publique : Etat, collectivité territoriale, établissement public.

Plan d'actions : outil de planification des actions permettant de définir le mode opératoire d'atteinte des objectifs stratégiques par la description des activités à entreprendre, l'identification des acteurs qui en ont la charge, la détermination des moyens nécessaires et la définition des échéances y afférentes.

Plan stratégique : document consistant à choisir, compte tenu des prévisions, les objectifs à réaliser au cours d'une période donnée, établir un plan d'actions et exercer un contrôle permanent sur les résultats en vue de faire des évaluations périodiques et au besoin, de modifier les objectifs et les plans d'actions.

Document de synthèse du processus de planification qui décline de façon chronologique les axes d'interventions, les objectifs à atteindre, les délais de réalisation et les moyens à mettre en œuvre.

Planification stratégique : processus par lequel une organisation adopte une voie claire à suivre pour répondre aux perspectives et défis émergents, tout en préservant une cohérence et une viabilité à moyen ou long termes. Elle guide l'orientation générale d'une organisation en définissant sa vision, sa mission et ses objectifs.

Principes budgétaires : les principes budgétaires sont : l'annualité, la spécialité, l'universalité, l'équilibre, l'unité et la sincérité.

- **Annualité** : le budget est voté et exécuté annuellement. Le Gouvernement présente, chaque année, pour adoption, un projet de budget au parlement.
- **Equilibre** : le budget est présenté en équilibre entre recettes et dépenses en valeur absolue. Les recettes sont égales aux dépenses.
- **Universalité** : l'ensemble des recettes s'applique à l'ensemble des dépenses. Elle est fondée sur la règle de la non-affectation des recettes qui exige qu'aucune recette particulière ne soit affectée à une dépense particulière.

- **Spécialité** : l'autorisation budgétaire des dépenses n'est pas donnée en bloc, elle est détaillée pour chaque catégorie de crédits. Ainsi, le crédit autorisé pour une dépense donnée ne peut être utilisé que pour cette dépense.
- **Unité** : toutes les recettes et toutes les dépenses sont présentées dans un document unique appelé budget général. Le budget est présenté dans un document unique.
- **Sincérité** : l'obligation de présenter des comptes ou un budget reflétant une image sincère et fidèle de la situation et des perspectives économiques et patrimoniales nationales au regard des informations dont dispose le gouvernement au moment de leur élaboration. Le principe de sincérité interdit de sous-estimer les charges ou de surestimer les ressources présentées dans la loi de finances et fait obligation de ne pas dissimuler des éléments financiers ou patrimoniaux.

Procédure d'exécution de la dépense publique : la procédure budgétaire se décline à travers l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement.

Processus d'élaboration du budget : le processus démarre par une circulaire du Ministre chargé des Finances sur la préparation du budget. Ce document fixe les grands principes qui vont guider la préparation du budget de l'année à venir. Le Ministère en charge des Finances ouvre la campagne des budgets économiques qui est le cadre d'élaboration des prévisions de recettes budgétaires. Après les prévisions de recettes, le MEFP, par le biais de la Direction de la Programmation budgétaire (DPB) et de la Direction de la Coopération et des Financements extérieurs (DCFE) relevant de la Direction générale du Budget (DGB), organise des conférences budgétaires qui sont des réunions entre ces directions et les services des ministères, pour discuter des prévisions de dépenses qui seront inscrites dans le budget de l'année à venir. A l'issue de ces travaux, la DGB arrête les prévisions de recettes et de dépenses qu'elle va soumettre à l'arbitrage du MEFP qui saisit le Premier Ministre (PM) pour arbitrage définitif. Le PM procède d'abord à un arbitrage sur les prévisions de recettes en présence du MEFP. L'arbitrage sur les dépenses se tient en présence de l'ensemble des ministres qui viennent défendre leurs demandes de mesures nouvelles. Après l'arbitrage du PM, le MEFP élabore le projet de loi de finances qui est soumis au Conseil des Ministres, avant d'être transmis au Parlement. Au parlement, le projet de loi de finances est examiné en commissions techniques, en commission des finances et en séance plénière où il est adopté.

Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme et qui relèvent d'un même ministère. Le programme est l'unité de présentation et de spécialisation des crédits.

Programme triennal d'investissements publics (PTIP) : document de programmation du développement économique et social retraçant pour une période de trois ans, l'ensemble des projets et programmes de développement formulés par les services de l'Etat en application des orientations définies par le plan. Il s'agit d'un document à contenu précis et quantifié, révisable tous les ans, et dont les tranches annuelles correspondant aux dépenses en capital de la loi de finances sont exécutées à travers le Budget consolidé d'Investissement (BCI). Le PTIP est approuvé chaque année par une loi.

Q

Qualité : aptitude d'un produit ou d'un service à satisfaire, au moindre coût et au meilleur délai, les exigences des utilisateurs.

R

Recettes publiques : ensemble des ressources financières de l'Etat destinées à couvrir ses charges.

Redevance : elle se définit comme une somme versée à échéances périodiques en contrepartie d'un avantage concédé contractuellement. La redevance se distingue de l'impôt car elle correspond, comme la taxe, à une contrepartie. Elle se distingue de la taxe en ce sens qu'elle est fixée en proportion du coût du service rendu, alors que le montant de la taxe est sans corrélation avec le coût du service rendu. La redevance se distingue du prix, en raison de son caractère obligatoire. Elle n'est pas liée à l'objet même du service. Elle est perçue à l'occasion de l'utilisation d'un service public mais ne conditionne pas l'existence de ce service.

Règle de non affectation des recettes : elle interdit qu'une recette autorisée par le budget soit affectée à une dépense budgétaire prédéterminée. Cette règle ne s'applique qu'aux recettes du budget de l'Etat; elle n'interdit pas d'affecter une recette à un autre budget public, notamment à un établissement public.

Régimes économiques en douane : les régimes économiques constituent une des réponses aux défis de l'entreprise, notamment dans le domaine des activités exportatrices. Instruments déterminants de la promotion des exportations, ils intéressent particulièrement les commerçants et les industriels, en ce sens qu'ils couvrent quatre (04) fonctions économiques principales : le stockage, la transformation, l'utilisation et la circulation de marchandises. Egalement appelés "régimes suspensifs", ils prévoient la suspension des droits et taxes dont sont passibles les marchandises concernées.

Responsable de programme : un cadre nommé sur proposition du ministre pour coordonner la mise en œuvre du programme dont il a la charge. Sur la base d'une large concertation avec les acteurs concernés, le responsable de programme arrête la stratégie et le budget du programme, ainsi que ses objectifs et cibles de performance sur lesquels il s'engage. Il organise le dialogue de gestion et la cohérence des cadres nationaux et locaux de pilotage de la performance, suit les aspects de mise en œuvre opérationnelle et rend compte des résultats annuels du programme. Il est également responsable de la production du PAP et du RAP pour son programme.

S

Services votés : sont définis comme la reprise des autorisations budgétaires de l'année précédente.

Solde budgétaire : différence entre l'ensemble des recettes et dépenses du budget.

Stratégie : consiste à la définition d'actions cohérentes intervenant selon une logique séquentielle pour réaliser ou pour atteindre un ou des objectifs. Elle se traduit ensuite, au niveau opérationnel en plans d'actions par domaines et par périodes, y compris éventuellement des plans alternatifs utilisables en cas d'évènements changeant fortement la situation. L'élaboration d'une stratégie nécessite l'estimation des scénarios susceptibles de se réaliser, puis l'adoption d'une règle de décision permettant le choix des actions à entreprendre en fonction des résultats escomptés par la mise en œuvre de différents scénarii.

T

Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) : document qui retrace sur plusieurs années, les recettes et dépenses des administrations publiques, détermine leurs soldes budgétaires, ainsi que la manière dont ces soldes ont été utilisés ou financés.

Transfert de crédits : c'est une technique budgétaire consistant à modifier la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense, sans modifier la nature de cette dernière. Les transferts sont effectués par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Taxe : contrepartie d'un service rendu par une personne publique sans qu'il y ait correspondance entre le montant et le prix de la prestation.

Trésor public : service de l'Etat qui assure le maintien des grands équilibres monétaires et financiers, en effectuant des opérations de caisse, de banque et de comptabilité nécessaires à la gestion des finances publiques et en exerçant des actions de tutelle, de financement et d'impulsion en matière économique et financière.

V

Virement de crédits : c'est une technique budgétaire consistant à modifier la nature d'une dépense prévue par la loi de finances, sauf dans le cas où le virement se fait à l'intérieur d'un même chapitre ou article. Il est inséré dans un cadre rigide qui le régit à l'intérieur d'un chapitre, d'un article, de chapitre à chapitre et à l'intérieur d'un même ministère ou d'un ministère à un autre.

Les virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre ou d'un même article sont autorisés par arrêté du Ministre chargé des Finances, alors que dans les autres cas, ils se font par décret sur la base d'un rapport du Ministre chargé des Finances. En aucun cas, des virements de crédits ne peuvent être effectués d'un chapitre de crédits évaluatifs à un chapitre de crédits limitatifs.

Vision : représentation explicite et rationnelle du futur souhaité qui propose un cadre d'intervention cohérent dans la mise en œuvre d'une ambition commune. Elle se situe en amont du processus de planification et constitue la première étape de l'expression du changement.

ⁱ Le crédit en souffrance